



2023

**Rapport sur la situation de l'administration
et des affaires de la Commune de Walhain**

Vu l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le rapport sur la situation de l'Administration et des Affaires de la Commune de Walhain pour l'année 2023 ;

Considérant que ce rapport comporte la composition des organes politiques et du personnel, des statistiques de population et d'état civil, l'état des finances et des contentieux, les grands axes de l'activité des services et des commissions, ainsi qu'une description des principales institutions locales actives sur la Commune de Walhain ;

Considérant que ce rapport relatif à l'année écoulée constitue un document requis dans le cadre de la procédure d'adoption du budget de l'année suivante ;

Mesdames,




Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous soumettre la synthèse de la situation de l'Administration et des Affaires de la Commune de Walhain pour l'année 2023. Les chiffres sont arrêtés au 30 novembre 2023.

Table des matières

CORPS COMMUNAL.....	11
Le Collège et le Conseil communal.....	11
Objets présentés en séance du Collège et en séance du Conseil communal.....	14
Le Programme Stratégique Transversal (PST).....	14
Commissions et Conseils consultatifs communaux.....	20
Commission Locale de Développement Rural CLDR.....	20
Commission ConnexionS.....	21
Conseil consultatif des Aînés.....	21
Conseil consultatif de la Culture.....	22
Conseil consultatif du Sport.....	22
Conseil consultatif de l'Economie.....	22
Conseil consultatif de la Mobilité.....	22
Conseil consultatif de l'Environnement et du Climat.....	23
Conseil consultatif de l'Agriculture.....	23
Office du Tourisme.....	23
Délégation communale.....	24
Conseil de l'Action Sociale de Walhain.....	24
Conseil de Participation.....	25
Commission Paritaire Locale CoPaLoc.....	25
Commission Communale de l'Accueil.....	25
Conseil de Police.....	25
InBW.....	26
Intercommunale Sociale du Brabant Wallon ISBW.....	26
ORES Assets – association intercommunale wallonne.....	26
Intercommunale Pure de Financement du Brabant wallon IPFBW.....	26
IMIO - intercommunale.....	26
Société Wallonne des Eaux.....	26
Holding communal.....	26
Ethias assurances.....	27
Union des Villes et Communes de Wallonie : Assemblée générale.....	27
Union des Villes et Communes de Wallonie : Conseil d'Administration.....	27

Centre culturel du Brabant wallon : assemblée générale	27
Maison de l'Urbanisme du Brabant wallon : conseil d'orientation.....	27
Opérateur de Transport de Wallonie : assemblée générale	27
Ecetia : assemblée générale.....	27
Le Petit Favia, crèche communale : assemblée générale.....	27
Les P'tits Loups, crèche : comité de pilotage	28
Agence Locale pour l'Emploi : assemblée générale	28
Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces : assemblée générale.....	28
Société de logements de service public "Notre Maison"	28
Régie des Quartiers « Notre Maison »	28
Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon : assemblée générale.....	28
Maison du Tourisme du Brabant wallon : assemblée générale	28
Succursale Senne-Dyle-Gette de la SWDE : conseil d'exploitation	29
Maison du Conte et de la Littérature : Assemblée générale.....	29
Centre Régional d'Intégration du Brabant wallon : Assemblée générale	29
La Ressourcerie Rappel : Conseil d'administration	29
Télévision locale TV-Com : Assemblée générale	29
Télévision locale Canal Zoom: Assemblée générale.....	29
ADMINISTRATION GENERALE	30
Le Personnel	30
Organigramme	30
Personnel administratif.....	31
Personnel spécifique	31
Personnel technique	31
Personnel ouvrier.....	31
Manœuvres.....	31
Personnel d'entretien et d'accueil extrascolaire.....	31
Personnel mis à disposition - Crèche "Le Petit Favia"	31
Personnel étudiant.....	31
Stages	31
Assurances.....	32
Cadre du personnel	33
Le Comité de direction	34
Règlement Général sur la Protection des Données.....	34

Projet de transition vers un développement durable	34
Informatique.....	34
Communication et publications communales	35
Composition du Service.....	35
 Site internet	35
Page Facebook	35
 Newsletter	36
 Bulletins d'information	36
Indicateur	37
Contentieux	37
Actions en défendant	37
Actions en demandant	38
ÉTAT CIVIL - POPULATION.....	39
Composition du Service	39
Population de droit.....	39
Mouvements	39
Délivrance de documents.....	40
Classement de la Commune	40
Pyramide des âges.....	40
Les nationalités.....	41
État civil : tableau et graphiques	42
FINANCES	43
Composition du Service	43
Commission communale des Finances.....	43
Budget communal 2023 après modification budgétaire 2 et avant approbation Tutelle	43
Evolution des recettes à l'IPP (Impôt personne physique) et au précompte immobilier.....	44
Fiscalité 2023	44
Taxes additionnelles.....	44
Taxes communales	44
Redevances	46
Compte de l'exercice 2022.....	49
Cultes.....	50
URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	51
Composition du Service	51

Dossiers urbanistiques.....	51
Dossiers traités.....	51
Permis d’urbanisme délivrés par la Fonctionnaire déléguée :	52
Dossiers à l’instruction par le Fonctionnaire délégué (et le Fonctionnaire technique) :	52
Documents réglementaires.....	53
Outils d’aménagement du territoire	53
Dossiers majeurs sur la commune	56
Commission Consultative d’Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM)	56
Programme communal de développement rural (PCDR).....	57
Composition de la Commission locale de Développement rural (CLDR).....	57
Réunions.....	58
Indicateur-expert communal en matière de cadastration	59
LOGEMENT.....	59
Composition du Service	59
Création de logements sur le site des Cortils :	59
Agence Immobilière Sociale AIS, « Logement pour tous » :.....	60
Logements solidaires et habitats alternatifs :	60
Le logement des aînés :	60
Octroi d’une prime à l’acquisition d’un logement pour les jeunes walhinois	61
Le patrimoine de logements communal et CPAS	61
Information aux citoyens, primes et questions relatives au logement	61
Lutte contre les logements inoccupés et insalubres	62
Camping d’Alvaux.....	62
NOUVELLES TECHNOLOGIES – SMART CITY – OPEN DATA.....	63
PATRIMOINE	64
Liste officielle des arbres et haies remarquables	64
Château médiéval (valorisation).....	64
ECONOMIE, TOURISME ET PRODUCTEURS LOCAUX	66
TRAVAUX.....	67
Composition du Service	67
Epannage hivernal	67
Actions sur fonds propres.....	67
1. Sel de déneigement 2022-2024.....	67
2. Assistance technique ponctuelle 2024.....	67

3.	Acquisition de brosses pour le camion de nettoyage des voiries.....	67
4.	Aménagement de la grange des Six heures.....	68
5.	Marché de service pour le nouvel hangar communal.....	68
6.	Marché de travaux pour la construction d'un nouvel hangar communal.....	69
7.	Marché stock pour la fourniture de béton et de stabilisé pour les chantiers de voirie.....	69
8.	Acquisition de mobilier pour la salle et la bibliothèque du bâtiment de la Forge à Perbais.....	70
9.	Concession pour la conception, la construction, la gestion et l'exploitation de 2 terrains de Padel.....	70
10.	Marché public de service relatif à l'entretien des chaudières des différents bâtiments communaux.....	71
11.	Marché public de fourniture relatif à l'acquisition d'une clôture pour le cimetière de Walhain-centre.....	72
12.	Marché public de travaux relatif à l'entretien du revêtement hydrocarboné des rues Chèvequeue et Centre – Phase I et Phase II	72
13.	Marché public de services relatif au contrôle des installations électriques et de la cabine haute-tension, des engins de levage, des aires de jeux, des installations d'alerte/ alarme incendie, de l'étanchéité/ conformité des installations gaz et mazout pr un organisme agréé.....	73
14.	Marché public de travaux relatif aux raccordements particuliers à l'égout et d'extensions du réseau d'égouts sur le domaine public.....	73
	Actions subsidiées par la Province du Brabant wallon.....	74
	Marché de fourniture relatif à l'acquisition d'un tractopelle.....	74
	Marché de travaux relatif au remplacement des éclairages des terrains de foot du FC Walhain et du FC Tourinnois.....	74
	Marché public de travaux relatif au placement d'une passerelle métallique à l'école de Walhain centre.....	75
	Marchés publics de travaux et de fournitures relatifs à la mise en conformité de la crèche Les P'tits Loups.....	75
	Actions subsidiées par le Service Public de Wallonie.....	76
	Plan d'investissement 2019-2021.....	76
	Plan d'investissement 2022-2024.....	77
	Actions subsidiées par le Service Public de Wallonie – Cellule Infrasports.....	79
	Désignation auteur de projet pour rénovation et extension du Complexe Sportif de Walhain.....	79
	Action subsidiée par la Fédération Wallonie Bruxelles.....	81
	Réaménagement du bâtiment de la direction à l'Ecole de Walhain-centre.....	81
	Charroi automobile.....	83
	ENVIRONNEMENT.....	86
	Composition du Service.....	86
	Agenda 21.....	86
	Gestion administrative des collectes des déchets.....	86
	1. Collecte des papiers et cartons.....	86
	2. Collecte des encombrants et des réutilisables.....	86
	3. Collecte des sapins de Noël :.....	87

4. Collecte amiante-ciment	87
5. Collecte des textiles.....	87
6. Collecte des déchets verts.....	87
7. Gestion des demandes de primes à l'achat de broyeurs de végétaux et de systèmes de compostage	87
8. Collaboration avec l'intercommunale iinBW.....	87
9. Participation active à la campagne pour la Consigne des Canettes	88
10. Préparation du renouvellement du parc de poubelles publiques	88
Nature et espaces publics.....	88
Gestion régulière des cours d'eau	90
Inondations.....	91
Agriculture	92
Alimentation – sécurité alimentaire – consommation durable – bien-être animal	92
Végétalisation des cimetières.....	92
Enquêtes publiques :	92
GESTION DES INFRACTIONS ENVIRONNEMENTALES ET URBANISTIQUES	93
Composition du Service	93
ENERGIE	93
Composition du Service	93
Le Patrimoine communal et du CPAS	94
1. Rénovation énergétique exemplaire (label A) de 2 logements sociaux du CPAS.....	94
2. Modernisation de l'éclairage public : Phase 2, 3 et 4 du projet E-Lumin dans le cadre de l'AGW du 14 septembre 2017 ..	94
3. Obligation réglementaire d'affichage de certificat PEB bâtiment public pour 11 bâtiments (Performance énergétique des bâtiments).....	94
Sensibilisation de la population et du personnel communal	94
1. Voiture électrique partagée avec borne de recharge dédiée sur le parking devant la maison commune et école de Walhain	94
2. Une borne de recharge électrique ouverte à tous sur un emplacement de parking de l'école de Walhain (à côté de la borne pour le véhicule partagé).....	94
Service d'accompagnement des ménages à la rénovation énergétique du bâti privé sur 3 ans	94
Réponses aux questions des ménages en matière d'énergie ou de mobilité partagé	95
Missions relatives au Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)	95
Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC).....	95
Thermographie aérienne	95
MOBILITE	96
Composition du service.....	96

A pied	96
A vélo.....	96
En transport en commun	97
En véhicule partagé.....	97
En voiture privée	97
L’espace public pour tous, sécurisé et adéquat	97
Acquisition de données.....	97
ANIMATION.....	98
Composition du Service	98
Activités	98
Salles communales	101
JUMELAGES ET RELATIONS INTERNATIONALES.....	102
Jumelage.....	102
Relations internationales.....	102
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.....	103
Composition du Service	103
Population scolaire au 1 ^{er} octobre 2023.....	103
Organigramme de l’enseignement communal	104
Commission Paritaire Locale (CoPaLoc).....	104
Conseil de Participation.....	105
ACCUEIL TEMPS LIBRE (ATL) – EXTRASCOLAIRE	106
Composition du Service	106
Un Programme de Coordination Locale pour l’Enfance	106
Accueil extrascolaire.....	107
La Commission Communale de l’Accueil	108
Les Plaines de vacances communales.....	109
Brochure annuelle « Activités pour les enfants de 2,5 à 12 ans »	109
ACTION SOCIALE	110
Centre Public d’Action Sociale	110
La Crèche communale « Le Petit Favia »	110
Conseil d’Administration :.....	110
Assemblée générale :	110
Personnel :	111
Chiffres et statistiques pour la période du 1er décembre 2022 au 30 novembre 2023.....	111

La Maison d'Enfants « Les P'tits Loups »	112
Agence Locale pour l'Emploi	113

CORPS COMMUNAL

Le Collège et le Conseil communal



Xavier DUBOIS, Bourgmestre – Avenir communal

Finances, Budget, Sécurité, Police, Etat-civil, Population, Administration générale et Personnel, Développement durable, Ruralité et Agriculture, Information et Communication, Relations publiques, Intercommunalité, Gouvernance et éthique, Budget participatif, Accueil des nouveaux habitants.

Chemin de Corroy, 4 à 1457 Nil-Saint-Vincent - 0478/87.95.59

xavier.dubois@walhain.be



Nadia LEMAIRE, Première Echevine – Ecolo

Urbanisme, Logement, Economie, Développement local, Tourisme, Patrimoine, Nouvelles technologies.

Rue d'Enfer, 106 à 1457 Tourinnes-Saint-Lambert - 0494/573.494

nadia.lemaire@walhain.be



Olivier PETRONIN, Deuxième Echevin - Avenir communal

Culture, Ecole de musique, Bibliothèques, Sport et infrastructures sportives, Mouvements de jeunesse, Manifestations et festivités locales, Jumelages, Culte et commémorations, Vie associative, Travaux publics et voiries.

Rue Margot, 52 à 1457 Nil-Saint-Vincent - 0495/45.02.32

olivier.petronin@walhain.be



Vincent EYLENBOSCH, Troisième Echevin - Ecolo

Mobilité, usagers lents, sécurité routière, Transition énergétique, Environnement, Commune zéro déchet, plantations, PCDN, biodiversité, Bien-être animal.

Rue du Trichon, 96 à 1457 Nil-Saint-Vincent - 0495/17.65.31

vincent.eylenbosch@walhain.be



Agnès NAMUROIS, Présidente du CPAS – Ecolo

Rue des Combattants, 57 à 1457 Walhain-Saint-Paul - 0473/34.22.36

agnes.namurois@walhain.be



Isabelle VAN BAVEL-DE COCQ, Quatrième Echevine – Avenir communal

Enseignement, Jeunesse et politique intergénérationnelle, Participation citoyenne, Conseil communal des enfants et des adolescents, Action et cohésion sociale, Petite enfance, Familles, Personnes âgées, Santé publique, Personnes handicapées, Volontariat, Egalité des chances, Coopération Nord-Sud et Commune hospitalière.

Rue de la Station, 209 à 1457 Tourinnes-St-Lambert - 0474/96.54.93

isabelle.vanbavel@walhain.be



Mélanie HAUBRUGE, Présidente du Conseil communal – Avenir communal
Chemin du Pont de la Chasse, 9 à 1457 Tourinnes-Saint-Lambert - 0472/31.55.84
melanie.haubruge@walhain.be



Laurence SMETS, Conseillère communale - WAL1
Rue de Blanmont, 14 à 1457 Nil-Saint-Vincent - 0478/88.43.30
laurence.smets@walhain.be



Philippe MARTIN, Conseiller communal
Rue Saiwère, 2 à 1457 Tourinnes-Saint-Lambert - 0495/82.69.94
philippe.martin@walhain.be



Isabelle DENEFF-GOMAND, Conseillère communale - WAL1
Rue Saint-Martin, 57 à 1457 Nil-Saint-Vincent
isabelle.denef@walhain.be



Didier HAYET, Conseiller communal - WAL1
Rue des Combattants, 1 à 1457 Walhain-Saint-Paul - 0492/09.93.66
didier.hayet@walhain.be



Francine KEKENBOSCH, Conseillère communale - WAL1
Rue de la Campagnette, 29 à 1457 Walhain-Saint-Paul - 0477/87.04.07
francine.kekenbosch@walhain.be



Bernadette VANDENBOSCH, Conseillère communale – Avenir communal

Acremont, 1 à 1457 Walhain-Saint-Paul - 0498/37.66.63

bernadette.vandenbosch@walhain.be



Ria BREYNE, Conseillère communale - Indépendante

Rue Saint-Lambert 12 à 1457 Walhain-Saint-Paul

ria.breyne@walhain.be



Jean-Paul DELFORGE, Conseiller communal - WAL1

Rue de la Culée, 26 à 1457 Walhain-Saint-Paul - 0477/78.28.53

jean.paul.delforge@walhain.be



Bénédicte DELVILLE-GRANDGAGNAGE, Conseillère communale – WAL1

Rue de la Culée, 5 à 1457 Walhain-Saint-Paul - 0478/71.05.04

Benedicte.delville@walhain.be



Carine ROSY, Conseillère communale – Avenir communal

Rue Haute, 98 à 1457 Walhain-Saint-Paul - 0474/37.43.61

carine.rosy@walhain.be



Francis SPRIMONT, Conseiller communal – Avenir communal

Rue de la Station, 29 à 1457 Tourinnes-Saint-Lambert - 0472/42.00.70

francis.sprimont@walhain.be

*Au sein du Conseil communal, la majorité se compose des groupes Avenir communal et Ecolo.
La minorité est composée du groupe WAL 1.*

Objets présentés en séance du Collège et en séance du Conseil communal

Le Collège communal, composé du Bourgmestre, des Echevins, de la Présidente du CPAS et du Directeur général, s'est réuni à 51 reprises pour traiter 3.390 objets (décembre 2022 à fin novembre 2023).

Le Conseil communal, composé des membres du Collège et des conseillers communaux se sera prononcé sur un total de 242 objets (décembre 2022 à fin novembre 2023) répartis sur 11 séances tenues aux dates suivantes : Le 19 décembre 2022, 30 janvier, 27 février, 27 mars, 24 avril, 30 mai, 26 juin, 24 juillet, 4 septembre, 2 octobre et le 6 novembre 2023.

Le Conseil communal a tenu 1 Séance Publique Commune avec le Conseil de l'Action Sociale le 12 décembre 2022 et en organisera 1 autre le 4 décembre 2023.

Le Programme Stratégique Transversal (PST)

Le Programme Stratégique Transversal est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le Collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Le PST repose sur une collaboration entre le Collège communal et l'Administration.

C'est un document évolutif pouvant être actualisé en cours de mandature communale et devant faire l'objet d'au moins deux évaluations, en milieu et en fin de mandature.

Notre PST, après avoir été présenté au Comité de concertation entre la Commune et le CPAS, a été approuvé par le Collège communal et ensuite soumis au Conseil communal, en sa séance du 28 octobre 2019 pour y être débattu publiquement et pour y être acté.

Le Collège s'est engagé dans sa déclaration de politique communale d'évaluer chaque année, au moment de la présentation des comptes, l'état d'avancement du PST au Conseil communal :

- 1) Un état d'avancement n° 1 du PST a été présenté au Conseil communal du 25 juin 2020
- 2) Un état d'avancement n°2 du PST a été présenté au Conseil communal du 31 mai 2021
- 3) Un état d'avancement n°3 du PST a été présenté au Conseil communal du 27 juin 2022 (voir tableau qui suit)

Programme stratégique transversal 2019-2024 - Etat d'avancement n° 3

Légende :	Action réalisée	39%
	Action en cours	51%
	Action à activer	4%
	Action annulée	4%
	Action nouvelle	2%

Volet externe

1. Objectif stratégique Vers une commune responsable et solidaire

1.1 Objectif opérationnel Augmenter l'offre en matière d'accueil de la petite enfance

- Action Soutenir financièrement les investissements et équipements des accueillant(e)s par l'octroi d'une prime à l'installation
- Action Développer un espace dédié à l'accueil de la petite enfance dans l'ancien bâtiment de l'école le Bon Départ à Nil
- Action Réaliser une extension de la crèche communale "Le Petit Favia" et développer les synergies avec la crèche "les P'tits Loups"

1.2 Objectif opérationnel Développer de nouveaux partenariats publics ou publics-privés pour amplifier l'offre de logements économiquement accessibles

- Action Mettre en place une prime d'accès à la propriété pour les jeunes Walhinois
- Action Diminuer le précompte immobilier à raison de 100 centimes additionnels par an afin de revenir à 2000 centimes
- Action Collaborer avec l'Agence Immobilière Sociale pour faciliter l'offre de logements à prix modérés
- Action Collaborer avec la SLSP Notre Maison pour créer de nouveaux logements publics
- Action Développer de nouvelles formes de logements solidaires en matière d'habitat léger et de logement kangourou et co-location
- Action Renforcer la collaboration avec les maisons de repos et résidences services
- Action Créer une brochure communale d'urbanisme pour aller vers une simplification et une accélération des démarches urbanistiques
- Action Promouvoir un bâti accessible aux PMR
- Action Avoir recours aux charges d'urbanisme et/ou à des partenariats public/privé pour créer des logements à prix modérés lors des gros projets immobiliers

1.3 Objectif opérationnel Renforcer et développer le soutien aux plus défavorisés et aux isolés

- Action Développer un Plan de Cohésion Sociale PCS en synergie avec le CPAS
 - action 2.1.02 (réf cpas) Rassembler les propriétaires et les futurs locataires en organisant un Salon du Logement une fois par an
 - action 2.9.01 (réf cpas) Créer un esprit solidaire entre voisins par l'organisation d'activités au sein des quartiers
 - action 5.3.01 (réf cpas) Réaliser des ateliers et activités de partage intergénérationnel par le récit de vie, la réalisation d'une pièce de théâtre et par des ateliers informatiques
 - action 6.2.01 (réf cpas) Réaliser un cadastre des volontaires et bénévoles par la création d'une plateforme du volontariat
 - action 7.2.01 (réf cpas) Développer un taxi social PMR-PA
 - action 7.3.06 (réf cpas) Développer un transport de proximité solidaire pour inciter la solidarité entre les personnes mobiles et non-mobiles
 - action 2.1.01 (réf cpas) Permanence logement
 - action 5.1.01 (réf cpas) Accès à la culture
- Action Développer le projet "Commune hospitalière" avec le CPAS et les citoyens

1.4 Objectif opérationnel Développer et mettre en oeuvre une démarche transversale "Commune, amie des aînés"

- Action Créer un guide pratique à l'usage des personnes âgées
- Action Créer une équipe mobile du Service Population

2. Objectif stratégique Vers une commune durable et innovante

2.1 Objectif opérationnel Développer et mettre en œuvre une transition énergétique ambitieuse et participative

- Action Engager un Conseiller en énergie
- Action Rédiger le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) et adhérer à la Convention des maires
- Action Recourir à la démarche Renowatt pour optimiser l'efficacité énergétique de nos bâtiments communaux
- Action Poursuivre l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux qui s'y prêtent
- Action Remplacer progressivement les véhicules communaux par des véhicules moins polluants
- Action Poursuivre la modernisation de l'éclairage public afin de permettre une réduction de la luminosité durant les heures creuses
- Action Sensibiliser et accompagner le personnel communal vers les bons réflexes pour économiser l'énergie
- Action Sensibiliser la population aux bonnes pratiques en matière d'économies d'énergie
- Action Accompagner les habitants dans leurs choix et investissements en matière d'isolation, de chauffage et de production d'énergie

2.2 Objectif opérationnel Réduire notre production de déchets

- Action Elaborer et mettre en œuvre un plan zéro déchets en impliquant les citoyens
- Action Elaborer et mettre en œuvre un plan zéro plastique dans l'Administration communale
- Action Créer un espace de tri des déchets dans le futur hangar communal

2.3 Objectif opérationnel Protéger le caractère rural de la Commune en associant agriculteurs, riverains et habitants

- Action Mise en place d'un Conseil consultatif de l'Agriculture
- Action Actualiser et renforcer la charte de la ruralité
- Action Accompagner les agriculteurs qui souhaitent s'engager vers une agriculture raisonnée et/ou zéro phyto
- Action Soutenir les agriculteurs dans leurs démarches administratives et dans leurs projets de diversification
- Action Mettre en place des moyens de prévention en matière de coulées boueuses

2.4 Objectif opérationnel Protéger la nature et la biodiversité

- Action Mise en place d'un PCDN (Plan communal de développement de la nature)
- Action Appel à projets BiodiverCités (regroupement du Plan Maya + PCDN + semaine de l'Arbre)
- Action Relancer le Plan Maya afin de sauvegarder les populations d'abeilles et d'insectes pollinisateurs
- Action Verdurisation des cimetières
- Action Soutenir la replantation de haies et la distribution de plants
- Action Accorder une attention particulière à l'entretien et à l'assainissement des cours d'eau

2.5 Objectif opérationnel Sécuriser les déplacements

- Action Renforcer les contrôles de vitesse avec radars répressifs et fixes
- Action Entretien notre réseau routier par le PIC 2019 - 2021 mobilité et sécurité
- Entretien notre réseau routier par le PIC 2022- 2024 mobilité et sécurité
- Action Initier une collaboration avec les communes voisines sur un projet de sécurisation du carrefour du Bois de Buis
- Action Améliorer l'efficacité des zones 30
- Action Elaborer un Plan trottoirs

2.6 Objectif opérationnel Développer la mobilité douce et les transports en commun

- Action Favoriser la réhabilitation des sentiers
- Action Elaborer un système de ramassage scolaire à vélo
- Action Développer l'offre de bus en relançant le projet de navettes sur la N4 et l'arrêt du Rapido Bus à la sortie 10 de la E411
- Action Aménager un parking sécurisé à la sortie 10 de la E411 à Tourinnes pour favoriser le covoiturage
- Action Développer des projets de voitures partagées

2.7 Objectif opérationnel Améliorer notre cadre de vie

- Action Concrétisation du mur anti-bruit le long de la E411 à Libersart
- Action Développer des actions de sensibilisation en matière de bien-être animal
- Action Mise en œuvre et poursuite des projets retenus dans le cadre de notre PCDR/Agenda 21
- Action Etendre au maximum la zone d'assainissement collectif des eaux sur le territoire communal

3. Objectif stratégique Vers une commune dynamique et entrepreneuriale

3.1 Objectif opérationnel Mettre en œuvre un plan intégré de développement économique axé sur les PME, les artisans et les commerces de proximité

- Action Favoriser le développement d'une offre de coworking
- Action Organiser des événements à la découverte des entreprises locales
- Action Mettre en évidence les produits locaux lors des événements communaux
- Action Réaliser des chèques-cadeau "Produits/Artisans/Commerces locaux de Walhain"
- Action Favoriser la création d'un marché local
- Action Organiser un événement rassembleur pour mettre en lumière le réseau local d'entreprises et d'indépendants
- Action Renforcer et dynamiser le rôle de l'Agence Locale pour l'Emploi
- Action Soutenir et promouvoir des porteurs de projets en s'appuyant sur les réseaux d'entreprise pour les inciter à développer leurs activités sur la Commune
- Action Promouvoir la consommation locale, équitable, saine et durable
- Action Promouvoir le développement d'une économie sociale en lien avec le PCS
- Action Mise en œuvre du nouveau Schéma de développement communal

3.2 Objectif opérationnel Développer une offre touristique en s'appuyant sur la valorisation du Château médiéval de Walhain

- Action Consolider les ruines du Château de Walhain
- Action Mettre en œuvre le projet de valorisation touristique du Vieux château
- Action Renforcer la visibilité de l'Office du Tourisme
- Action Construire un pavillon d'accueil dans l'enceinte du site du château
- Action Développer un site touristique accessible et attrayant comme départ de promenades à la découverte de nos atouts économiques et patrimoniaux
- Action Labelliser la commune "Bienvenue vélo"
- Action Créer une offre touristique cohérente autour de cartes touristiques interactives et sur prospectus

3.3 Objectif opérationnel Promouvoir la vie culturelle, artistique et sportive pour créer du lien

- Action Développer un pôle culturel autour des espaces culturels actuels
- Action Rénover et optimiser les infrastructures sportives ouvertes à tous et à toutes
- Action Développer le soutien logistique et promotionnel à nos associations et clubs sportifs
- Action Evaluer le système actuel d'octroi de subsides

3.4 Objectif opérationnel Maintenir et développer un enseignement attractif et de qualité

- Action Créer et mettre en œuvre un projet pour une Ecole du numérique
- Action Proposer des initiations et cours de langue dès les classes de maternelles ainsi qu'en accueil extrascolaire
- Action Trouver des alternatives pour l'apprentissage de la natation
- Action Travailler en collaboration avec les 3 écoles communales sur des thèmes annuels
- Action Mettre en place une école des devoirs dans le cadre du développement de la plateforme du volontariat
- Action Réaménager l'école de Walhain pour répondre à l'augmentation de la population
- Action Elaborer un projet d'aménagement d'un parking pour l'école de Perbais
- Action Développer des actions "zéro déchets" dans les écoles
- Action Développer le projet "zéro Watt"
- Action Mettre en œuvre un programme "fruits et légumes" pour une alimentation plus saine et équilibrée dans les écoles

4. Objectif stratégique Vers une commune citoyenne et participative

4.1 Objectif opérationnel Favoriser le développement des initiatives citoyennes pour encourager la démocratie participative

- Action Mettre en place un dispositif de budget participatif géré par la CLDR
- Action Organiser des conseils communaux décentralisés dans chaque entité
- Action Organiser des rencontres villageoises festives

4.2 Objectif opérationnel Développer et mettre en oeuvre le "Printemps des initiatives"

- Action Organiser la Semaine des initiatives
- Action Organiser de manière structurelle le Printemps des initiatives

4.3 Objectif opérationnel Moderniser la fonction consultative par la mise en place d'une coordination et des liens entre les différents organes consultatifs

- Action Renforcement du rôle de la CLDR
- Action Création de la Commission ConnexionS
- Action Mettre en place un Conseil communal des enfants

4.4 Objectif opérationnel Dynamiser et améliorer l'efficacité des différents outils de communication

- Action Créer un nouveau logo communal
- Action Créer un nouveau site internet
- Action Améliorer la communication des décisions du Conseil communal
- Action Publication du PST sur le site internet
- Action Moderniser la feuille communale et les bulletins d'information
- Action Elaborer une newsletter
- Action Dynamiser la page Facebook communale
- Action Doter le site internet de la Commune d'un guichet en ligne
- Action Mettre en place concrètement le système BE ALERT

4.5 Objectif opérationnel Développer l'interactivité de l'information communale

- Action Structurer la maquette évolutive et contributive du futur portail internet en matière de sécurité
- Action Créer une bibliothèque pour l'encodage des PV et documents des différents conseils et commissions en distinguant accès public et accès membres
- Action Migrer vers une plate-forme internet "OPENDATA" pour favoriser les partages multiples et l'intégration des nouvelles APPLETS smartphone
- Action Créer un portail historique au service de la mémoire et alimenté par les passionnés d'histoire, les collectionneurs et les passeurs de mémoire
- Action Accueillir et/ou soutenir, au départ du site internet, des applications smart cities au service de l'interaction citoyen/commune
- Action Configurer des espaces entreprises, associations et citoyens pour une alimentation décentralisée du site internet

Volet interne

5. Objectif stratégique Vers une administration communale qui s'adapte aux évolutions (éléments de contexte interne et externe)

5.1 Objectif opérationnel Adapter la structure organisationnelle aux besoins et faire en sorte que chacun sache qui fait quoi

- Action Actualiser l'organigramme actuel en y intégrant les missions des services et le communiquer
- Action Diminuer au maximum la participation des agents aux commissions afin de rationaliser la charge de travail
- Action Renforcer ou revoir la répartition des tâches dans certains services
- Action Identifier là où des doublons sont nécessaires
- Action Définir une structure cible à 5 ans, vers laquelle tendre progressivement

5.2 Objectif opérationnel Sécuriser l'environnement de gestion pour mieux anticiper et faciliter la prise de décision

- Action Construire le système de maîtrise de la gestion ("contrôle interne")
- Action Objectiver la charge de travail des différents services (outil d'aide à la décision)
- Action Se mettre en conformité par rapport au RGPD
- Action Définir et formaliser les objectifs stratégiques de la commune
- Action Former aux nouveaux outils obligatoires : le PST et le contrôle interne

6. Objectif stratégique Vers une administration communale qui privilégie un mode de gestion centré sur l'humain pour que les agents se sentent bien

6.1 Objectif opérationnel Développer une politique de gestion des ressources humaines et faire en sorte que chacun se sente valorisé dans ses fonctions

- Action Faire du service du personnel un service de gestion du patrimoine humain
- Action Développer une politique de bien-être et de valorisation des agents
- Action Créer une cohésion entre les agents autour d'une vision et de valeurs communes
- Action Permettre aux agents de mieux se connaître entre eux
- Action Permettre aux agents de mieux connaître ce que les autres font

6.2 Objectif opérationnel Adapter les outils de coordination et de communication pour permettre plus d'interactions entre les autorités et le terrain

- Action Revoir le processus de gestion des points Collège, Conseil et délibérés
- Action Adapter le mode de coordination actuel
- Action Organiser des formations en management pour le DG et les responsables d'équipes
- Action Structurer la communication en fonction des besoins des services
- Action Donner plus de visibilité aux différents services

6.3 Objectif opérationnel Investir dans l'infrastructure pour le bien-être des agents et le service au citoyen

- Action Remettre à l'ordre du jour le projet de hangar au service travaux
- Action Remettre à l'ordre du jour le projet d'extension du bâtiment pour les services administratifs + aménagements intérieurs

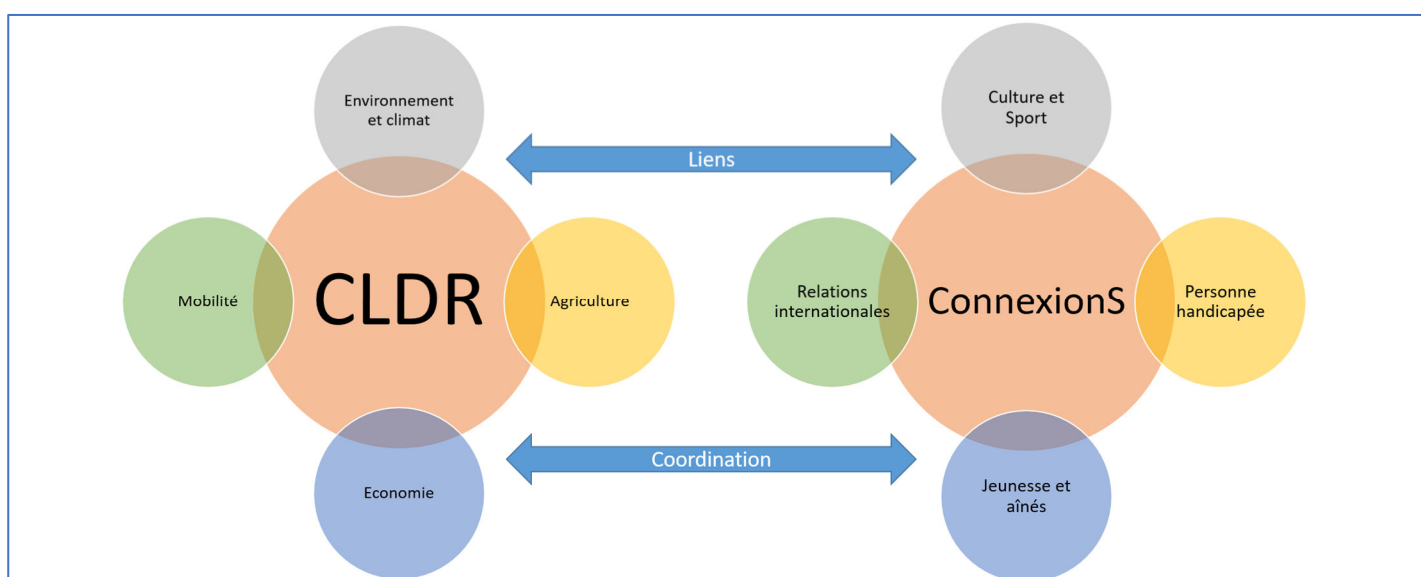
Commissions et Conseils consultatifs communaux

Deux pôles majeurs constituent le cœur de la participation citoyenne : la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) d'une part et la Commission ConnexionS d'autre part.

La CLDR est la commission au cœur du développement durable et de l'Agenda 21 local (programme d'actions jouant en faveur du développement durable mondial).

ConnexionS est la commission chargée de faire vivre notre Plan de cohésion sociale (mis en œuvre et organisé par le CPAS et qui permet de coordonner et développer un ensemble d'initiatives au sein de la Commune pour que chaque personne puisse vivre dignement en Wallonie).

Autour de ces deux commissions, gravitent différents conseils consultatifs. Des membres de la CLDR participent aux travaux des conseils consultatifs gravitant autour d'elle. Il en est de même au niveau de ConnexionS. De cette manière, les liens entre les différents organes consultatifs sont assurés.



Commission Locale de Développement Rural CLDR

La commune de Walhain est dotée depuis 2014 d'un Plan Communal de Développement Rural (PCDR). Il s'agit d'un document stratégique définissant les objectifs à atteindre, les projets à construire et à mettre en œuvre à court, moyen et long terme afin d'améliorer le vivre ensemble au sein de nos villages : aménagement de places, maisons de quartier, commerces de proximité, économie locale, mobilité, environnement, tourisme... Ces projets poursuivent les objectifs du développement durable qui doit intégrer les aspects environnementaux, économiques, sociaux et culturels.

La CLDR est la commission qui participe activement à toutes les phases d'élaboration, de mise en œuvre et d'adaptation du PCDR.

Composition : MM. Xavier DUBOIS (Président), Isabelle DENEFF-GOMAND, Mélanie HAUBRUGE, Nadia LEMAIRE ; Bénédicte DELVILLE-GRANDGAGNAGE (quart communal), Didier HAYET ; Francine KEKENBOSCH ; Philippe MARTIN ; Isabelle VAN BAVEL-DE COCQ ; Jean-Marie GILLET (suppléants) ;

Jacques PIRSON ; Geoffroy LIENART VAN LIDTH DE JEUDE ; Charlotte MASY ; Yves BERTHOLET ; Didier ROUSSEAU ; Patricia DE WINTER ; Éric VERHELST ; Damien MARY ; Elise ROBERT ; Robert OLBRECHTS ; Pascal FROMENT ; Jean-Pierre VAN PUymbrouck ; Jean-Luc GILOT ; Catherine RONSE ; Emmanuel CHALMAGNE (effectifs) ; Geoffroy BEKKERS ; Guibert d'OULTREMONT ; Michaël de POSCH ; Jean-François NIEUWENHUY ; Baudouin OLDENHOVE ; Grégoire WUILLAUME ; Mireille SANS DRAP ; Ludovic BOQUET ; Geoffroy CASSART (suppléants)

Xavier DUBOIS (DGO3 du Service Public de Wallonie comme représentant de la ruralité)

Nathalie VAESKEN (Secrétaire).

Commission ConnexionS

La Commission ConnexionS fait le lien entre les différents acteurs de notre vie culturelle, sociale et sportive et travaillera en collaboration avec les associations culturelles, les mouvements de jeunesse, les clubs sportifs.

Composition : Jean-Pierre LETOURNEUR (Président) ; Aurélie BISTON ; Sophie DAPSENS D'YVOIR ; Mimi DEPRez ; Anne-Françoise DESIRANT ; Guibert d'OULTREMONT ; Benoît GERARD ; Bénédicte DELVILLE-GRANDGAGNAGE ; Didier HAYET ; Geoffroy LIENART VAN LIDTH DE JEUDE ; Agnès NAMUROIS ; Isabelle VAN BAVEL-DE COCQ.

Anne DELESTIENNE (secrétaire).

Réunion : 14 juin. :

Conseil consultatif des Aînés

L'objectif du Conseil est de participer activement au développement d'une démarche faisant de Walhain une commune amie des aîné.es.

A ce titre, il veille à ce que leurs besoins soient intégrés dans la politique communale. Il récolte les demandes et suggestions de ceux-ci et répond aux demandes d'avis du pouvoir communal, sa mission principale consistant à remettre des avis aux responsables communaux.

Avec l'appui de ceux-ci et de l'administration, il contribue à la mise au point d'un plan d'actions intégrant les différents aspects de la vie des aîné.es : vie sociale, santé, communication, mobilité, espace public et habitat.

Composition : MM. Danielle GALLEZ (Présidente) ; Andrée MOUREAU (vice-Présidente) ; Edith CHAIDRON ; Jean-Marie DEPRez ; Mimi DEPRez ; Micheline DOSSOGNE, Chanta de COOREBYTER, Guibert d'OULTREMONT, Alfred EXSTEENS, Josiane HENRY, Simone ODAERT et Carine ROSY.

Appui administratif : Anne DELESTIENNE, contact'ainés de la Commune

Présence d'Isabelle VAN BAVEL-DE COCQ, Echevine des Affaires sociales pour une partie de chaque réunion.

Réunions : 25 janvier, 15 février, 22 mars, 24 mai, 20 septembre, 29 novembre.

Axes de réflexion et d'action :

En 2023, le Conseil a assuré le suivi des projets antérieurs. Pour l'essentiel : plan trottoirs, rampe d'accès pour PMR à la Maison communale, publication du Walh'ainés et d'infos diverses dans les médias de la Commune, Midi des aîné.es (avec plus de 130 personnes en octobre, dont 30 de la Résidence du Nil), envoi de cartes de fin d'année, après-midis jeux de société, avis sur Vivagora.

Deux nouveaux projets ont été mis en œuvre.

- Un recueil de témoignages : « Entre souvenirs et avenir. Les aîné.es de Walhain se racontent et parlent aux jeunes ». Il s'agit de 22 témoignages recueillis par un membre du Conseil et relus par d'autres membres, illustré par une jeune dessinatrice de Walhain et mis en page par l'administration communale.
- Un premier atelier Habitat des aîné.es a eu lieu fin novembre, co-organisé par le Conseil des aîné.es, Enéo, le Service logement de la Commune et le CPAS via le PCS. Son objectif était de faire un état des lieux des préoccupations et des besoins des aîné.es, de comprendre la demande et d'y répondre de manière générale. 30 personnes étaient présentes. Un second atelier aura lieu au printemps 2024 avec des réponses plus ciblées et la mise en place de moyens d'accompagnement. A cette occasion, une page Web a été créée sur le site de la Commune (Service Logement).

Ces avancées ont été rendues possibles grâce à l'appui des autorités et de l'administration communales, du CPAS et à l'implication des membres du Conseil.

Conseil consultatif de la Culture

L'objectif est de faire connaître et mettre en valeur les acteurs locaux en la matière, promouvoir et coordonner les actions de sensibilisation à la culture.

Composition : MM. Michel BERO (Président) ; Nathalie ARNOULT ; Nicolas ART ; Franz BERTRAND ; Edith CHAIDRON ; Julie DELECOCQ ; Anne-Françoise DESIRANT ; Caroline DOSSOGNE-RENARD ; Françoise DUPPEROY ; Josette SCHOONJANS-GODA ; Francine KEKENBOSCH ; Paul VAN RUYCHEVELT.

Pas de réunions et pas d'activités organisées cette année.

Conseil consultatif du Sport

L'objectif est d'émettre des avis et formuler des propositions afin de mettre en avant et de soutenir l'ensemble des activités sportives pratiquées sur le territoire communal en prenant en compte les besoins spécifiques notamment des aînés, des femmes et des personnes handicapées.

Composition : MM. Laurent DELVILLE ; Thomas COLLIGNON ; Benoît GERARD ; Mélanie HAUBRUGE, Josiane HENRY ; Guy VAN DER STRAETEN ; Didier HAYET.

Conseil consultatif de l'Economie

L'objectif est de participer à la redynamisation de la commune via un soutien renforcé aux initiatives créatives en matière d'activité économique et la mise en valeur des PME et des indépendants. Il a pour mission d'émettre des avis et de formuler des propositions par rapport aux projets visant le développement de l'économie locale intégrant notamment les enjeux touristiques.

Composition : MM. Michaël de POSCH (Président, démission actée le 2 octobre 2023) ; Stéphane LECLEF (Président depuis le 2 octobre 2023) ; Carine ROSY ; Bénédicte DELVILLE-GRANDGAGNAGE ; Carine ROSY, (représentants du Conseil communal) ; Gautier BEAUJEUAN ; Alfred EXSTEENS ; Christian HOUET, Serge OCTAVE ; Jean-Pierre LETOURNEUR, Caroline GUNS (Présidente WallnBusiness).

Réunion : 19 avril 2023 afin de réfléchir sur ses travaux futurs et sur les synergies avec les autres Conseils Consultatifs.

Conseil consultatif de la Mobilité

L'objectif est de créer des collaborations entre tous les acteurs locaux en vue d'améliorer l'accessibilité, la sécurité et la compatibilité des différents modes de déplacement.

Composition : MM. Geoffroy LIENART VAN LIDTH DE JEUDE (Président) ; Michaël de POSCH ; Didier HAYET ; Christian HOUET ; Michel LEROY ; Charlotte MASY, Laurent RICHELLE ; Elise ROBERT ; Jean-Pierre VAN PUymbrouck ; Bernadette VANDENBOSCH ; Emmanuel LEPINE (Secrétaire).

Réunions : 7 février et 21 novembre

Remise d'avis sur :

- Effet de porte sur la rue du Bois de Buis.
- Dispositifs ralentisseur sur la rue Haute à Nil.
- Goutte d'eau sur la rue Chapja à son carrefour avec la rue du Maieur
- Enquête publique du projet Vivagora (Carmel de Walhain) qui a démarré le 9 janvier (projet d'ouverture de voirie)

- Balisage rond-point N4 de Nil durant la nuit
- Règlements complémentaires de circulation routière
- Plan trottoir : Présentation de la phase 1 et proposition d'allocation pour le budget 2023
- Renouvellement et nouveaux marquages au sol thermocollés, participation active du Conseil pour des propositions de marquage au sol
- Aménagement de voirie PIC – PIMACI (plan d'investissement communal – plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité) : création d'un sens unique pour les voiries de la rue du Warichet et de l'allée de Vaux-en-Beaujolais.

Conseil consultatif de l'Environnement et du Climat

L'objectif est de préparer et donner un avis sur tous les dossiers environnementaux qui lui seront confiés par le Conseil communal et le Collège. Il pourra faire appel à des experts extérieurs afin d'être conseillé au mieux. Il participera entre autres à l'élaboration du Plan Local d'Action pour le Climat.

Composition : MM. Thomas COLLIGNON (Président) ; Isabelle DENEFF-GOMAND ; Nadia LEMAIRE (représentantes du Conseil communal) ; Françoise DUPPEROY ; Guibert D'OULTREMONT ; Serge MATHIEU ; Ludovic BOQUET ; Nelly CHAPPELLE ; Allison COLASSIN ; Jean-Pierre VAN PUymbROECK ; Catherine RONSE ; Anne-Sophie MATHIEU ; Michaël de POSCH.

Réunions : Pas de réunions en 2023.

Conseil consultatif de l'Agriculture

L'objectif est d'établir et, dans certains cas, de rétablir un lien constructif entre le monde agricole et les riverains afin d'améliorer la communication à propos des besoins et des attentes de chacun. Il permet, entre autres, de soutenir les agriculteurs dans leurs projets de diversification ainsi que l'actualisation et le renforcement de la charte de la ruralité.

Composition : MM. Laurent GREGOIRE (Président) ; Gautier BEAUJEAN ; Ludovic BOQUET ; Michaël de POSCH ; Jean-Paul DELFORGE ; Hervé DEMASY ; Anne-Marie LAUVAUX ; Michel LEROY ; Michaël MARTIN ; Jean-François NIEUWENHUYNS ; Olivier PETRONIN ; Christian REULIAUX, Elise ROBERT ; Catherine RONSE ; Jean-Marie STREYDIO ; Jean-Pierre VAN PUymbROUCK.

Réunion : le 27 juin 2023

Arbre de l'année - Problématique des Choucas, Corneilles et Corbeaux – Nichoir à hirondelles – Aménagement chemin n°5 – Plan inondations.

Office du Tourisme

Composition : MM. Philippe MARTIN (Président démission le 23 février et actée le 4 septembre 2023), Annick LEBON (Présidente faisant fonction depuis le 30 mars et actée le 4 septembre 2023) ; Ria BREYNE (démission le 27 octobre 2023), Anne-Françoise DESIRANT ; Josette GODA ; Anne-Marie LAUVAUX ; Bernard LEGROS ; Marie-Thérèse MARCHAND ; Paul VAN RUYCHEVELT.

Réunions : les 21 février, 23 mars, 19 avril, 22 mai, 14 juin, 21 août, 5 octobre et 16 novembre.

Activités :

Décembre 2022 : présence au marché de Noël à Walhain et organisation d'un jeu à la recherche de la hotte du Père Noël.

Début année 2023 : Installation des panneaux touristiques de Walhain reprenant les 12 balades de notre OT, le patrimoine historique et tous les opérateurs économiques et touristiques.

Balisage de 5 balades de notre livret Balade à Walhain annoncé sur le groupe Facebook OT Walhain. Les autres sont en attente des autorisations des communes avoisinantes

Le 20 mars : Rencontre avec les opérateurs touristiques de Walhain afin de déterminer leurs souhaits et attentes en vue d'une collaboration efficace.

Le 23 avril : Présente de l'OT au Salon du Livre de Walhain

Les 17 et 18 juin : A l'occasion de la sortie du livre « Walhain d'hier à aujourd'hui », organisation d'une exposition peintures « Walhain en peinture » montée par Josette SCHOONJANS.

Juillet et août : Présence aux Estivales avec l'organisation d'une permanence tous les week-ends et organisation d'autres activités comme :

A l'occasion de la fête nationale, le 21 juillet, animation pour expliquer aux enfants la raison du choix de cette date et l'origine de la Belgique par Paul VAN RUYCHEVELT.

Jeu découverte des artisans du Moyen-Age « A la poursuite des Brabançons »

Visite du Château par M. Joseph POLET, architecte qui a expliqué les différentes phases de la restauration et de la consolidation de l'édifice

Conférence le 31 juillet par Mme Françoise DUPERROY sur les méthodes de restauration et de consolidations des monuments anciens et du Château

Animation Château spéciale enfants le 20 août : l'évolution des châteaux médiévaux au cours du temps expliqué par Paul VAN RUYCHEVELT, et visite basée sur l'histoire du château de Walhain et la vie au temps des seigneurs par Anne-Françoise DESIRANT et Annick LEBON

Deux promenades vélo le 27 août imaginées par M. Jean-Marie GILLET : 33km pour tout public et 10 km pour les familles

Visites privées du Château par M. Bernard LEGROS pour un groupe d'historiens et pour des passionnés de monuments anciens

Visites du Château à la demande

Participation le 10 septembre aux Journées du Patrimoine avec :

- La Balade de Basile : jeu découverte » du petit patrimoine de Nil avec Marie-Thérèse MARCHAND et Annick LEBON incluant une visite exceptionnelle du Moulin de Tiège avec M. Philippe MARTIN de « Histoire du patrimoine de Walhain » et l'accueil de la famille DE PIERPONT
- La balade de l'Oncle Paul avec M. Paul VAN RUYCHEVELT à la découverte du petit patrimoine de Walhain centre et reconstitution d'une ancienne boucherie par M. Luc DEWAERSEGGERS
- La balade de Solange à Saint-Paul avec M. Bernard LEGROS à la découverte du patrimoine pastoral de Saint-Paul.

Le 8 octobre : Participation de l'OT en collaboration avec M. Willy MONFILS du groupe a.s.b.l. Wallonie Wisconsin à l'évènement de l'OT de Grez-Doiceau sur l'émigration « Célébration des 170 ans de l'émigration de Gréziens vers le Wisconsin »

Le 1^{er} décembre aura lieu une séance de la Commémoration des 170 du départ des Walhinois vers la Wisconsin par Willy Monfils de l'a.s.b.l. Wallonie Wisconsin.

Participation à des réunions en collaboration avec la Maison du Brabant Wallon sur la politique du tourisme

Délégation communale

Conseil de l'Action Sociale de Walhain

Agnès NAMUROIS
Nicolas ART

03-12-2018
03-12-2018

Andrée MOUREAU	03-12-2018
Jean-Luc GILOT	19-12-2022
Geoffroy CASSART	19-12-2022
Cyrill LIZEN	03-12-2018
Delphine ART	28-03-2022
Yves BAUWENS	20-12-2021
Aurélie BISTON	27-06-2022

Conseil de Participation

Agnès NAMUROIS	07-01-2019
Francine KEKENBOSCH	26-04-2021
Isabelle VAN BAVEL	07-01-2019
Didier HAYET	27-05-2019
Carine ROSY	30-05-2022
Delphine BRICART	07-01-2019
Bernadette VANDENBOSCH (suppléante)	07-01-2019
Nadia LEMAIRE (suppléante)	07-01-2019
Laurence SMETS (suppléante)	07-01-2019
Mélanie HAUBRUGE (suppléante)	07-01-2019
Isabelle DENEFF (suppléante)	26-04-2021
Valérie LIROUX (suppléante)	07-01-2019

Commission Paritaire Locale CoPaLoc

Agnès NAMUROIS	07-01-2019
Francine KEKENBOSCH	26-04-2021
Isabelle VAN BAVEL	07-01-2019
Didier HAYET	27-05-2019
Carine ROSY	30-05-2022
Delphine BRICART	07-01-2019
Bernadette VANDENBOSCH (suppléante)	07-01-2019
Nadia LEMAIRE (suppléante)	07-01-2019
Mélanie HAUBRUGE (suppléante)	07-01-2019
Isabelle DENEFF (suppléante)	26-04-2021
Valérie LIROUX (suppléante)	07-01-2019

Commission Communale de l'Accueil

Isabelle VAN BAVEL (Présidente)	07-01-2019
Francine KEKENBOSCH	26-04-2021
Nadia LEMAIRE	07-01-2019
Isabelle DENEFF-GOMAND (suppléante)	26-04-2021
Mélanie HAUBRUGE (suppléante)	07-01-2019
Agnès NAMUROIS (suppléante)	07-01-2019

Conseil de Police

Laurence SMETS	03-12-2018
Vincent EYLENBOSCH	03-12-2018
Olivier PETRONIN	30-05-2022

Didier HAYET (suppléant)	14-02-2022
Bernadette VANDENBOSCH (suppléante)	30-05-2022

InBW

Laurence SMETS	07-01-2019
Olivier PETRONIN	07-01-2019
Vincent EYLENBOSCH	07-01-2019
Carine ROSY	26-06-2023
Bénédicte DELVILLE-GRANDGAGNAGE	14-02-2022

Intercommunale Sociale du Brabant Wallon ISBW

Laurence SMETS	07-01-2019
Agnès NAMUROIS	07-01-2019
Didier HAYET	07-01-2019
Isabelle VAN BAVEL-DE COCQ	07-01-2019
Bernadette VANDENBOSCH	07-01-2019

ORES Assets – association intercommunale wallonne

Didier HAYET	07-01-2019
Jean-Pierre DELFORGE	26-04-2021
Vincent EYLENBOSCH	07-01-2019
Bernadette VANDENBOSCH	26-06-2023
Mélanie HAUBRUGE	07-01-2019

Intercommunale Pure de Financement du Brabant wallon IPFBW

Isabelle DENEFF-GOMAND	07-01-2019
Nadia LEMAIRE	20-12-2021
Olivier PETRONIN	07-01-2019
Xavier DUBOIS	07-01-2019
Didier HAYET	27-05-2019

IMIO - intercommunale

Laurence SMETS	26-04-2021
Nadia LEMAIRE	20-12-2021
Olivier PETRONIN	07-01-2019
Didier HAYET	07-01-2019
Xavier DUBOIS	07-01-2019

Société Wallonne des Eaux

Carine ROSY	30-05-2022
-------------	------------

Holding communal

Carine ROSY	30-05-2022
-------------	------------

Ethias assurances

Nadia LEMAIRE 07-01-2019

Union des Villes et Communes de Wallonie : Assemblée générale

Xavier DUBOIS 07-01-2019

Union des Villes et Communes de Wallonie : Conseil d'Administration

Nadia LEMAIRE 29-04-2019

Centre culturel du Brabant wallon : assemblée générale

Bénédicte DELVILLE-GRANDGAGNAGE 27-05-2019

Pascale HENRY 07-01-2019

Maison de l'Urbanisme du Brabant wallon : conseil d'orientation

Jean-Marie GILLET 29-04-2019

Nadia LEMAIRE (suppléante) 29-04-2019

Opérateur de Transport de Wallonie : assemblée générale

Vincent EYLENBOSCH 29-04-2019

Ecetia : assemblée générale

Xavier DUBOIS 30-01-2023

Nadia LEMAIRE 30-01-2023

Olivier PETRONIN 30-01-2023

Didier HAYET 30-01-2023

Bénédicte DELVILLE-GRANDGAGNAGE 30-01-2023

Le Petit Favia, crèche communale : assemblée générale

Agnès NAMUROIS 07-01-2019

Andrée MOUREAU 07-01-2019

Bénédicte DELVILLE-GRANDGAGNAGE 07-01-2019

Delphine BOUSMAN-ART 07-01-2019

Fanny VANLIERDE 07-01-2019

Isabelle VAN BAVEL 07-01-2019

Marcelle MONCOUSIN 07-01-2019

Aurélien BISTON 07-01-2019

Larissa BEELEN 30-05-2022

Les P'tits Loups, crèche : comité de pilotage

Isabelle VAN BAVEL	07-01-2019
Andrée MOUREAU	07-01-2019
Maud LETHE	07-01-2019

Agence Locale pour l'Emploi : assemblée générale

Didier HAYET	26-04-2021
Francine KEKENBOSCH	07-01-2019
Geoffroy CASSART	07-01-2019
Vinciane GILARD	07-01-2019
Alain WAFFLARD	07-01-2019
Mathieu STAS de RICHELLE	30-01-2023

Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces : assemblée générale

Isabelle VAN BAVEL	07-01-2019
Agnès NAMUROIS (suppléante)	07-01-2019

Société de logements de service public "Notre Maison"

Assemblée générale :

Agnès NAMUROIS	07-01-2019
Didier HAYET	07-01-2019
Mélanie HAUBRUGE	26-04-2021

Conseil d'administration :

Jean-Marie GILLET	02-09-2019
-------------------	------------

Régie des Quartiers « Notre Maison »

Assemblée générale

Mélanie HAUBRUGE	07-01-2019
Didier HAYET	07-01-2019

Conseil d'administration

Mélanie HAUBRUGE	29-04-2019
------------------	------------

Comité restreint

Agnès NAMUROIS	25-11-2019
Nicolas van den STEEN	25-11-2019

Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon : assemblée générale

Nadia LEMAIRE	20-12-2021
---------------	------------

Maison du Tourisme du Brabant wallon : assemblée générale

Nadia LEMAIRE	07-01-2019
---------------	------------

Succursale Senne-Dyle-Gette de la SWDE : conseil d'exploitation

Vincent EYLENBOSH (effectif)	07-01-2019
Olivier PETRONIN (suppléant)	27-02-2023

Maison du Conte et de la Littérature : Assemblée générale

Anne-Françoise DÉsirANT	07-01-2019
-------------------------	------------

Centre Régional d'Intégration du Brabant wallon : Assemblée générale

Isabelle VAN BAVEL	07-01-2019
--------------------	------------

La Ressourcerie Rappel : Conseil d'administration

Xavier DUBOIS	07-01-2019
---------------	------------

Télévision locale TV-Com : Assemblée générale

Stéphane LALOUX	07-01-2019
-----------------	------------

Télévision locale Canal Zoom: Assemblée générale

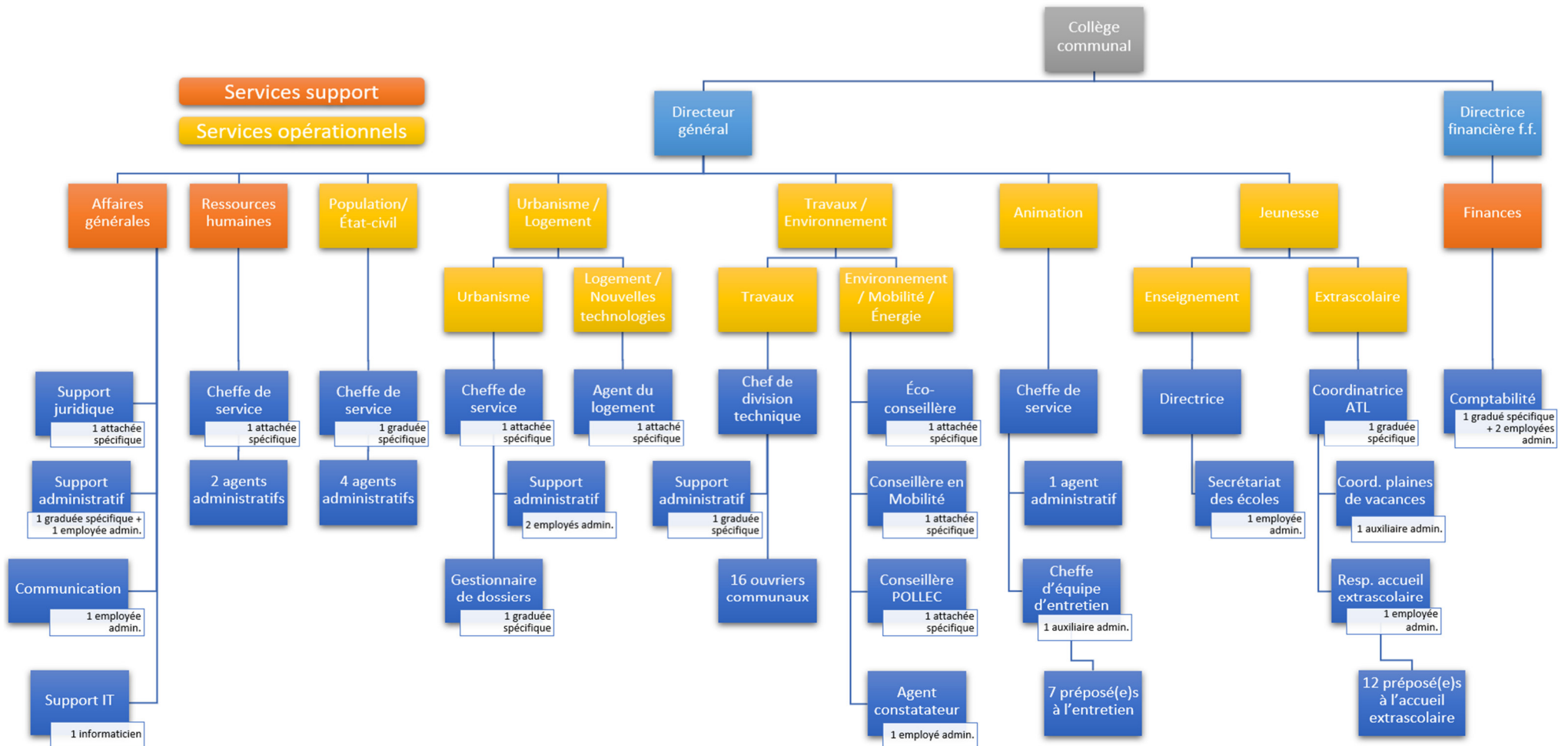
Cyril LIZEN	07-01-2019
-------------	------------

ADMINISTRATION GENERALE

Le Personnel

Composition du Service : 1 Responsable des Ressources Humaines et 2 employés administratifs

Organigramme



Personnel administratif

- 1 Directeur général
- 1 Directrice financière
- 1 Directrice financière f.f.
- 19 Employé(e)s d'administration

Personnel spécifique

- 1 Attachée spécifique (Personnel)
- 1 Attachée spécifique (Urbanisme)
- 1 Attaché spécifique (Conseillère POLLEC)
- 1 Attachée spécifique (Éco-conseillère)
- 1 Attaché spécifique (Juriste)
- 1 Attachée spécifique (Conseillère Mobilité)
- 1 Attaché spécifique (Logement)
- 1 Gradué(e) spécifique (Finances)
- 1 Gradué(e) spécifique (Extrascolaire)
- 1 Gradué(e) spécifique (Travaux)
- 1 Gradué(e) spécifique (Secrétariat de direction)
- 1 Gradué(e) spécifique (Urbanisme)
- 1 Gradué(e) spécifique (Population-Etat civil)

Personnel technique

- 1 Chef de division technique

Personnel ouvrier

- 11 Ouvriers qualifiés
- 6 Manœuvres

Personnel d'entretien et d'accueil extrascolaire

- 1 Ouvrière qualifiée – Entretien
- 7 Auxiliaires professionnel(le)s – Entretien
- 13 Auxiliaires professionnel(le)s – accueil extrascolaire

Personnel mis à disposition - Crèche "Le Petit Favia"

- 1 Puéricultrice
- 1 Auxiliaire professionnel entretien

Personnel étudiant

- 17 moniteurs (7 brevetés et 10 non brevetés) durant les 7 semaines de plaines de vacances ;
- 7 jeunes et 1 encadrante du 17 au 31 juillet pour l'opération « Été solidaire ».

Stages

- 1 étudiante à l'Athénée royal de Gembloux en stage administratif au sein du Secrétariat de direction les 6, 7 et 9 mars.
- 1 demandeur d'emploi en reconversion professionnelle auprès de l'Espace formation FOREM à Charleroi en stage d'observation au sein du Secrétariat de direction du 28 au 30 août.
- 1 demandeur d'emploi en reconversion professionnelle auprès de l'Espace formation Emploi de Namur en journée de découverte des métiers administratifs au sein du Secrétariat de direction le 13 octobre.

1 demandeur d'emploi en formation auprès de la Régie des Quartiers de Chastre en stage pratique au sein des équipes d'accueil extrascolaire du 14 novembre 2023 au 2 février 2024.

Assurances

Gestion de 42 polices d'assurance couvrant le nombre de sinistres suivants :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
La responsabilité civile générale de la Commune (protection juridique, défense civile et pénale, réparation des préjudices)	4	3	18	15	15	14	8
La responsabilité civile relative aux bâtiments accessibles au public	-	-	1	-			0
Les accidents du travail des Membres du Collège	-	-	-	-			0
Les accidents corporels des conseillers communaux	-	-	-	-			0
Les accidents du travail	2	4	2	3	2	1	3
Les accidents scolaires	5	10	7	9	12	14	12
Les effets personnels des élèves	-	1	-	-			0
Les bâtiments communaux	1	-	7	5	1	1	3
Accident sur le charroi automobile	2	2	1	-	2	2	3
Mission de service	0	-	-	-			0

Cadre du personnel

L'ancien cadre du personnel au 1^{er} juin 2018 a été remplacé par un cadre du personnel qui est adapté chaque mois suivant les variations du personnel. Celui-ci permet de comparer le contingent prévu au cadre et la situation réelle. En cas d'écart important, une modification du cadre pourrait être nécessaire.

NIV. ADM.	DENOMINATION DES GRADES	CATEGORIE	CADRE EN VIGUEUR 2018 NBR. EMPLOI ETP	TAUX D'OCCUPATION AU 1/2/23		CONTINGENT DES EMPLOIS CONTRAC-TUELS (SUBSIDIES)	TAUX D'OCCUPATION AU 1/2/23			TOTAL GENERAL (FF non compris)
				STAT	FF		CONTR	SUBV	FF	
NIV. DG	DIRECTEUR GENERAL	ADMINISTRATIF	1	1,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	1,00
NIV. DF	DIRECTEUR FINANCIER	ADMINISTRATIF	1	1,00	0,00	0	0,00	0,00	1,00	1,00
NIV. A3-A4	CHEF DE DIVISION ADMINISTRATIF	ADMINISTRATIF	1	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
NIV. A1-A2	CHEF DE BUREAU ADMINISTRATIF	ADMINISTRATIF	1	0,00	0,00	0	1,00	0,00	0,00	1,00
NIV. D6	EMPLOYE D'ADMINISTRATION	ADMINISTRATIF	5	3,00	0,00	5	1,00	3,00	0,00	7,00
NIV. D4-D5	EMPLOYE D'ADMINISTRATION	ADMINISTRATIF		1,00	0,00		3,00	4,00	0,00	8,00
NIV. D1-D2-D3	EMPLOYE D'ADMINISTRATION	ADMINISTRATIF		1,00	0,00		0,00	1,00	0,00	2,00
NIV. E1-E2-E3	AUXILIAIRE D'ADMINISTRATION	ADMINISTRATIF	0	0,00	0,00	1	0,00	0,00	0,00	0,00
NIV. A3Sp-A4Sp	ATTACHE SPECIFIQUE	SPÉCIFIQUE	1	0,00	0,00	4	1,00	0,00	0,00	1,00
NIV. A1Sp-A2Sp	ATTACHE SPECIFIQUE	SPÉCIFIQUE		0,00	0,00		5,00	2,00	0,00	7,00
NIV. B1-B2-B3	GRADUE SPECIFIQUE	SPÉCIFIQUE	2	0,00	0,00	4	2,00	5,00	0,00	7,00
NIV. A3-A4	CHEF DE DIVISION TECHNIQUE	TECHNIQUE	1	1,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	1,00
NIV. A1-A2	CHEF DE BUREAU TECHNIQUE	TECHNIQUE	1	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
NIV. D9-D10	AGENT TECHNIQUE EN CHEF	TECHNIQUE	1	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
NIV. D7-D8	AGENT TECHNIQUE	TECHNIQUE	0	0,00	0,00	1	0,00	0,00	0,00	0,00
NIV. OO	PUERICULTRICE	SOINS	0	0,00	0,00	0	1,00	1,00	0,00	2,00
NIV. C1-C2	BRIGADIER	OUVRIER	4	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
NIV. D4-D5	OUVRIER QUALIFIE	OUVRIER	11	1,00	0,00	6	0,00	0,00	0,00	1,00
NIV. D1-D2-D3	OUVRIER QUALIFIE	OUVRIER		5,00	0,00		2,00	5,00	0,00	12,00
NIV. E1-E2-E3	AUXILIAIRE PROFESSIONNEL	OUVRIER	13	0,00	0,00	19	8,00	18,00	0,00	26,00
TOTAL			43	14	0	40	24	39	1	77,00

Le Comité de direction

Composition : le Directeur général, la Directrice financière ff., la Responsable des Ressources humaines, le Chef de division technique, la Responsable du service de l'Urbanisme et du Logement et la Conseillère juridique.

Le Comité de direction connaît toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services communaux, ainsi que des projets de budget et de modification budgétaire. Il s'agit d'un lieu d'échanges interactifs et transversal entre l'ensemble des services via les responsables de service ainsi que vers le Collège communal.

Réunions : 6 février - 26 juin – 16 octobre

Réunion conjointe avec le Codir du CPAS : 22 novembre

Règlement Général sur la Protection des Données

Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, mieux connu sous l'acronyme « RGPD », est entrée en vigueur le 25 mai 2018. Cette nouvelle réglementation impose aux communes, comme à tout organisme publique, de traiter les données à caractère personnel des citoyens de manière adéquate, pertinente et limitée à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées. C'est dans cette optique que la DPO, Déléguée à la protection des données (Biyela MATONDO), s'attache régulièrement à sensibiliser les membres du personnel au RGPD et à la sécurité de l'information. Une politique de protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel a été adoptée et publiée sur le site Internet de la Commune en 2019 afin d'informer les citoyens de la manière dont leurs données sont traitées.

La DPO répond quotidiennement à des demandes diverses concernant le traitement des données émanant tant des services de l'Administration communale que d'organismes externes sollicitant l'accès aux données à caractère personnel des habitants de la commune. Ces demandes diverses sont analysées non seulement à la lumière du RGPD mais également en fonction de la législation sectorielle qui est très variée : CoDT, loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques, loi sur la protection de la vie privée, loi caméras, droit à l'image, etc.

Projet de transition vers un développement durable

La Commune de Walhain a répondu à un appel à candidatures pour un accompagnement des pouvoirs locaux en vue de faciliter leur transition vers un développement durable.

Suite aux nombreux ateliers, internes et externes, organisés en 2022 avec l'aide de notre facilitateur « Sustenuto », le Collège communal a validé fin janvier 2023 une « feuille de route vers les objectifs développement durable ».

Cette feuille de route est donc d'ores et déjà un fil conducteur dans les projets à mettre en œuvre prioritairement. Par manque de temps et en l'absence d'agents aux services mobilité et énergie, la mise en place d'un groupe de travail régulier n'a pas été possible.

Le développement durable est cependant un enjeu majeur et transversal et l'agent fera donc en sorte de faire percoler ce principe dans l'ensemble des projets à mettre en œuvre à l'avenir.

Une séance d'information et de sensibilisation des services est prévue pour le début de l'année 2024.

Informatique

Composition du Service

1 informaticien à mi-temps.

Activités

1. Augmentation de la capacité de stockage des données sur le serveur.

2. Mise en place d'un dispositif wifi pour la maison communale
3. Changement du rack serveur
4. Renforcement de la sécurité informatique par l'installation d'un routeur et d'un firewall ubiquiti
5. Achat du dispositif pour le remplacement des back up de données
6. Installation d'un UPS à l'école communale de Walhain.
7. Remplacement du serveur de la maison communale
8. Renouvellement des licences Microsoft, backup, licences de serveur
9. Finalisation de l'installation des ordinateurs qui pilotent les écrans interactifs pour les trois écoles communales.
10. Participation au groupe de travail pour la gestion de la nomenclature des dossiers informatiques
11. Service support Helpdesk : traitement des demandes des utilisateurs

COMMUNICATION ET PUBLICATIONS COMMUNALES

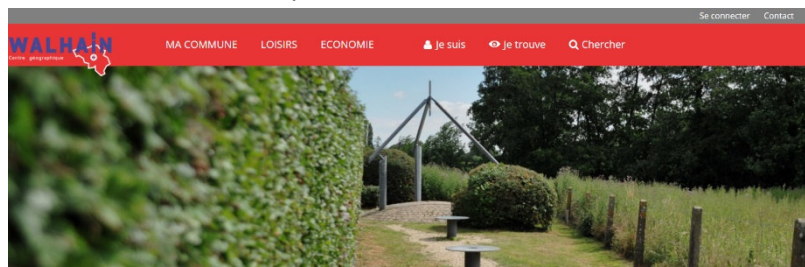
Composition du Service

1 chargée communication

 Site internet

www.walhain.be est la source d'information numéro 1. On y trouve toutes les informations utiles quant aux actualités, événements, travaux, enquêtes publiques, ... concernant l'entité.

Cliquez maintenant !



 Page Facebook

C'est l'outil incontournable pour être informé de tout ce qu'il se passe en direct dans la Commune (coupures d'eau ou d'électricité, accident, voirie fermée mais aussi les événements et actualités à venir, ...).

Cliquez maintenant !



Commune de Walhain

@CommuneWalhain · Hôtel de Ville

✉ Envoyer un e-mail



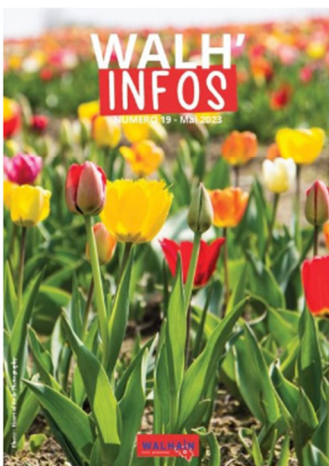
Newsletter

Envoyée par e-mail tous les vendredis à 12h
Elle comptabilise 1.315 abonnés



Bulletins d'information

Le Walh'infos est distribué en toutes-boîtes et contient toutes les informations sur la vie de la commune, ses évolutions, ses nouveautés, ses décisions et met en avant les initiatives citoyennes.
Il y en a eu **5** en 2023.



La Walh'news est quant à elle utilisée uniquement pour les informations urgentes qui ne peuvent attendre la publication du prochain bulletin d'informations Walh'infos.

Indicateur

Du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023

856 courriers recommandés reçus ()

805 courriers recommandés envoyés (du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022)

8.278 courriers autres envoyés (du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022)

Contentieux

Actions en défendant

Contestation par la Société MOBISTAR du règlement de taxe sur les pylônes de téléphonie mobile pour l'exercice 2011 :

Requête en annulation introduite par la partie adverse en date du 8 février 2012 – Audience d'introduction du 12 mars 2012 devant le Tribunal de Première Instance de Nivelles – Conclusions déposées le 3 août 2012 par la Commune – Conclusions déposées le 2 novembre 2012 par la partie adverse – Conclusions en réplique et de synthèse déposées le 2 mai 2013 par la Commune – Audience de plaidoiries le 13 mai 2013 devant le Tribunal de Première Instance de Nivelles – Courrier du 10 août 2017 de l'avocat de la partie adverse sollicitant le règlement extra-judiciaire des contentieux opposant son client à la Commune – Affaire dormante.

Action en responsabilité des inondations et coulées boueuses survenant sur la propriété de l'habitation du plaignant :

Citation à comparaître devant le Tribunal de Première Instance de Nivelles signifiée à la Commune le 3 juin 2013 – Audience d'introduction tenue le 18 juin 2013 – Conclusions déposées le 23 septembre 2013 par une autre partie défenderesse – Conclusions déposées le 24 septembre 2013 par la Commune – Jugement intermédiaire rendu le 8 octobre 2013 par le Tribunal de Première Instance de Nivelles chargeant un expert de fournir toutes informations utiles pour la solution du litige – Compte-rendu de la réunion de démarrage de l'expertise du 15 janvier 2014 – Rapport préliminaire de l'expert judiciaire daté du 4 février 2014 – Compte-rendu de la visite de terrain du 28 février 2014 – Rapport provisoire de l'expert judiciaire daté du 20 mai 2014 – Courrier de l'avocat de la Commune daté du 14 juillet 2014 portant certaines remarques sur le rapport provisoire de l'Expert judiciaire – Rapport définitif de l'Expert judiciaire daté du 18 septembre 2014 – Réunion de médiation sur place le 28 janvier 2015 en vue de rechercher un accord transactionnel – Courrier de l'avocat de la partie adverse daté du 26 octobre 2015 sollicitant une réunion transactionnelle fondée sur le rapport du GISER portant des propositions d'aménagements d'urgence pour prévenir les risques de coulées boueuses – Réunion de conciliation tenue le 22 janvier 2016 entre toutes les parties en présence de l'auteur du rapport du GISER – Affaire dormante.

Contestation par la Société MOBISTAR du règlement de taxe sur les pylônes de téléphonie mobile pour l'exercice 2013 :

Requête introduite le 3 septembre 2014 par la partie adverse – Audience d'introduction du 6 octobre 2014 devant le Tribunal de Première Instance du Brabant wallon – Ordonnance rendue le 12 janvier 2015 par le Tribunal de Première Instance du Brabant Wallon fixant le calendrier de procédures – Conclusions déposées le 27 avril 2015 par la Commune – Conclusions additionnelles déposées le 3 février 2016 par la Commune – Conclusions de synthèse déposées le 13 octobre 2016 par la Commune – Courrier du 10 août 2017 de l'avocat de la partie adverse sollicitant le règlement extra-judiciaire des contentieux opposant son client à la Commune – Affaire dormante.

Contestation par certains riverains de la réouverture du sentier n° 93 et l'ouverture au public de la propriété communale menant au bassin d'orage du Bois des Pauvres à Nil-Pierreux :

Citation à comparaître devant la Justice de Paix de Wavre signifiée à la Commune le 19 juin 2020 – Audience d'introduction tenue le 30 juin 2020 – Réunion de conciliation tenue le 27 août 2020 – Visite sur place en présence de toutes les parties le 19 janvier 2021 – Décision du Collège communal en sa séance du 15 mars 2021 portant attribution d'un marché public de services relatif à une mission de géomètre pour déterminer un tracé alternatif à la sortie du sentier litigieux – Décision du Collège communal en sa séance du 24 mars 2022 d'effectuer des démarches auprès des propriétaires des parcelles traversées par l'un des tracés proposé par le géomètre – Affaire en cours.

Recours en annulation d'un voisin contre un permis d'urbanisme délivré pour l'extension et la rénovation d'une maison :

Requête déposée le 29 août 2022 devant le Conseil d'Etat – Mémoire en réponse déposé le 14 novembre 2022 par la Commune – Mémoire en réplique déposé le 27 janvier la partie requérante – Affaire en cours

Actions en demandant

Recours en annulation contre un permis d'urbanisme délivré sur recours par la Région wallonne pour la construction d'une habitation et d'un abri pour chevaux :

Requête déposée le 23 mai 2022 devant le Conseil d'Etat – Requête en intervention introduite le 6 juillet 2022 par le bénéficiaire du permis délivré – Ordonnance rendue le 4 août 2022 par le Conseil d'Etat accueillant la requête en intervention – Mémoire en réplique déposé en septembre 2022 par la Commune – Mémoire en intervention déposé le 17 octobre 2022 par la partie intervenante – Affaire en cours.

Recours en annulation contre un permis d'urbanisme délivré sur recours par la Région wallonne pour la création de voiries communales :

Requête déposée le 10 février 2023 devant le Conseil d'Etat – Requête en intervention introduite le 21 mars 2023 par le bénéficiaire du permis délivré – Ordonnance rendue le 13 avril 2023 par le Conseil d'Etat accueillant la requête en intervention – Mémoire en réponse déposé le 24 avril 2023 par la Région Wallonne – Mémoire en intervention déposé en juin 2023 par la partie intervenante – Mémoire en réplique déposé le 23 juin 2023 par la Commune – Affaire en cours.

ÉTAT CIVIL - POPULATION

Composition du Service

1 Responsable de service et 4 employés administratives

Population de droit

Population de droit⁽¹⁾ au 28/11/2023 par année de recensement

Année	Nil-St-Vincent	Tourinnes -St-Lambert	Walhain-St-Paul et Perbais	TOTAL
2002	1.773	1.686	2.338	5.797
2003	1.799	1.739	2.365	5.903
2004	1.791	1.783	2.377	5.951
2005	1.839	1.799	2.417	6.055
2006	1.859	1.824	2.411	6.095
2007	1.863	1.895	2.415	6.173
2008	1.926	1.911	2.416	6.253
2009	1.909	1.963	2.462	6.370
2010	1.947	1.998	2.503	6.448
2011	1.973	2.047	2.561	6.581
2012	2.027	2.060	2.571	6.658
2013	2.060	2.082	2.587	6.729
2014	2.131	2.140	2.640	6.911
2015	2.210	2.145	2.655	7.010
2016	2.258	2.143	2.721	7.122
2017	2.274	2.118	2.790	7.182
2018	2.285	2.132	2.808	7.225
2019	2.311	2.200	2.906	7.417
2020	2.313	2.228	2.933	7.474
2021	2.322	2.246	2.941	7.509
2022	2.342	2.269	3.009	7.620
2023	2.317	2.256	3.036	7.609

Habitants de nationalité belge ou étrangère ayant le siège de résidence habituelle à Walhain

Mouvements

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ENTREES (Inscriptions)	378	401	480	372	340	420	425	370	421	365
SORTIES (Radiations)	278	319	398	261	301	311	299	313	347	325
NAISSANCES	62	78	76	60	61	73	74	82	84	59
RADIATIONS D'OFFICE	10	8	9	6	3	20	27	19	25	23
INSCRIPTION D'OFFICE		1	3	1	1	3	0	7	2	9

Radiation d'office : une personne n'habitant plus à l'adresse déclarée (que ce soit sur la base de sa propre déclaration ou de la déclaration d'un habitant du domicile, d'un propriétaire ou du constat de la Police) et n'ayant pas fait le nécessaire pour se domicilier à une autre adresse, fait alors l'objet, par l'Administration communale (décision du Collège communal), d'une radiation d'office des Registres de la Population, ce après enquête et suivi de la procédure réglementaire (procédure réglementée aux délais assez longs).

Inscription d'office : il s'agit du procédé inverse de la radiation d'office, à savoir qu'une personne dont il est prouvé qu'elle habite ordinairement à telle adresse sans en avoir accompli la déclaration auprès de l'Administration communale, fera l'objet d'une inscription d'office, puisque la résidence principale est « soit le lieu où vivent habituellement les membres d'un ménage composé de plusieurs personnes, unies ou non par des liens de parenté, soit le lieu où vit habituellement une personne isolée » (cf. article 3 de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes d'étranger et aux documents de séjour).

Délivrance de documents

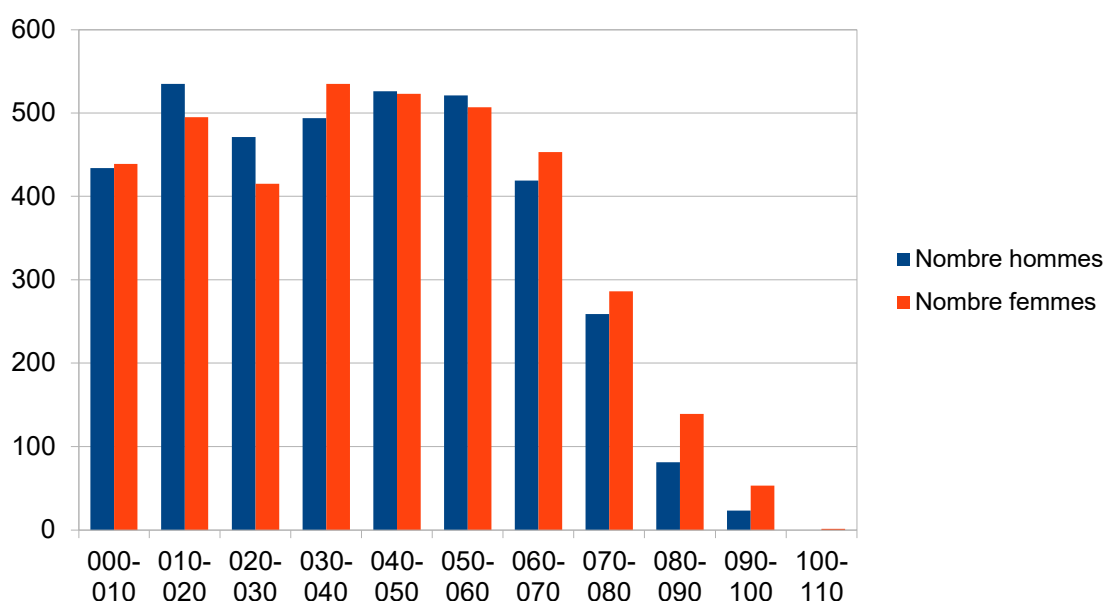
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Carte d'identité	725	1152	1626	1.193	969	731	389	425	365	353
Carte de séjour	57	39	57	58	66	92	73	88	117	133
Certificat d'identité (- 12 ans)	205	272	260	301	345	256	206	376	359	236
Certificat d'identité (Bébés)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Extrait de casier judiciaire	275	260	285	275	265	270	101	152	238	348
Bulletin de renseignements	150	100	178	146	0	0	0	0	0	0
Passeport	376	459	504	435	470	429	123	139	562	759
Permis de conduire provisoire	99	108	169	101	69	99	118	143	117	139
Permis de conduire international	45	44	55	46	58	55	16	18	34	57
Nombre de permis délivrés		481	357	286	252	307	259	287	492	507

Classement de la Commune

Un Arrêté du Gouvernement Wallon du 23 septembre 2004 classe la Commune de Walhain dans la catégorie 13 énoncée au § 1^{er} de l'art. 28 de la loi communale (6.001 à 8.000 habitants).

Au 28 novembre 2023 avec le registre d'attente : **Total de 7.609 habitants**

Pyramide des âges



Les nationalités

Afghanistan	1
D'origine afghane	1
Albanie	1
Algérie	3
Allemagne	7
Belgique	7.199
Bénin	1
Brésil	2
Burundi	1
Cameroun	1
Canada	0
Chypre	0
Colombie	2
Congo	6
Cuba	1
Danemark	1
Espagne	19
Etats-Unis d'Amérique	4
D'origine érythréenne	1
Fédération de Russie	1
Finlande	0
France	102
Grèce	1
Guinée	1
Hongrie	4
Haïti	1
Indéterminé	4
Irlande	3
Italie	35
Islande	1
Inde	1
Japon	1
D'origine kirghize	1
Lituanie	1
Luxembourg	2
Maroc	9
Iles Maurice	2
Mauritanie	0
Palestine	6
D'origine palestinienne	3
Pays-Bas	3
Pérou	3
Pologne	12
Portugal	14
République Tchèque	1
Roumanie	43
Royaume Uni	7

Rwanda	1
D'origine rwandaise	1
Singapour	0
Suède	1
Suisse	1
D'origine syrienne	1
Thaïlande	2
Togo	1
Turquie	0
Ukraine	30

État civil : tableau et graphiques

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Naissances	72	76	55	61	73	78	82	84	59
Garçons	42	37	25	34	39	39	40	39	33
Filles	30	39	30	27	34	39	42	45	26
Actes transcrits au registre des naissances	38	35	29	29	48	56	66	53	43
Annulation (BAEC)							1	0	1
Naissance (transcription)	1	0	0	0	4	1	1	2	4
Déclaration conjointe	7	1	-	0	0	0	0	0	0
Reconnaissance	-	0	-	0	2	0	0	0	0
Reconnaissance prénatale	29	32	20	25	32	38	51	39	32
Adoption, transcription, révocation	-	0	3	0	0	5	3	1	0
Rectification du nom patronymique	-	0	-	0	0	0	1	0	0
Option de nationalité	1	2	6	4	8	9	8	9	2
Recouvrement de nationalité		0	-	0	0	0	0	0	0
Changement de prénom					2	0	2	2	4
Actes transcrits au registre des décès	24	46	36	36	27	40	31	31	42
Hommes	8	11	17	11	11	19	11	12	21
Femmes	16	35	19	25	16	21	20	19	21
Enfants de – 18 ans	-	0	-	0	0	0	0	0	0

Actes transcrits au registre des mariages	39	44	29	30	33	22	36	36	38
Mariage	27	30	20	22	16	14	25	34	30
Transcription mariage (mariage à l'étranger)	1	2	1	1	0	0	0	1	1
Divorce	11	12	8	7	17	8	11	1	7
Séparation	-		-	0	0	0	0	0	0
Modification du régime matrimonial (tribunal)	-		-	0	0	0	0	0	0
Déclaration de mariage	26	30	21	21	17	15	27	32	28
Modification de régime matrimonial (notaire)	-		-	0	0	0	0	0	0
Recherches généalogiques	15	13	25	30	40	50	60	55	60

Il faut cependant noter que :

- Pour les mariages : les futurs époux ont le choix de la commune pour la célébration du mariage, pour autant que l'un des deux ait sa résidence habituelle dans la commune où le mariage sera célébré.
- Pour les décès : il s'agit de citoyens décédés sur la Commune de Walhain.
- Annulation (BAEC) : lorsqu'un acte a été intégré par erreur, celui-ci ne peut pas être effacé. Il faut dès lors rédiger un acte d'annulation.

FINANCES

Composition du Service

- 1 Directrice financière (en congé depuis le 1^{er} octobre 2021)
- 1 Directrice financière ff. (depuis le 1^{er} octobre 2021)
- 1 Comptable - Gradué spécifique
- 1 employée administrative

Commission communale des Finances

L'objectif de cette commission est de préparer les discussions relatives aux finances communales, dont les comptes, les budgets et les modifications budgétaires. Elle est présidée par le membre du Collège communal chargé des attributions correspondantes et est composée de 5 représentants des groupes politiques qui composent le Conseil communal, en ce compris le Président.

Réunion du 14 décembre 2022 : Xavier DUBOIS (Bourgmestre), Jean-Marie GILLET, Olivier PETRONIN, Didier HAYET (Conseillers communaux), le Directeur financier f.f.,

Réunion du 26 mai : Xavier DUBOIS (Bourgmestre), Olivier PETRONIN (Echevin), Isabelle DENEFF-GOMAND (Conseillère communale), la Directrice financière f.f.,

Réunion du 25 octobre : Xavier DUBOIS (Bourgmestre), Didier HAYET, Jean-Marie GILLET, Isabelle DENEFF-GOMAND (Conseillers communaux), la Directrice financière f.f.

Budget communal 2023 après modification budgétaire 2 et avant approbation Tutelle

Modification budgétaire n° 2023-2	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes de l'exercice propre	11.098.176,67 €	6.610.668,85 €
Dépenses de l'exercice propre	10.526.856,19 €	8.314.745,66 €
Boni / Mali de l'exercice propre	571.320,48 €	-1.704.076,81 €
Recettes des exercices antérieurs	1.518.826,96 €	0,00 €
Dépenses des exercices antérieurs	104.102,11 €	417.653,62 €
Prélèvements en recettes	0,00 €	2.590.726,85 €
Prélèvements en dépenses	1.085.155,50 €	468.996,42 €
Recettes globales	12.617.003,63 €	9.201.395,70 €
Dépenses globales	11.716.113,80 €	9.201.395,70 €
Boni général	900.889,83 €	0,00 €

Evolution des recettes à l'IPP (Impôt personne physique) et au précompte immobilier

	C2017	C2018	C2019	C2020	C2021	C2022
Précompte immobilier	1.901.786,49	1.971.046,79	1.967.414,08	1.925.467,84	1.844.174,17	2.083.601,92
IPP	3.122.174,29	3.245.820,28	3.812.946,69	3.516.958,24	3.547.575,94	3.617.338,22

Fiscalité 2023

Taxes additionnelles

Additionnels au précompte immobilier	2300 centimes
Additionnels à l'I.P.P.	8,5 %

Taxes communales

Taxes communales recouvrées par rôle	
Taxe de remboursement sur les travaux d'extension du réseau de distribution du gaz naturel	Au prorata de la longueur de la parcelle à front de voirie, avec un minimum de 10 m et un maximum de 20 m
Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés	Taxe forfaitaire par ménage et par an : 1 personne = 65 € 2 personnes = 100 € 3 personnes = 130 € 4 personnes = 145 € 5 personnes = 155 €
Taxe sur la levée et la pesée des poubelles à puce électronique	La taxe est due par la personne physique ou morale qui dispose d'une poubelle réglementaire à puce électronique de pesée d'une contenance de 40 /140 /240 /1.100 litres de couleur noire avec inscription en blanc portant le blason de la Commune. La taxe est due solidairement par les personnes physiques majeures ou mineures émancipées domiciliées à la même résidence principale, ainsi que par les copropriétaires d'une même seconde résidence. 1,15 € par levée 0,20 € par kilo d'ordures ménagères jusqu'à un total de 100 kilos par an et par habitant 0,30 € par kilo d'ordures ménagères au-delà d'un total de 100 kilos par an et par habitant
Taxe sur l'enlèvement des versages sauvages	80 € par déchets de moins de 0,2 m ³ 400 € pour les déchets compris entre 0,2 m ³ et 1 m ³ 500 € pour les déchets volumineux de plus de 1 m ³
Taxe sur les panneaux publicitaires fixes	0,60 € par dm ² ou fraction de dm ² de superficie du panneau et par an
Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires "toutes boîtes"	0,0150 € par exemplaire jusqu'à 10 gr. 0,0390 € par exemplaire au-delà de 10 grammes et jusqu'à 40 gr. inclus 0,0558 € par exemplaire au-delà de 40 grammes et jusqu'à 225 gr. inclus 0,1050 € par exemplaire supérieurs à 225 gr. 0.010 € pour la presse régionale
Taxe sur les terrains de camping	40 € par emplacement de 50 à 80 m ² 50 € par emplacement de 80 à 100 m ² 20 € pour les emplacements réservés aux touristes de passage

Taxes communales recouvrées par rôle	
	65 € par emplacement de 100 à 120 m ² 25 € pour les emplacements réservés aux touristes de passage 80 € par emplacement de plus de 120 m ²
Taxe sur les véhicules abandonnés	850 € par véhicule
Taxe sur les agences bancaires	150 € par poste de réception
Taxe sur les parcelles non bâties comprises dans un lotissement non périmé	30 € par mètre courant de longueur de parcelle front voirie (60 € si Z.P.) - max 450 € par an et par parcelle (900 € si Z.P.)
Taxe sur les mats d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité.	Puissance inférieure à 2,5 mégawatts : 14.000 € Puissance comprise entre 2,5 et 5 mégawatts : 17.000 € Puissance supérieure à 5 mégawatts : 20.000 €
Taxe sur les secondes résidences	400 € par seconde résidence non établie dans un camping 50 € par seconde résidence établie dans un camping ou un logement d'étudiants
Taxe sur les immeubles inoccupés	150 € par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou partie d'immeuble bâti
Taxe de remboursement sur les travaux d'extension du réseau d'égouts	Au prorata de la longueur de la parcelle à front de voirie, avec un minimum de 10 m et un maximum de 20 m
Taxe de remboursement sur les travaux de raccordement d'immeubles au réseau d'égouts	Prix coûtant

Taxes communales recouvrées au comptant	
Taxe sur la demande d'autorisation d'activités soumis a permis d'environnement	500 € par permis d'environnement de classe 1 100 € par permis d'environnement de classe 2 650 € par permis unique de classe 1 180 € par permis unique de classe 2 20 € par déclaration de classe 3
Taxe sur la demande de permis de lotir	150 € par lot
Taxe sur la délivrance de documents administratifs	Cartes d'identité : 2,50 € par carte d'identité électronique 1,25 € par carte d'identité délivrée sur support papier Permis de conduire : 4 € par permis au format de carte bancaire 3,75 € par permis délivré sur support papier Passeports : 12,50 € Autres documents : 1,50 € Photocopie : 0,10 € n/b et 0,20 € couleurs Recherche généalogique : 5 € Légalisation de signatures : 1,50 € Abattage d'arbre sur toute parcelle bâtie ou non bâtie ou pour laquelle un permis d'urbanisme non périmé a été délivré : 12,50 € Certificat d'urbanisme n° 1 ou une déclaration urbanistique préalable : 50 € Autres travaux et actes de minime importance, aux actes de division ou à tout renseignement : 100 €

Taxes communales recouvrées au comptant	
	Certificat d'urbanisme n° 2, d'un permis d'urbanisme ou d'un permis socio-économique : 150 €
Taxe sur le raccordement particulier au réseau d'aqueduc	250 €
Taxe sur les inhumations, dispersions de cendres et mises en columbarium	250 €
Taxe sur le contrôle préalable à la mise en œuvre des permis uniques, des permis d'urbanisme et des permis d'urbanisme de constructions groupées	Pour tous les permis concernés : 20 € par chaise indiquant l'implantation sur place du pourtour des constructions ou extensions à réaliser ; Pour les permis d'urbanisme de constructions groupées : 100 € par unité autorisée ; Pour les permis uniques : 100 € par établissement autorisé au sens de l'article 1er du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.
Taxe de remboursement sur le contrôle postérieur à l'exécution des permis uniques, des permis d'urbanisme et des permis d'urbanisme de constructions groupées	Prix coûtant

Redevances

Redevances	
Conservation des véhicules saisis par la police	110 € enlèvement et garde : camion : 10 € par jour voiture : 5 € par jour motocyclette et cyclomoteur : 2,50 € par jour
Redevance sur le régime des sacs-poubelles payants	0,50 € par sac poubelle vert 25 litres 1,25 € par sac-poubelle brun 60 litres
Collecte saisonnière des tontes de pelouses sur demande de certaines catégories d'habitants	5 € par contenant vidangé
Collecte bisannuelle des tailles de branches sur demande	15 € le 1 ^{er} m ³ de branchages et 10 € par m ³ supplémentaire avec un maximum de 3m ³ par collecte
Concession de sépultures	250 € par inhumation, dispersion de cendres ou mise en columbarium pour une durée de 30 ans 1.200 € : caveau communal de 2 personnes 600 € : columbarium de 2 personnes
Usage du caveau d'attente	25 € par mois
Occupation lucrative du domaine public ou privé de la Commune	25 € par installation et par jour en cas d'occupation régulière ou continue 75 € par installation en cas d'occupation ponctuelle (Redevance max. = 500 €/an)
Services offerts au sein des écoles communales	3,75 € par repas chaud avec potage (maternelles) 4,00 € par repas chaud avec potage (primaires) 0,75 € par bol de soupe sans repas chaud 0,50 € par heure et par élève gardé de 16h à 18h

Redevances	
	5 € par heure et par élève gardé après 18h 1 € par élève pour le transport piscine aller/retour 3 € par élève pour l'entrée piscine 1 € par élève pour l'étude surveillée
Activités extrascolaires	40 € par enfant et par semaine de plaines communales 30 € à partir du 3 ^{ème} enfant d'une même famille par semaine de plaines 4 € par séance pour les activités du mercredi après-midi encadrées par un extérieur rémunéré 15 € par séance pour les stages complémentaires aux plaines encadrés par un extérieur rémunéré
Certaines prestations des ouvriers communaux et pour la délivrance de matériaux issus du service des travaux	Taille ou élagage de haies ou taillis bordant le domaine public : 30 € par ouvrier et par heure 70 € par machine et par heure Enlèvement d'éléments privés présents sur le domaine public : 30 € par ouvrier et par heure 70 € par machine et par heure 70 € par camion et par heure 175 € par tonne de matériaux enlevés Transport de personnes ou de matériel en voiture ou camionnette communale : 60 € par heure 0,5 € par kilomètre Transport de personnes ou de matériel en bus ou camion communal : 90 € par heure 1€ par kilomètre. Affichage sur les panneaux situés le long des voies publiques : 3 € par affiche Délivrance de pavés porphyres <u>sans</u> dépôt asphaltique : 0,5 € par pavé Délivrance de pavés porphyres <u>avec</u> dépôt asphaltique : 0,3 € par pavé Délivrance de sel de déneigement : 0,5 € par kilo
Fourniture de boissons et de petites restaurations par la Commune lors de certains événements ou festivités	1 € par verre d'eau non pétillante 1,5 € par verre ou tasse et 6 € par conditionnement de 1 litre pour les bières de table, limonade, café et autres boissons non alcoolisées 2,5 € par verre et 15 € par conditionnement de 75cl pour les bières spéciales, vin, mousseux et autres boissons alcoolisées 3 € par unité pour les collations préemballées, portions de tartes et autres petites restaurations similaires 3,5 € par unité pour les sandwiches garnis et autres petites restaurations nécessitant une préparation

Redevances	
Fourniture de pochettes de protection pour cartes d'identité électronique	0,40 € pour la pochette de protection
Carte des voiries de la Commune	3 € par exemplaire
Collection de fiches éditée par l'Office du Tourisme	5 € par collection 10 € par brochure
Mise à disposition des salles communales, matériel de fêtes et signalisation	<p>Chalet du Tram 50 € par jour 30 € par jour pour la consommation ou 6€ par heure</p> <p>Maison Saint-Joseph (scouts) 50 € par jour 20 € par jour pour la consommation ou 4 € par heure</p> <p>Centre Jadinon 50 € par jour 30€ par jour pour la consommation ou 6 €/heure</p> <p>Le Seuciau (étage) 50 € par jour 30 € par jour pour la consommation ou 6 €/heure</p> <p>Le Seuciau (rez) 30 € par jour 20 € par jour pour la consommation ou 4 €/heure</p> <p>Forge de Perbais 300 € par jour 20 € par jour pour la consommation ou 4 €/heure</p> <p>Réfectoire de Perbais 100 € par jour 15 € par jour pour la consommation ou 3 €/heure</p> <p>Réfectoire de Walhain 100 € par jour 15 € par jour pour la consommation ou 3 €/heure</p> <p>Réfectoire de Tourinnes 100 € par jour 15 € par jour pour la consommation ou 3 €/heure</p> <p>Les Cortils 150 € par jour 20 € par jour pour la consommation ou 4 €/heure</p> <p>La salle des Boscailles (étage) 150 € par jour 45 € par jour pour la consommation ou 9 €/heure</p> <p>Les Boscailles salle et cuisine 250 € à 400 € par jour 55 € par jour pour la consommation</p> <p>Les Boscailles bâtiment entier 500 € à 600 € par jour 120 € par jour pour la consommation</p> <p>Le Fenil 350 € à 450 € par jour 150 € par jour pour la consommation ou 10 €/heure</p> <p>Salle du Bia Bouquet 30 € par jour 15 € par jour pour la consommation ou 3 €/heure</p> <p>Grange des Six Heures (Rez) 100 € par jour</p>

Redevances	
	15 € par jour pour la consommation ou 3 €/heure
	Grange des Six Heures (étage)
	50 € par jour
	15 € par jour pour la consommation ou 3 €/heure
	Espace Abbessé (grande salle)
	50 € par jour
	30 € par jour pour la consommation ou 6 €/heure
	Espace Abbessé (chaque petite salle)
	30 € par jour
	15 € par jour pour la consommation ou 3 €/heure
	Activités culturelles ou sportives payantes
	10 € par heure
	Activités commerciales, lucratives ou autres
	15 € par heure
	Chapiteaux de réception
	150 € à 1.000 € selon les cas
	Podium : 300 € et Caution : 50 €

Compte de l'exercice 2022

	+/-	Service ordinaire	Service extraordinaire
1. Droits constatés		10.778.597,16	3.915.580,55
Non-valeurs et irrécouvrables	=	40.605,92	0,00
Droits constatés nets	=	10.737.991,24	3.915.580,55
Engagements	-	9.304.695,89	4.333.234,17
Résultat budgétaire	=		
Positif :		1.433.295,35	
Négatif :			417.653,62
2. Engagements		9.304.695,89	4.333.234,17
Imputations comptables	-	9.149.191,31	3.268.028,17
Engagements à reporter	=	155.504,58	1.065.206,00
3. Droits constatés nets		10.737.991,24	3.915.580,55
Imputations	-	9.149.191,31	3.268.028,17
Résultat comptable	=		
Positif :		1.588.799,93	647.552,38
Négatif :			

CULTES

Interventions communales en faveur des Fabriques d’Eglise résultant de leurs comptes ou, pour 2023, de leurs budgets ou modifications budgétaires

	Notre-Dame	Saints-Joseph & Martin	Saint-Lambert	Saints-Martin & Brice	Saint-Paul	Saint-Servais	Sainte-Thérèse	Saints-Vincent & Martin	TOTAL
2007	6.080,72			3.526,75	8.503,66	44.179,36	313,61		62.604,10
2008	5.146,27	15.594,77		7.864,25	2.681,84	3.041,99	6.308,47	-	40.637,59
2009	26.976,31			2828,96	6523,52	7976,68	10468,48	6605,52	61.379,48
2010	9070,14				1781,76	9058,61	5.790,00	2013,19	27.713,70
2011	9.918,00				2071,07			2005,81	13.994,88
2012	6.256,79				2.241,05	8.411,37	5.069,86	8.258,50	30.237,57
2013	16.468,99	4.739,32	3.894,13	15.000,00	1.913,58	4.550,99	5.947,69	11.805,75	64.310,45
2014	14.866,67	1.134,44		5.441,19	3.054,90	10.339,50	15.601,41 34.827,43		85.625,54
2015	20.985,49	5.335,00	9.225,00	15.374,93	8.980,10	4.004,80 1.168,47	8.521,41 1.370,00	0	74.965,20
2016	15.163,48			20.000,00		7.459,96	8.336,00	0	50.959,04
2017	18.365,55	14.699,04					13.605,53 35.250,00	15.277,80 35.250,00	97.197,92
2018	15.056,02	2.164,55				3.266,64	1.177,29 15.800,00	29.280,00 50.500,00	117.244,60
2019	14.622,30	11.371,46			5.000,00	0,43 4.379,04	12.557,37	14.402,27 29.750,00	92.082,87
2020	14.094,64	4.360,00 13.577,36	733,93		2.012,49	6.872,00		11.547,73 28.500,00	81.698,15
2021	8.909,81 8.017,00	12.000,00	1.314,92		1.922,64	8.270,98 6.100,30		13.000,00 30.000,00	89.535,65
2022	10.213,37 27.364,15	4.423,35 5.000,00			3.960,41	3.571,76 5.030,00	5.405,12 8.000,00	11.163,49 20.300,00	104.431,65
2023	4.002,91 27.364,15	31.685,05			3.318,40	5.259,31	7.798,04	10.774,00 19.506,97	109.708,83

Service : *ordinaire - extraordinaire - total*

Fabriques d'Eglise	Présidents	Trésoriers
Notre-Dame (Walhain-Saint-Paul)	M. Nabil AZER-NESSIM	M. Jean-Pierre DELFOSSE
Saints-Joseph & Martin (Sart)	M. Luc BERO	M. William ADENS
Saint-Lambert (Tourinnes / Libersart)	M. Francis CORLIER	Mme Andrée MOUREAU-DELAUNOIS
Saint-Paul (Walhain-St-Paul)	M. Fernand DEMORTIER	Mme Jacqueline JANDRAIN
Saint-Servais (Tourinnes-les-Ourdons)	Mme Martine GILSON	M. Hugues LEBRUN
Sainte-Thérèse (Perbais)	M. Alain WAFFLARD	M. Bruno DE GHELLINCK
Saints-Vincent & Martin (Nil-St-Vincent)	M. Jean-Paul BLONDEEL	M. Laurent CLAES

URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Composition du Service

- 1 responsable du service, Architecte et Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme
- 1 Architecte communale
- 1 employé administratif, Indicateur-expert cadastral et en charge de l'Economie locale et du Développement touristique
- 1 employée administrative

Dossiers urbanistiques

Dossiers traités

Certificats d'urbanisme n°1 (2023/CU1)	0
Certificats d'urbanisme n°2 (2023/CU2)	0
Permis d'urbanisation (2023/PURB) déposé	0
refusé par Tutelle	1
octroyé par collège	1
Autorisation de dresser des plans (arrêté du Gouverneur)	0
Permis d'urbanisme (2023/PB, 2023/PT, 2023/PUG) déposés	67
octroyés par collège ou Tutelle	52
refusés par collège ou Tutelle	5
octroyés/refusés le Fonctionnaire délégué	5
recours actifs	2
Dossiers mis en enquête publique (4 + 5) ou annonce (29) ou RIP (à venir)	48
Demandes d'abattage d'arbres (2023/ABAT)	1
Demandes d'autorisation de raccordement à l'égouttage (2023/RA)	15
Actes de division (2022/DIV)	10
Renseignements notariaux traités	135

Permis d'environnement (2023/PE1 ou PE2) Classe 1 : délivré / en cours / irrecevable Classe 2 : délivré / refusé / en cours / irrecevable	0 3
Permis intégré (commercial) autre commune (avis du Collège)	0
Déclarations d'environnement classe 3	51
Permis Unique (urbanisme et environnement classe 1 ou 2) (2023/PU1 ou PU2) délivré en cours (Storm, Aspiravi, Gewa4) / à venir (Luminus) sur autre commune (avis du Collège requis) (Eckelmans – abandon actuel) refusé (TEC Chastre)	1
Ouverture/modification de voirie communale	3
Hébergement touristique	1

Permis d'urbanisme délivrés par la Fonctionnaire déléguée :

- Pour l'Administration communale de Walhain : un permis d'urbanisme pour la Rénovation de la salle du Fenil. 17/01/2023 - 2022/PB/33 D.IV.22
- Pour l'Administration communale de Walhain : un permis d'urbanisme pour le Construction d'un hangar et organisation du site pour le service des travaux de Walhain (nouvelle demande). 14/02/2023 - 2022/PB/47 D.IV.22
- Pour l'Administration communale de Walhain : un permis d'urbanisme pour la Stabilisation, consolidation, rejointoiement, protection, étançonnage et ancrages - Château féodal de Walhain. 15-06/2023 - 2023/PB/18 D.IV.22
- Pour la société SWDE : un permis d'urbanisme pour le Travaux techniques : pose de conduites et divers travaux. 30/08/2023 – 2023/PB/20 D.IV.22
- Pour la société EXPLOITATION AGRICOLE DE CHAUMONT SA Romain Van Puymbrouck : un permis d'urbanisme pour l'Abattage d'une coupe de sapins de Noël (régularisation). 21/02/2023 – 2022/PB/04-bis D.IV.22

Dossiers à l'instruction par le Fonctionnaire délégué (et le Fonctionnaire technique) :

- Pour Vivagora Développement demande de permis d'urbanisme pour Transformation du site de l'ancien Carmel de Walhain en un habitat groupé de différentes résidences et équipements communautaires & voirie communale. 2021/PUG/10-Voirie-EIE D.IV.22 ; Procédure de Voirie communale refus sur recours 22/09/2023.
- Pour M. Brion demande de permis d'urbanisme pour Reconstruction de la chapelle ND Auxiliaire. 2023/PB/38-D.IV.22
- Pour l'Administration communale de Chastre demande de permis d'urbanisme pour le Réaménagement de l'espace public du quartier de la gare de Chastre. 2022/PB/32 D.IV.22 ; Procédure de Voirie communale re-déposée suite à refus sur recours.
- Pour l'Administration communale de Walhain demande de permis d'urbanisme pour Extension de la crèche communale du "Petit Favia" (Passage de 18 à 35 places). 2023/PB/29 D.IV.22
- Pour l'Administration communale de Walhain demande de permis d'urbanisme pour Requalification de la Place Saint-Vincent et création de parking (13 voitures). 2023/PB/35 D.IV.22

Documents réglementaires

- Décret formant le Code du Développement Territorial (CoDT), en vigueur depuis le 1^{er} juin 2017, composé dans sa version coordonnée de deux parties (partie décrétole et la partie réglementaire). Plusieurs modifications ont déjà été apportées au CoDT. La version coordonnée officielle est celle du 30 janvier 2023, il s'agit de la version n°33-2.

La version intégrale du CoDT est disponible sur <http://codt.wallonie.be>

Révisions principales :

- Arrêté du Gouvernement wallon du 8 décembre 2022 modifiant le Code du Développement territorial en ce qui concerne la création d'hébergements touristiques Articles 1 et 2 R.IV.1-1 B2, B4, E1, E3, E5 et R.IV.4-1, al.2 et al.5 30/01/2023 33-1 379 CoDT – version applicable à partir du 30 janvier 2023 (v.33.2) Ajout d'une note relative à l'entrée en vigueur de l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 décembre 2022 modifiant le Code du Développement territorial en ce qui concerne la création d'hébergements touristiques.

Outils d'aménagement du territoire

Schéma de développement du territoire (SDT) :

Ce schéma, appelé schéma de développement de l'espace régional (SDER) avant le 1er juin 2017, définit la stratégie territoriale pour la Wallonie.

Il oriente les décisions régionales et communales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en fixant des objectifs et des modalités de mise en œuvre.

Le schéma de développement de l'espace régional en vigueur avant le 1er juin 2017 est devenu le schéma de développement du territoire en application de l'Art. D.II.58 du CoDT.

Afin de permettre à la Wallonie de mieux anticiper et de répondre aux besoins futurs de sa population, le Gouvernement wallon a adopté le 30 mars 2023 un nouveau projet de schéma de développement du territoire (le SDT).

Le contenu de ce dernier est établi sur la base d'une analyse contextuelle. Le SDT comprend 20 objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement qui ont pour finalité :

- L'optimisation spatiale, le développement socio-économique,
- L'attractivité territoriale,
- La gestion qualitative du cadre de vie
- La maîtrise de la mobilité.
- Le projet de SDT propose des mesures concrètes qui permettent d'optimiser le territoire :
- En maîtrisant l'artificialisation,
- En luttant contre l'étalement urbain.

Le projet de SDT a été soumis à enquête publique du 30 mai au 14 juillet 2023.

Conformément aux dispositions du CoDT, des séances d'information ont été organisées dans chacun des chefs-lieux d'arrondissement de Wallonie francophone.

Le dépouillement des avis et des remarques transmis amènera à la rédaction de la déclaration environnementale.

Conformément au CoDT, le SDT devra faire l'objet d'une adoption définitive par le Gouvernement wallon.

Le Collège communal de Walhain a transmis au SPW-DATU l'avis défavorable du Conseil communal de la séance du 24 juillet 2023.

Schéma de Développement communal (SDC) :

Poursuite de la révision du Schéma de Structure Communal devenu schéma de Développement Communal par attribution du marché au Bureau C.R.E.A.T à Louvain-la-Neuve (en cours).

L'Administration communale de Walhain doit aujourd'hui faire face à de nouveaux défis : urbanisation croissante, gestion du trafic, division des logements, transformation de fermes, besoins en logements publics et alternatifs, développement des modes de déplacement doux et collectifs...

Le schéma de structure est en révision pour mieux s'adapter à ces évolutions et c'est dans ce cadre que le Collège et le Conseil communal ont annoncé en septembre un gel des projets immobiliers s'écartant de ce schéma de structure en matière de densité de logements mais aussi des projets situés dans des endroits d'intérêt en matière de gestion des eaux ainsi que des projets d'ouverture de voiries ou en lien de ces projets

C'est un outil pour un projet :

Stratégie pour le développement du territoire communal :

Vivre mieux et durablement pour un développement harmonieux du territoire

Pour concrétiser les 4 objectifs fixés par le CoDT :

Lutter contre l'étalement urbain et promouvoir une utilisation rationnelle du territoire.

Promouvoir une gestion qualitative du cadre de vie.

Assurer le développement socio-économique et contribuer à l'attractivité du territoire.

Maîtriser la mobilité.

Pour structurer le territoire :

Identifier les pôles et les renforcer.

Connecter les axes et favoriser l'intermodalité.

Développer les *aires cohérentes et complémentaires*.

A trois échelles :

Se positionner à l'échelle supracommunale.

Se doter d'une structure à l'échelle communale.

Se définir *des* lignes d'action à l'échelle infracommunale.

Avec une démarche, une procédure :

L'élaboration de l'analyse contextuelle

Analyse thématique (urbanisation, paysages, activités, mobilité..) des besoins, des potentialités et des contraintes du territoire, des enjeux majeurs.

Définition des objectifs : se positionner et valoriser, consolider, restructurer, protéger, coordonner, autoriser et agir.

Détermination des mesures : Schéma stratégique et schéma aide décision pour les projets, révision PS, révision ou abrogation SOL, programmation des ZACC et zones à enjeux.

Evaluation environnementale du schéma de structure communale (Rapport d'Incidence Environnementale RIE).

Adaptation du schéma de structure communale en fonction du RIE.

Enquête publique.

Le Rapport d'analyse est structuré en quatre grands chapitres :

1. Une analyse thématique croisant les perspectives et besoins de la commune avec l'analyse du territoire :
L'analyse des perspectives et des besoins précise l'évolution des dynamiques communales tout en repositionnant l'entité dans son contexte supra-local.

L'analyse du territoire met en évidence les potentialités et les contraintes de la commune et étudie la façon dont s'organise et se structure ce territoire.

2. Une analyse par village ou hameau.
3. L'analyse des documents en vigueur sur la commune.
4. La synthèse et les enjeux territoriaux
 - + deux tableaux annexes : tableau de synthèse et tableau de suivi – mise en œuvre des mesures du SSC (en cours de relecture par la Commune
 - + les cartes à l'échelle communale.

Cette révision du SDC intègre la participation citoyenne. Ainsi, à la suite de la mise en ligne de l'analyse contextuelle début 2021, la population de Walhain a été interrogée, notamment, sur le concept de ruralité au regard des évolutions du territoire.

Le formulaire d'enquête en ligne en mai 2021 a permis de récolter 238 réponses ce qui représente 3% de réponses lorsqu'on ramène ce chiffre au nombre d'habitants.

Le travail sur les Road books au sein des commissions a été réalisé puis une réunion participative organisée en atelier le 14 octobre 2021.

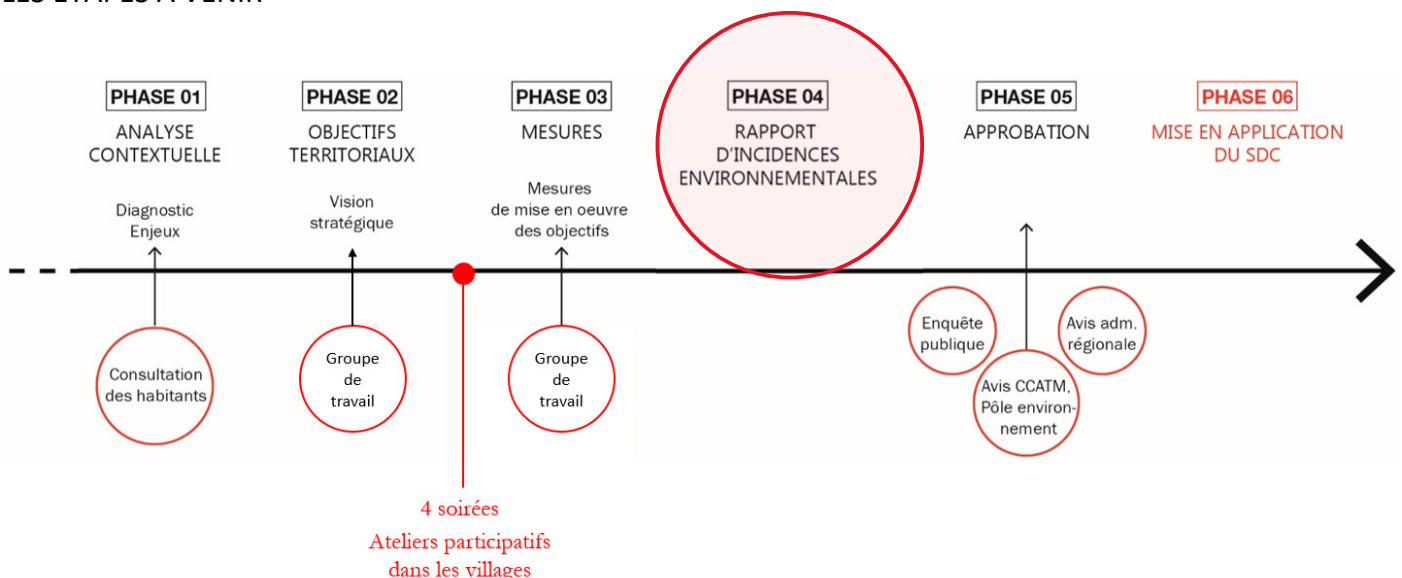
Plusieurs réunions ont eu lieu avec le Collège afin de travailler sur les objectifs territoriaux, première ébauche et questionnements en janvier 2022.

Organisation d'une soirée de travail avec la CCATM et les Présidents des commissions en date du 24 avril 2022.

Le Collège a décidé d'organiser 4 réunions citoyennes entre le 1er et le 23 juin 2022.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec le Comité de suivi entre le 04 avril et le 18 juillet 2023.

LES ÉTAPES À VENIR



Dossiers majeurs sur la commune

- Demande de permis unique par la société Alternative Green relatif à la construction et à l'exploitation d'un parc comprenant 8 éoliennes sur les communes de Walhain et de Gembloux
- Demande de permis unique par la société Immobilière Guido Eckelmans relatif à la démolition du complexe industriel et à la construction d'un ensemble de 103 appartements (8 unités), 2 surfaces commerciales, une crèche et 4 parkings souterrains (classe 2 catégorie C) à Chastre. Plans modificatifs déposés & Procédure voirie communale (rue de la sucrerie) : dossier actuellement abandonné par le promoteur, nouvelle demande de modification de la Voirie communale par Chastre (en cours)
- Demande de permis unique par la société « Les Trois Foncières » relatif à l'extension des sablières sur Chaumont et Walhain : octroyé 30/11/2022
- Demande de permis unique par la société Aspiravi relatif à la construction et à l'exploitation d'un parc comprenant 5 éoliennes sur les communes de Walhain (3) et de Perwez (2) : en cours
- Demande de permis unique par la société Luminus relatif à la construction et à l'exploitation d'un parc comprenant 8 éoliennes sur les communes de Walhain (2) et de Perwez (6) : réunion d'information préalable à réaliser sur Perwez.

Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM)

La CCATM est une commission officielle dont la composition doit être confirmée par un arrêté ministériel. Elle remet des avis au Collège communal sur des projets relevant de ses matières. Certains dossiers doivent obligatoirement lui être soumis (imposés par la recommandation du Code de Développement Territorial), par exemple, les projets de schémas, plans ou guides d'aménagement et d'urbanisme ou encore toutes les demandes de permis qui dérogent à certaines réglementations. Le Collège ou le Conseil peuvent également demander l'avis de la CCATM sur d'autres dossiers (division de maisons, projets à impact citoyen important...).

Durant cette année, la CCATM s'est penchée sur 13 projets. Certains projets de construction présentant des écarts au schéma de structure nécessitant l'avis de la CCATM obligatoire ou à l'initiative du Collège.

Composition MM. Éric VERHELST (Président), Laurence SMETS ; Laurent GREGOIRE ; Mélanie HAUBRUGE ; Marie-Gabrielle VEKEMANS ; Vincent GERARDY ; Jean-Pierre GOFFART ; Fabienne DIERCKXENS ; Sébastien CARLHIAN (effectifs) ; Nicole THOMAS-SCHLEICH ; Nadia LEMAIRE ; Jean-Pierre VAN PUymbroek ; Yves BERTHOLET ; Audrey GOERGEN ; Charlotte MASY ; Cédric ROUSSEAU ; Stéphane COPPENS ; (1ers suppléants) ; Olivier PETRONIN ; Nicolas HENRYOT ; Philippe BORGHGRAEVE ; Xavier DELFORGE ; Aurélie BISTON ; Francine DEVALCK ; Geoffroy BEKKERS ; (2èmes suppléants).

Composition du quart communal désigné au Conseil communal du 14 février 2022

	Membres effectifs	Premiers suppléants	Seconds suppléants
1	Mme Laurence SMETS (minorité)	Mme Bénédicte DELVILLE-GRANDGAGNAGE (minorité)	-
2	Mme Mélanie HAUBRUGE (majorité)	M. Jean-Marie GILLET (majorité)	M. Olivier PETRONIN (majorité)

	Membre effectif	Premier suppléant	Second suppléant
1	Laurent GREGOIRE (Agriculteur – Tourinnes)	Jean-Pierre VAN PUymbroek (Agriculteur – Tourinnes)	Nicolas HENRYOT (Ingénieur forestier – Walhain)
2	Marie-Gabrielle VEKEMANS (Architecte – Nil)	Yves BERTHOLET (Retraité – Perbais)	Francine DEVALCK (Expert-comptable – Walhain)
3	Vincent GERARDY (Ingénieur agronome – Walhain)	Charlotte MASY (Bio-ingénieure – Walhain)	Xavier DELFORGE (Entrepreneur – Nil)
4	Jean-Pierre GOFFART (Ingénieur agronome – Nil)	Geoffroy BEKKERS (Ingénieur civil – Tourinnes)	
5	Fabienne DIERCKXSENS (Architecte – Tourinnes)	Audrey GOERGEN (Architecte – Nil)	Philippe BORGHGRAEVE (Géomètre – Walhain)
6	Sébastien CARLHIAN (Indépendant – Walhain)	Cédric ROUSSEAU (Menuisier – Tourinnes)	Auréliе BISTON (Institutrice – Tourinnes)

Autres participants avec voix consultative :

- Nadia LEMAIRE : Echevine de l'urbanisme
- Vincent EYLENBOSCH : Echevin de la mobilité
- La Conseillère en Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (CATU)

Secrétaire : Architecte communale, graduée spécifique du Service de l'Urbanisme

Réunions

Séance n°1 du 23 janvier : 2 demandes d'avis

Séance n°2 du 6 février : 2 demandes d'avis

Séance n°3 du 3 avril : 1 demande d'avis

Séance n°4 du 19 mai : 1 demande d'avis

Séance n°5 du 1^{er} juin : 2 demandes d'avis

Séance n°6 du 19 juin : 1 demandes d'avis

Séance n°7 du 3 juillet : 3 demandes d'avis

Programme communal de développement rural (PCDR)

Composition de la Commission locale de Développement rural (CLDR)

Le Conseil communal en ses séances des 7 janvier et du 27 mai 2019 a établi les membres désignés en qualité de représentants des groupes politiques du Conseil communal au sein de la Commission locale de Développement rural.

Composition du quart communal désigné au Conseil communal du 14 février 2022

Tenant compte de ces démissions, les Conseils communaux des 14 février 2022 et 25 avril 2022 ont pris acte de la nouvelle constitution de la CLDR :

Représentants communaux :

	Membres effectifs	Membres suppléants
1	Bénédicte GRANDGAGNAGE	Didier HAYET
2	Isabelle DENEFF-GOMAND	Francine KEKENBOSCH
3	Xavier DUBOIS, Président	Serge-Francis SPRIMONT
4	Mélanie HAUBRUGE	Isabelle VAN BAVEL-DE COCQ
5	Nadia LEMAIRE	Jean-Marie GILLET

Citoyens :

	Membres effectifs	Membres suppléants
1	Jacques PIRSON (1955) Nil	Geoffroy BEKKERS (1975) Nil
2	Geoffroy LIENART (1967) Nil-Pierreux	Guibert D'OULTREMONT (1956) Nil
3	Charlotte MASY (1963) Nil Pierreux	-
4	Yves BERTHOLET (1942) Perbais	-
5	Didier ROUSSEAUX (1966) Tourinnes	-
6	Patricia DE WINTER (1959) Perbais	-
7	Eric VERHELST (1974) Perbais	Michaël de POSCH (1953) Nil-Pierreux
8	Damien MARY (1967) Sart-Lerinnes	J-F. NIEUWENHUY (1966) Sart-Lerinnes
9	Elise ROBERT (1983) Sart-Lerinnes	Baudouin OLDENHOVE (1974) Walhain
10	Robert OLBRECHTS (1954) Perbais	-
11	Pascal FROMENT (1972) Tourinnes	Grégoire WUILLAUME (1959) Tourinnes
12	J-P. VAN PUymbrouck (1973) Tourinnes	Mireille SANSDRAP (1955) Tourinnes
13	Jean-Luc GILOT (1960) Walhain	
14	Catherine RONSE (1941) Walhain	Ludovic BOQUET (1975) Walhain
15	Emmanuel CHALMAGNE (1970) Walhain	Geoffroy CASSART (1981) Walhain

Secrétaire : Architecte communale, graduée spécifique du Service de l'Urbanisme
Xavier DUBOIS de la DGO3 du SPW, représentant de la ruralité.

Réunions

Séance n°1 du 7 mars

Séance n°2 du 13 juin

Séance n°3 du 12 septembre

Séance n°4 du 14 novembre

Réunion de groupe de travail le 19 octobre.

Les différents groupes de travail constitués se sont également réunis à plusieurs reprises pour préparer les dossiers discutés en réunion plénière : Mobilité douce, aide aux initiatives locales, participation citoyenne...

Réaménagement de la place Saint-Vincent :

Dans le cadre du plan de relance wallon, suite à un appel à projets, datant d'avril 2022 baptisé « Cœur de village » en vue d'améliorer le cadre de vie des communes de petite taille, la CLDR a approuvé à l'unanimité le choix du réaménagement de la Place Saint-Vincent pour introduire la candidature de la Commune de Walhain.

Le Collège communal, en sa séance du 18 août 2022, a attribué le marché au Bureau LRArchitectes. L'esquisse du Bureau adjudicataire LRArchitectes a été présentée en septembre à la Commission locale de Développement rural pour avis favorable. En date du 12 septembre 2022, le Conseil communal a approuvé la candidature de la Commune qui a été sélectionnée par la Région wallonne.

Le montant du subside qui vient d'être alloué est de 435.634,81 € (80 % de l'investissement).

La demande de permis a été déposée en date du 22 juin 2023 chez le Fonctionnaire délégué.

Indicateur-expert communal en matière de cadastration

Pour garantir l'établissement correct de l'impôt et le respect de l'équité fiscale, la loi prévoit de réviser les données cadastrales tous les 10 ans (péréquation générale des revenus cadastraux) ou dès qu'une modification notable est apportée à un bien (art. 494 CIR92).

Faute de péréquation générale depuis 1980 (établie sur la base des valeurs constatées en 1975), la réévaluation des Revenus cadastraux repose essentiellement sur le constat des modifications apportées aux biens. Si ce constat n'est pas réalisé, cela affecte la perception correcte de l'impôt et crée des inégalités entre les contribuables.

Les avantages : optimisation du rendement des centimes additionnels au précompte immobilier grâce à des bases de données actualisées et fondées sur des informations correctement encodées, augmentation pérenne du rendement du P.I., effet rétroactif pouvant aller jusqu'à 3 ans.

Le Collège communal a désigné 1 employé communal, comme indicateur-expert.

Ce dernier a, dès lors, participé aux réunions de travail avec notamment les indicateurs-experts d'Ottignies-LLN et Beauvechain ayant débutés leurs missions depuis plusieurs mois.

Une formation continue au SPF Finances à Nivelles/Ottignies sera fixée durant le premier semestre 2024. Cependant, certains contrôles sur le terrain et d'expertises de procès-verbaux ont été effectués en collaboration du SPF Finances Mesures et évaluations et ce, en vue de fixer définitivement certains revenus cadastraux fixés « provisoirement ».

L'indicateur-expert a pu également transmettre la plupart des mises à jour de données en version informatisées digitales telles que les plans, les modifications suite aux travaux et permis d'urbanisme délivrés à hauteur d'une centaine de dossiers pour chaque année de 2018 à 2023).

LOGEMENT

Composition du Service

1 agent du Logement, des nouvelles technologies Smart City et Open Data et du Développement Durable.

Création de logements sur le site des Cortils :

Projet en cours : permis déposé en novembre 2023.

Il s'agira finalement uniquement d'une crèche, de 42 lits. Pas de logements.

Toutes les possibilités de partenariat ont été explorées pour y adjoindre du logement ou une autre fonction. Mais devant les difficultés rencontrées, la complexité des montages (et donc le temps de mise en œuvre) et l'urgence de proposer de nouvelles places en crèche pour les familles alentours, un appel à projet a été lancé (en 2022) pour la création d'une crèche.

Le CRFE, qui a été choisi, a choisi le développement d'une crèche uniquement.

Agence Immobilière Sociale AIS, « Logement pour tous » :

Le service se fait fort de proposer des logements éligibles à une prise en gestion par l'AIS. Malheureusement, cette dernière institution tarde dans les dossiers et ne prend pas le relais. Rien n'a changé et plusieurs biens « clefs sur porte » leur ont été proposés, mais leur manque total de réactivité et de volonté nous empêche d'atteindre les résultats escomptés à ce sujet.

Lors d'un premier « atelier logement pour les aînés » en 2023, cette solution a néanmoins été largement présentée comme une solution pratique

Logements solidaires et habitats alternatifs :

Nous recevons de plus en plus des demandes d'habitats alternatifs et solidaires. Chaque demande étant (très) différente les unes des autres, il faut les traiter au cas par cas et chercher à résoudre les nombreux problèmes auxquels peuvent être confrontés les demandeurs.

Un projet pour la mise en place d'une « procédure générale pour les habitats alternatifs et solidaires » est en cours. Le but de celle-ci est double :

1. Créer un cadre au niveau communal pour pallier le manque de cadre légal concernant les habitats alternatifs. En effet, si ceux-ci sont maintenant reconnus par le Code du logement, il existe encore un vide juridique au niveau urbanistique. Par ailleurs, la demande est de plus en plus forte et il s'agit de pouvoir y répondre de manière structurée, claire et égalitaire.
2. Permettre la mise en location de certains logements existants mais qui ne permettent pas initialement l'obtention d'un numéro de police séparé. Ces logements, sous des conditions strictes et dans le cadre d'une location solidaire, peuvent alors obtenir un numéro de police provisoire et strictement lié au locataire pour lequel le contrat solidaire a été approuvé. La notion d'habitat solidaire a été introduite par le code Wallon de l'Habitat Durable (CWHD) - décret wallon du 2 mai 2019 modifiant le Code wallon du Logement et de l'Habitat durable – en vigueur depuis le 1er septembre.

L'habitat solidaire est un logement occupé par plusieurs ménages dont au moins un en situation de précarité sociale. Chaque ménage dispose d'un espace privatif. Les ménages sont engagés entre eux, par écrit, dans un projet de vie solidaire à l'exclusion de tout autre logement collectif réglé par une législation particulière.

Ce concept s'est fait connaître et plusieurs communes nous ont déjà contacté à ce sujet.

On constate aussi une forte augmentation des demandes de colocation.

Les crises successives ont clairement un impact sur les moyens financiers des candidats locataires.

Parmi les demandes (concrètes ou de renseignements), on retrouve sans surprise des jeunes mais aussi des familles monoparentales qui se regroupent. La location par un parent seul d'un logement avec plusieurs chambres devient difficile pour certains. Par ailleurs, une certaine envie de partager une partie de ses ressources se fait aussi sentir, pour des raisons écologiques, sociales, etc.

De manière générale, on sent que la manière d'habiter évolue très vite et qu'il nous faut répondre à celle-ci.

Le logement des aînés :

Cette année, le logement des aînés a particulièrement été étudié par le service.

D'une part parce que les demandes de renseignements à ce sujet sont de plus en plus nombreuses.

D'autre part parce que l'agent du logement a aussi été désigné cette année 2023 comme responsable de la politique communale des aînés, dans le cadre du projet WADA. Il a dès lors logiquement combiné deux de ses fonctions pour lesquelles il existe de nombreux ponts. La recherche de solutions pour répondre aux besoins des aînés en termes de logement est donc devenue un cheval de bataille cette année.

Dans ce cadre, un premier atelier sur le thème du logement des aînés a été mis en place le 23 novembre. Cet atelier est une première étape ayant pour but de faire un état des lieux de la situation, des demandes, des craintes et des souhaits des aînés. Un deuxième atelier sera organisé au printemps 2024 afin d'apporter des solutions concrètes aux problèmes rencontrés.

Ce premier atelier a eu un beau succès avec plus de 30 participants au total.

Octroi d'une prime à l'acquisition d'un logement pour les jeunes walhinois

En parallèle du travail sur le logement des aînés, la Commune continue d'aider les jeunes candidats-acquéreurs à rester dans notre commune, toujours via la prime votée par le Conseil communal en sa séance du 28 janvier 2019. Il s'agit d'une prime qui venait initialement doubler, pour ceux qui y avait droit, la prime provinciale de « cohésion territoriale ». Cette dernière était destinée aux jeunes qui contractent un emprunt hypothécaire pour acheter ou construire un logement et pouvait atteindre jusqu'à 100 € par mois pendant 3 ans. Soit un total potentiel de 3.600 €. Avec l'ajout de la prime communale, cette somme peut donc se monter à 7.200 € !

La prime provinciale a été supprimée fin 2020, mais la prime communale, adaptée, perdure.

L'objectif poursuivi est d'encourager les jeunes habitants de Walhain qui le souhaitent à y rester, en favorisant leur accès à la propriété sur le territoire communal. C'est pour en simplifier l'octroi et le contrôle du maintien des conditions de son bénéficiaire que cette prime communale a été calquée sur la prime provinciale pour y être complémentaire et en doubler le montant.

Nombre de demande de prime à l'acquisition d'un logement pour les jeunes walhinois :

En 2019 : 1 demande

En 2020 : 3 demandes

En 2021 : 4 demandes dont une refusée

En 2022 : 4 demandes

En 2023 : 3 demandes

Le patrimoine de logements communal et CPAS

Tous les projets de création de logements étant maintenant opérationnels depuis plusieurs années, le travail de gestion de ces projets, de leur pérennité et leur amélioration continue est devenu très important.

Dès lors, pour décharger un peu l'agent du Logement, une partie de son travail a été prise en charge par une employée du CPAS, Mme Nadine POZZA. M. Pierre TINTINGER s'occupant de la partie technique de la gestion des logements publics (au sens large) ainsi que du côté social des personnes qui y vivent.

Information aux citoyens, primes et questions relatives au logement

Ce service a profondément évolué depuis le 1^{er} mai 2015, lorsque de nouvelles primes « Energie » et « Rénovation » ont été lancées. Les procédures de demandes de primes changent maintenant presque annuellement.

Lors du dernier changement, de nouvelles possibilités de primes pour les travaux de petite ampleur (moins de 3000€) sont apparues. Par ailleurs, il n'y a plus d'obligation de respecter un ordre dans les travaux. Ceci a considérablement motivé les candidats aux rénovations énergétiques et la demande de renseignement ou d'aide a donc aussi pas mal augmenté.

A noter que, la Commune n'intervenant plus « officiellement » dans les demandes, nous n'avons pas de vue sur les chiffres globaux. Des demandes ponctuelles de conseils et d'aides arrivent encore régulièrement au service.

Lutte contre les logements inoccupés et insalubres

La lutte contre les logements inoccupés se fait au cas par cas, d'une part parce qu'il est parfois difficile, voire impossible de connaître l'état intérieur d'un logement, d'autre part parce que l'insalubrité est presque toujours en lien avec une détresse sociale. Il s'agit d'un « tout » qu'il faut gérer, souvent en collaboration avec le service social, parfois la police ou les institutions régionales.

Soucieuse de privilégier le dialogue, la Commune de Walhain tente prioritairement de convaincre les propriétaires de remettre de tels biens dans le circuit locatif, entre autres via une mise en gestion à l'Agence Immobilière Sociale du Brabant Wallon. Le bien est également parfois remis dans le circuit au travers d'une mise en vente.

A noter une évolution importante au sujet des logements inoccupés : la Commune de Walhain a adhéré à « l'accord du Gouvernement wallon relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés ». De ce fait, nous recevons maintenant, de manière sécurisée, des données au sujet des compteurs d'eau et d'électricité affichant une consommation considérée comme anormalement basse.

A partir de 2024, le service logement croisera donc ces données et d'autres données du service population pour tenter de suivre mieux encore les logements inoccupés.

Au niveau de la salubrité, le nombre relativement peu élevé de problèmes de grande envergure (immeuble de rapport insalubre et/ou dangereux) nous permet encore de gérer ces dossiers au cas par cas.

Plusieurs demandes sont aussi parvenues au service concernant des problèmes de salubrité de logements mis en location. Ce sont alors les locataires qui s'adressent au service pour trouver les solutions à ces problèmes ; solutions que l'on recherche le plus souvent via un dialogue avec le propriétaire et, en cas d'échec, en collaboration avec le service de la Région wallonne compétent pour réaliser les enquêtes de salubrité, lesquelles sont systématiquement suivies par le service.

On note également un nombre stable mais toujours assez élevé de demandes d'aide ou de conseils juridiques concernant les baux à loyer. Il s'agit principalement de propriétaires victimes de mauvais payeurs, de dégradations etc. Le service répond au mieux à ces demandes et, au-delà des informations qu'il peut donner, oriente les demandeurs vers d'autres services spécialisés.

Camping d'Alvaux

Au vu de la situation et des bouleversements de l'année 2022 (pour rappel, retrait du permis de caravanage par le Collège suite à un rapport très défavorable du Commissariat Général au Tourisme (CGT)), la Commune de Walhain a fait une demande spéciale d'intégration au plan HP (Habitat Permanent) auprès du Ministre Christophe Collignon. Cette demande a été approuvée le 31 août 2023 et un recrutement pour un travailleur social, à mi-temps et pour une durée d'un an, a été lancé.

En parallèle, une demande de subside spéciale a été envoyée à la Ministre Christie Morreale, en charge de l'action sociale, pour compenser la dépense liée à cet engagement. Ce dernier devrait permettre de pouvoir mettre en œuvre efficacement le plan HP.

Ce plan prévoit d'accompagner les résidents restant dans leur recherche de logement et dans les démarches visant à « éliminer » les caravanes du camping, soit par revente, soit par démolition moyennant alors une prime pour les propriétaires de celles-ci.

L'agent du logement s'est vu confier, dans le cadre de ce plan HP, le rôle de Chef de projet. Le travailleur social engagé pour 2024 devrait donc travailler sous sa responsabilité.

NOUVELLES TECHNOLOGIES – SMART CITY – OPEN DATA

Dans un monde où le numérique occupe une place prépondérante, la Commune de Walhain a souhaité prendre le train en marche

« Une smart City est une ville ou une Commune qui utilise le potentiel de la technologie de l'innovation pour promouvoir plus efficacement le développement durable et améliorer la qualité de vie de ses citoyens. »

On peut citer entre autres avantage :

- **Economiser** des coûts pour la Commune et donc pour ses citoyens
- **Optimiser** les services publics et **faciliter** l'accès à ceux-ci
- Améliorer la **transparence** y compris dans la gestion en générale
- Améliorer la **communication** avec le citoyen
- Augmenter l'**attractivité** de la Commune (touristique par exemple)
- Contribuer à l'amélioration de l'**environnement**

La création et le partage de sources de données (de tous types) étant l'un des piliers de ces technologies, nous avons cette année encore pris connaissance des enjeux, des acteurs, des diverses possibilités techniques de ce nouveau « domaine ».

Projets mis en place :

- Développement de l'application « Walhainpoche » et maintenance continue.
- Cette année 2023, l'application qui était une « Progressive Web App » a été transformée en « application native ». Nous nous sommes en effet rendu compte que l'installation d'une « PWA » était trop complexe pour certains et en décourageait beaucoup.
- Développement de cartes thématiques et interactives sur l'application et le site web. Certaines sont
Carte « voyage dans le temps » qui permet de voir, sur le smartphone, des cartes postales ou photos anciennes à l'endroit où l'on se trouve, ce qui permet de comparer la réalité d'aujourd'hui avec le passé. Mises à jour (ajout de cartes) régulières.
Carte « Toponymie des rues » qui permet de connaître l'historique du nom des rues. Mises à jour régulières.
Carte des « panneaux QR codes » : cette carte reprend les endroits où se trouvent actuellement des panneaux QR codes. Elle sera mise à jour au fur et à mesure du développement du réseau de QR codes. Ce réseau va prochainement s'étoffer avec une vingtaine de nouveaux points d'intérêts dont certains (immatériels) seront posés à divers endroits de la commune. La mise à jour est prévue dès le placement des nouveaux panneaux (21) QR codes.
Lors du « Parcours d'artistes », une carte interactive a été mise en place afin de permettre aux visiteurs de découvrir virtuellement les différents lieux d'exposition et de s'y rendre facilement.
- Les itinéraires de 22 promenades de l'Office du Tourisme sont en ligne (documentées et interactives) via Cirkwi. Elles sont accessibles directement sur le site internet de la commune ou sur l'application Cirkwi elle-même. En 2023, les 10 balades du « Groupe Sentier » sont venues s'y ajouter. En parallèle, toutes ces balades ont été ajoutées à l'application « Walhain en poche » qui propose depuis cette année cette nouvelle fonctionnalité.
- D'autres fonctionnalités seront au fur et à mesure ajoutée dans l'application afin d'apporter un maximum de facilité aux utilisateurs. En cours d'analyse.
- Walhain avait souscrit à un projet d'envergure mis en place par Futurocité. Ce projet s'intitule « Ouvrir ma ville », programme intégré d'accompagnement de projets innovants et répliquables, de la phase d'idéation jusqu'à la production d'un prototype en passant par la récolte, la structuration, la mise en qualité et la publication des données publiques ainsi que la montée en compétence des ressources humaines affectées à ces projets. Dans ce cadre, le service a travaillé au développement d'un système interactif de participation citoyenne visant à augmenter l'information des citoyens entre eux puis, entre les citoyens et la commune.

Le nouvel appel à projet « Smart Region » a enfin été lancé au mois d'août et le dossier a été envoyé pour solliciter les subsides qui pourraient permettre de développer concrètement ce projet d'envergure. En cas d'acceptation, il s'agira d'un important projet pour 2024.

- Open data : l'agent fait partie d'un groupe de travail Open Data, mis en place par Futurocité et participe donc à la mise en place, lors de diverses réunions de travail, des standards des bases de données Open Data qui devraient plus tard être utilisés par les pouvoirs publics. Un décret wallon a été voté, comme cela était attendu, en date du 24 novembre 2022. L'arrêté d'exécution devrait bientôt paraître mais il apparaît déjà que l'une des obligations communales sera de désigner un responsable Open Data. La commune de Walhain fait donc partie des précurseurs en la matière. Il s'agira aussi, bien évidemment, de participer activement en mettant en ligne, sur des portails dédiés, les données dont elle dispose et qui pourront être « ouvertes », moyennant anonymisation le cas échéant.
- En suivant depuis le début les technologies Smart City et Open Data, Walhain se porte en tête des communes qui répondent déjà aux futurs développements de ces technologies. Mais cela lui permet également de faire évoluer ces technologies en fonction de ses besoins. Ainsi, quelques nouvelles fonctionnalités guidées par nos demandes sont en train de voir le jour. C'est le cas avec LetsGoCity qui développe son application sur ces bases. C'est le cas également au sein de l'InBW avec qui les relations sont fortes et qui développe ses services sur base des discussions auxquelles Walhain participe très activement. Par exemple, les parcs à conteneur sont maintenant « en ligne » avec les informations sur l'affluence et le taux de remplissage des conteneurs (voir supra). Le travail de réseautage avec les instances publiques comme l'Agence Du Numérique (ADN), Digital Wallonia, Futurocité et autres Smart City Institute fait donc également partie des missions du service.
- Appel à Projet « Tax On Pylons » : Walhain a obtenu un subside lors de cet appel à projet en 2022. Ce projet portait sur la création d'un « annuaire dynamique multiplateformes ». Dynamique car élaboré avec la collaboration des acteurs économiques eux-mêmes (entreprises, commerces, indépendants, etc) afin qu'ils aient la main sur les données pour en assurer une parfaite mise à jour mais aussi créer des publications dédiées, des notifications etc. Parfait pour booster le commerce et les entreprises locaux. Cet annuaire est destiné à être disponible sur diverses plateformes comme le site web, l'application Walhain en poche et peut-être des « infokiosks » publics. Ce projet sera mis en place en cette fin d'année 2023. La communication au sujet de nouvel annuaire dynamique devrait suivre.

Le concept Smart City est aussi en étroite relation avec le Développement Durable auquel il apporte des solutions innovantes comme autant de réponses aux défis à relever. Le service reprenant ces 2 attributions, le lien entre les 2 fonctions se fait naturellement.

PATRIMOINE

Liste officielle des arbres et haies remarquables

Etablissement d'une liste officielle des arbres et haies remarquables avec passage en CCATM et délibération du Collège communal. Transmis vers le Service Public de Wallonie (DGO4). Ce dernier finalise le processus et vérifie la liste proposée. Travail en collaboration avec le Service Environnement et Mobilité.

Château médiéval (valorisation)

Le Gouvernement wallon, en date du 16 mai 2019, a décidé d'octroyer une subvention de 1.000.000 € pour l'équipement touristique – valorisation du château médiéval de Walhain (la restauration et la préservation des ruines du château de Walhain) dont la partie la plus ancienne du site remonte au XIIème siècle. Cette subvention libère concrètement la seconde phase d'un projet plus global visant à valoriser ce site et à l'ouvrir davantage aux Walhinois comme à de nombreux visiteurs extérieurs amoureux de patrimoine.

Acquis dans un premier temps par l'Institut du Patrimoine wallon, il a ensuite été immédiatement cédé à la commune par bail emphytéotique en 2009. Il a fait l'objet de nombreuses publications et de nombreuses fouilles principalement portées par le professeur Laurent Verslype et des étudiants tant belges qu'internationaux, principalement venus des USA. Il a aussi été préservé autant que possible grâce à la ténacité de l'asbl « Les Amis du vieux château ».

Pour mémoire, après plusieurs études et des premiers chantiers, la commune a clôturé, en 2022, la phase consolidation partielle des ruines du château pour un budget de 900.000 € subsidiés à 60% (voir chapitre Restauration du château de Walhain – Travaux). Il s'agissait de la première phase du projet. Ces travaux importants n'auraient pas eu de sens s'ils n'étaient pas justifiés par un plan de valorisation touristique dont le site a besoin pour être mieux connu mais aussi dont la commune a besoin pour développer et mieux faire connaître son potentiel économique, notamment au travers du tourisme.

Après le démarrage en 2020 par une démarche participative avec différents acteurs locaux et menée avec la société Hike-Up, la deuxième phase de valorisation a continué en 2023. Le succès et l'expérience des Estivales de Walhain durant les étés 2021 à 2023 ont permis d'en confirmer l'intérêt pour notre commune et ces nombreux bénévoles qui appelaient ces projets par leur travail.

Cet ambitieux projet est mis en œuvre en concertation avec la population et en collaboration avec les différentes associations impliquées, dont, principalement, les Amis du Vieux Château asbl que nous remercions pour le travail réalisé depuis de nombreuses années en vue de préserver et de mettre en valeur ce site d'exception.

Dans le courant du mois de mai 2023, le bureau d'études d'architecture « Association Momentanée AAUM, Coster & Vanden Eynde, JNC International » à 1360 Perwez a proposé aux membres du Comité de pilotage de "sécuriser" le mur d'enceinte de la cour intérieure étant donné les chutes de pierres qui perdurent chaque jour. Une estimation de 340.000 € a été annoncée mais ce poste n'était pas répertorié dans la demande initiale. Différents contacts ont été pris auprès du Commissariat Général du Tourisme (CGT) afin de déterminer si ces travaux complémentaires pouvaient entrer en ligne de compte pour la subvention sous condition de rester dans l'estimation de départ.

Le CGT a analysé notre demande suite à la réception d'un métré complet fourni par le bureau A.A.U.M. Il en ressort qu'après examen de ce métré concernant une proposition pour la sécurisation des maçonneries permettant une accessibilité optimale du public, les services du CGT nous précisent :

« Le poste 1.1 concerne l'installation de chantier.

Les postes 1.1.1 à 2.5.5 concernent les murs intérieurs Nord, Nord/ouest et Ouest de la cour pour permettre un usage de l'entièreté de la cour ainsi que le mur des arcades de la demeure pour permettre le déplacement côté intérieur et côté extérieur. Il y a aussi un poste de 30.009,92 € HTVA, équivalent à 12% du total HTVA qui concerne l'augmentation des prix (septembre 21 à avril 2023).

Si les travaux envisagés par le métré permettent d'aménager des chemins de promenade sécurisés qui permettront aux touristes d'accéder au pourtour du vieux château, ces travaux correspondent au poste 1 du programme d'investissement transmis à l'époque.

Ce poste s'élevait à 325.000 €. Le métré transmis s'élève à 340.000 €, comprenant un poste important dû à l'augmentation des prix. Les montants sont donc forts proches ».

Les travaux relatifs à la phase 1 intitulée : « sécurisation du site et stabilisation des vestiges des ruines du château médiéval » a débuté le 20 septembre 2023 jusqu'à la fin novembre (des conditions climatiques obligent). Ceux-ci reprendront dès le printemps 2024. Le délai contractuel est de 117 jours ouvrables. La date théorique de fin de chantier (phase 1) est estimée au plus tard le 12 juillet 2024.

Dans le cadre du préambule à la phase 2 intitulée : mise en valeur touristique et patrimoniale du site du Château médiéval (travaux d'aménagements), les services du DNF (Division Nature et Forêts) ont sollicités un rapport relatif

à la réalisation d'un inventaire écologique. Ce dernier permettra de déterminer la cohérence des aménagements prévus par rapport aux habitats et espèces présents sur le site.

Le groupe de travail constitué par l' Association Momentanée A.A.U.M, Coster & Van den Eyden, JNC International, l'asbl les Amis du Château, le Collège communal, l'Office du Tourisme de Walhain, l'AWaP, la Maison du Tourisme du Brabant Wallon et les services communaux s'est réuni à plusieurs reprises pour suivre ce chantier de grande ampleur

ECONOMIE, TOURISME ET PRODUCTEURS LOCAUX

Un travail de fond a été entamé et se poursuit depuis 2020 par la Commune, le Conseil consultatif de l'Economie, le groupe d'entreprises Wallnbusiness et le groupe de travail « Commerce local » pour faire connaître et mettre davantage en réseau nos entrepreneurs locaux.

Ce programme, chamboulé par la crise du COVID-19, s'est mué en un travail important et suivi pour accompagner en priorité les entreprises, commerces, indépendants et artistes touchés durement par la crise : si l'HORECA et les secteurs événementiels et artistiques ont été les premiers à en payer un lourd tribut, quantité d'autres organisations et associations ont été également mises en situation de danger par la mise à l'arrêt de nombreuses activités.

Néanmoins, le travail de fond entamé continue à s'opérer à travers des soutiens ciblés qui associent besoins immédiats et structuration d'une vision à long terme de notre économie.

La Commune de Walhain a donc poursuivi la mise en place de nombreuses mesures en s'appuyant sur la continuité des 3 axes avec en ligne de mire un redéploiement ou une réorientation de l'activité s'appuyant sur un tissu économique local fort :

Le premier axe (court terme) a fait suite à l'organisation des Estivales ; il vise la promotion économique avec les outils mobilisables par une commune : réseaux sociaux, bâches publicitaires, des soutiens ponctuels par financements communaux, mise en lignes des commerces et artisans ouverts, événements et capsules vidéo, soutien à l'ouverture d'une initiative « superette Bio La Walhinette » à Nil ;

Mise en ligne de spots publicitaires pour la mise en valeur du tissu économique local, confirmation de la mise en valeur de l'Office du tourisme local (nouveau logo, nouveau Comité) ; large distribution d'une carte touristique en lien avec les bornes QR code et panneaux ; réalisation de bâches publicitaires ; ...

Le deuxième axe est celui de l'investissement en matériel ou labellisations pour soutenir et visibiliser l'Horeca et les indépendants : tonnelles identifiables, soutien à la démarche « Bienvenue vélo » pour développer le tourisme en sus des investissements lancés pour faire mieux connaître notre potentiel économique et touristique autour du château de Walhain.

Le troisième axe est un investissement de type organisationnel et numérique par l'élaboration d'un annuaire dynamique des entreprises (en révision, nouvelle mouture), doté notamment d'une technologie qui alimentera automatiquement les applications diverses qui se développent sur les smartphones.

Un point relais communal « économie » est créé où les indépendants et entreprises de Walhain peuvent s'adresser (« service Economie » au service de l'Urbanisme).

TRAVAUX

Composition du Service

1 Chef de division technique
1 assistante administrative
17 ouvriers communaux

Epandage hivernal

L'épandage se fait avec un camion équipé d'une trémie pour les voiries principales et les trajets des bus TEC ainsi qu'avec un tracteur équipé d'une épandeuse autoportée pour les voiries secondaires.

Le camion réalise son épandage avec 5 tonnes de sel et le tracteur avec 1 tonne.

Un épandage dans toute l'entité coûte +/-1500 €.

Cependant, le coût peut varier suivant le sel utilisé : au-dessus de -8°C, utilisation d'un sel de déneigement classique et en cas de grand froid (en-dessous de -8°C), utilisation de sel de type Di-Mix (mélange plus efficace mais plus onéreux). À noter qu'en cas de fortes averses de neige, certaines voiries secondaires peuvent être fermées à la circulation avec mise en place d'un itinéraire parallèle.

Actions sur fonds propres

1. Sel de déneigement 2022-2024

Dans le but de sécuriser les voiries pendant la période hivernale et par manque de place pour stocker le sel nécessaire à l'épandage, un marché stock a été lancé.

Un marché de fourniture a été effectué avec la réalisation d'un cahier spécial des charges approuvé par le Collège du 24 août 2023. Ce cahier reprend les clauses suivantes : un engagement quantitatif, des amendes et pénalités de retard de livraison, une possibilité de contrôle qualité en laboratoire, des spécificités sur la livraison et le stockage.

Ce marché a été attribué le 28 septembre 2023 à l'entreprise K+S qui devra maintenir un stock de 100 tonnes (complémentaires aux commandes) du 9 octobre 2023 au 26 avril 2024.

Les commandes sont passées par charge complète de 24 tonnes et livrables dans les 48 heures dans le hangar communal.

2. Assistance technique ponctuelle 2024

Certains petits projets de voiries ponctuels et parfois subventionnés sont confiés au Service Travaux qui ne dispose pas d'un préventionniste nécessaire à la réalisation du dossier sécurité/santé. Dès lors, il doit faire appel à un bureau d'études extérieur dans le cadre de la procédure sur simple facture acceptée.

Le lancement de l'appel d'offres a été approuvé par le Collège du 3 août 2023. Le marché a été lancé le 4 août pour une clôture au 31 août. 2 offres ont été reçues : une de la société SWECO et une autre de la société C²Project.

Le marché a été attribué par le Collège le 7 septembre 2023 à la société C²Project, aux taux horaires repris dans leur offre. Les commandes sont lancées sur base des renseignements repris dans l'offre et en fonction des dossiers.

3. Acquisition de brosses pour le camion de nettoyage des voiries

Le marché stock touchant à son terme, nous avons relancé en mai 2023, une nouvelle procédure de marché public pour l'acquisition de brosses pour notre camion de nettoyage des voiries.

Le lancement de la procédure a été approuvé par le Collège communal du 11 mai. La date limite de réception des offres était le 9 juin. 2 offres nous sont parvenues : une de la société Koti Nabo et l'autre de la société Mos Benelux.

Suite aux tests effectués par les ouvriers et à l'analyse du service Travaux, le Collège communal du 6 juillet a

attribué le marché à la société Koti Nabo. Comme pour le marché précédent, les commandes sont passées sur base des prix validés par le Collège communal du 6 juillet pour une durée de 4 ans.

4. Aménagement de la grange des Six heures

Dans le cadre du Programme communal de développement local, le Collège communal avait comme projet l'aménagement de la grange des Six Heures en espace de rencontres interculturelles et intergénérationnelles. Ces deux dimensions paraissaient particulièrement importantes à mettre en œuvre et en valeur dans un cœur de village comme celui de Nil-Saint-Martin.

Dans le cadre d'un marché public de services relatif à une mission d'auteur de projet pour l'aménagement de la Grange, un cahier spécial des charges a donc été rédigé et approuvé, ainsi que les conditions et mode de passation (Conseil communal du 23 avril 2018). Le marché a été attribué au bureau d'architecture LR ARCHITECTES (Collège du 19 décembre 2018). Le cahier des charges concernant le marché public de travaux a été envoyé à la Direction pour le Développement Rural pour approbation le 21 janvier 2020 et la convention-réalisation en date du 15 juin 2020.

Réception d'un courrier du 17 novembre de la Ministre Céline TELLIER portant approbation du projet définitif fixant la subvention régionale à un montant total de 453.952,02 € et autorisant le lancement de la procédure de la mise en adjudication des travaux. Le projet définitif, cahier des charges compris a été présenté au Conseil communal en sa séance du 21 décembre 2020.

Le marché public relatif à l'aménagement de la Grange a été lancé le 26 janvier 2021. La date limite d'introduction des offres était le 4 mars. Lors de l'analyse Digiflow, il a été constaté que deux sociétés n'étaient pas en ordre d'ONSS. Le Collège a approuvé l'attribution du marché de travaux à la société PICARD CONSTRUCT SA lors de sa séance du 26 avril. Le courrier d'attribution a été envoyé à la société le 1^{er} septembre. Les travaux ont débuté le 29 novembre 2021. Afin d'effectuer les travaux de raccordements électriques, gaz et eau, à la demande de la société Picard, le chantier a été staté du 24 octobre au 18 novembre 2022.

5. Marché de service pour le nouvel hangar communal

Suite à la demande du Collège communal, un cahier spécial des charges a été rédigé en vue de désigner un auteur de projet pour la réalisation et l'aménagement du nouveau site des travaux. Les sociétés à consulter ainsi que les dates d'envoi et de remise d'offres ont été validées par le Collège du 20 janvier 2020. Le Conseil communal a validé les conditions et le mode de passation le 3 février 2020.

Sur base du rapport d'attribution et des offres rentrées le 20 mars 2020, le marché public de services a été attribué à l'Architecte Defrenne avec un taux d'honoraire de 6% pour un projet évalué à 745.904,50 €. Suivant l'accord de la Tutelle d'annulation sur la procédure de marché public de services, le bureau d'architecture Defrenne a été notifié de sa mission le 9 juin 2020.

En date du 23 septembre 2021, le Collège communal a approuvé l'esquisse du nouvel hangar et du site travaux sur le terrain sis Chemin de l'Aulnaie. La phase I du projet a donc été lancée par une demande de permis d'urbanisme (déposé début novembre 2021 chez la Fonctionnaire déléguée), des plans et cahier des charges visant le lancement de la procédure de marché public de travaux. Le montant estimé du marché de travaux est de 1.022.016,82 € t vac.

Un appel d'offre afin de procéder à des essais de sols ainsi qu'à une analyse de la qualité des terres a également été lancé. L'appel d'offre pour les essais de sol a été attribué par le Collège communal du 28 octobre 2021 à la société Verbeke pour un montant de 1.403,60€ t vac. Ces essais ont été effectués les 25 novembre et 2 décembre 2021.

L'appel d'offre pour la qualité des terres a été attribué par le Collège communal du 10 novembre à la société Abesim pour un montant de 1.996,50€ tvac. Ce contrôle de la qualité des terres a été effectué le 29 novembre 2021.

6. Marché de travaux pour la construction d'un nouvel hangar communal

Suite aux différentes modifications du projet demandées par le Collège communal, le montant estimé des travaux s'élève à 1.448.597,13€ tvac (options comprises). Le Collège communal du 1^{er} septembre 2022 a approuvé le projet de cahier des charges, le projet d'avis de marché ainsi que les dates de publication et de remise des offres. Le Conseil communal du 12 septembre 2022 a validé les conditions et le mode de passation et le lancement du marché de travaux en date du 20 septembre 2022 et une remise des offres pour le 4 novembre 2022. En date du 9 décembre 2022, une demande de justification des prix a été envoyée aux soumissionnaires. Le 15 décembre 2022, s'est tenue une réunion entre le Collège communal et l'auteur de projet afin d'analyser des pistes d'économies (les offres étant plus élevées que l'estimation). L'auteur de projet nous a fait parvenir en date du 20 décembre 2022 son rapport d'analyse des offres. Sur base de ce rapport, le Collège communal en sa séance du 22 décembre 2022 a décidé de ne pas attribuer le marché et de relancer celui-ci.

Le Collège communal du 12 janvier 2023 a approuvé la relance du marché et celui-ci a été soumis à la séance du Conseil communal du 30 janvier 2023. La date limite de réception des offres pour ce 2^e marché a été fixée au 16 mars. Le 24 mars, le bureau d'étude Defrenne a effectué une demande de justification des prix auprès des soumissionnaires. Le Collège communal du 21 avril a décidé de désigner la société Meta System comme adjudicataire d'un marché relatif à la construction d'un nouvel hangar et à l'aménagement des abords d'un nouveau site pour le service Travaux (lot 1) pour un montant total d'offre contrôlée de 703.065,97€ tva et options hors cave et bardage réduit comprises en raison de son offre la moins chère.

Lors de cette même séance, le Collège communal a décidé de lancer une nouvelle procédure de passation de marché public dans le cadre de l'aménagement des abords du nouveau site du service Technique (lot 2). Le lancement de cette nouvelle procédure a été approuvée par le Conseil communal du 24 avril pour une publication du marché au 25 avril et une date limite de réception des offres fixée au 6 juin.

Une demande de justification de prix a été envoyée aux soumissionnaires le 20 juin. Le 4 juillet, le bureau Defrenne nous communiquait son rapport d'analyse des offres. Le 6 juillet, le Collège communal a décidé d'attribuer le marché relatif à l'aménagement des abords et à l'organisation du site pour le service travaux de la Commune de Walhain à la société De Graeve pour un montant d'offre contrôlée de 921.075,42€ tva et options comprises en raison de son prix le plus bas.

Le 30 août, une réunion de coordination avec l'ensemble des intervenants (lot 1 et lot 2) s'est tenue afin de donner l'ordre de débiter les travaux. Meta System pour le lot 1, a reçu l'ordre de commencer les travaux pour le 4 septembre et De Graeve, pour le lot 2, a reçu l'ordre de commencer les travaux pour le 19 octobre.

Une réunion a eu lieu à Meta System le 11 septembre pour l'analyse des plans avant la réalisation des structures. Les plans nous ont été transmis le 20 septembre. Le 22 septembre, Meta System nous a fait parvenir un courrier avec une demande pour deux statages du chantier. Le Collège communal du 28 septembre a approuvé la proposition de statage n°1 du 2 octobre au 11 décembre. La seconde période demandée devant faire l'objet d'une nouvelle demande en fonction de l'avancement du chantier.

7. Marché stock pour la fourniture de béton et de stabilisé pour les chantiers de voirie

Dans le cadre de nos différents chantiers de voirie, nous devons souvent faire des appels d'offres concernant du béton et du stabilisé. Nous avons donc lancé un appel d'offres pour un marché stock d'une durée d'un an pour du béton et du stabilisé. Ce marché stock comprend 2 lots :

- Lot 1 : concerne une offre pour des marchandises en départ de la centrale et enlèvement par 1m³ via notre camion de chantier ; béton maigre à 200 kg (7/20mm), stabilisé poussier à 150kg de ciment, stabilisé au sable

de rhin à 150kg de ciment, stabilisé au sable mélangé à 150kg de ciment, fondation en béton classe C 16/20 ou type III pour terre-plein, fondation en empierrement continu type II a (au ciment) coffre de voirie en 25cm.

- Lot 2 : concerne une offre pour du béton (réparation dalle béton), de voirie conforme au CCT Qualiroutes en C35/45 EE4 CM III/A 42.5N en S4 (Dmax 20mm) livré mixer sur 1457 Walhain et le prix de départ centrale par notre camion de chantier (réparation ponctuelle), la capacité et le cout du m³ étaient à communiquer. Le Collège communal du 6 avril 2023 a attribué le lot 1 à la société INTERBETON et le lot 2 à la société CCB.

8. Acquisition de mobilier pour la salle et la bibliothèque du bâtiment de la Forge à Perbais

Dans le cadre du programme de développement rural et de l'aménagement du bâtiment de la Forge, un marché public de fourniture reprenant 2 lots a été lancé :

- Lot 1 : achat de mobilier pour l'aménagement de la salle du rez-de-chaussée.
- Lot 2 : achat de mobilier pour l'aménagement de la bibliothèque au 1^{er} étage.

Le Collège communal du 25 novembre 2021 a approuvé le cahier spécial des charges pour être soumis au Conseil communal du 20 décembre 2021. Le 21 décembre 2021, le marché public de fournitures a été lancé. La date limite de réception des offres pour les deux lots était le 28 janvier 2022.

2 sociétés ont remis une offre ; la société Omnis, uniquement pour le lot 1 et la société Gai Savoir pour les 2 lots.

Le Collège communal du 3 février 2022 a désigné la société Omnis comme adjudicataire du lot 1 pour un montant de 11.845,99€ tvac pour des tables avec piètement en forme de A laqué noir (y compris 2 charriots) et les chaises option 1 (chaises de réunion empilables sans charriot).

Le Collège communal a également décidé de lancer une négociation avec l'unique soumissionnaire du lot 2 (Gai Savoir) : une nouvelle offre a été reçue le 3 mars. Celle-ci ne convenant pas aux responsables de la Bibliothèque, une nouvelle proposition a été demandée à la société. En date du 17 mars, une seconde offre négociée nous est parvenue. Celle-ci ne convenant toujours pas à la Bibliothèque, la société Gai Savoir nous a fait parvenir en date du 18 mars une 3^e offre négociée. Cette dernière offre a été retenue et présentée au Collège communal du 31 mars. Le Collège communal a décidé de reporter ce point moyennant réunion avec les responsables de la Bibliothèque. Le Collège communal du 14 avril 2022 a attribué le 2^e lot du marché public de fourniture relatif à l'acquisition de mobilier pour la Forge de Perbais à la société Gai Savoir pour un montant de 29.960,81€ tvac. Le mobilier de ce lot a donc été livré et installé en août 2022, la réception provisoire a été réalisée en septembre 2022 en présence d'un représentant de la bibliothèque.

En plus de l'acquisition de mobiliers pour la bibliothèque et la salle, il a également été demandé au service Travaux de lancer un appel d'offre pour l'acquisition d'un frigo pour la salle. Après plusieurs appels d'offres, le Collège communal du 24 novembre 2022 a attribué le marché à la société Sabcobel pour un montant total de 2.727,34€ tvac. L'installation du frigo a été effectuée le 9 mars 2023.

9. Concession pour la conception, la construction, la gestion et l'exploitation de 2 terrains de Padel

La Commune souhaite développer l'offre sportive sur son territoire. Comme elle ne dispose pas des ressources nécessaires à la création et à l'exploitation de 2 terrains de Padel, elle entend confier cette mission à un opérateur économique via le mécanisme de la concession en octroyant un droit d'emphytéose sur un terrain communal sis rue Chapelle Sainte-Anne, 13 à 1457 Walhain.

Le projet vise à concéder la conception, la construction, la gestion et l'exploitation de 2 terrains de Padel.

La gestion concernera le service offert au public comme la mise à disposition des terrains de Padel avec des plages horaires attractives et des tarifs avantageux en faveur, notamment, des habitants de la Commune de Walhain.

L'exploitation visera la mise en valeur des infrastructures et des équipements en vue de leur rayonnement en-dehors des limites communales.

Le concessionnaire devra justifier en tout temps du respect des règles, notamment techniques et sportives, édictées autant par le Service Public de Wallonie Infrastructures que par la Fédération Internationale de Padel et l'AFT Padel.

Le périmètre de la concession est situé dans le domaine public sur le site du Complexe Sportif. La surface disponible pour cette concession, située concrètement entre la crête du talus et la haie et entre la buvette du tennis et la bordure du parking est de +/- 550m².

Le Collège communal du 17 mars 2022 a pris pour information le projet de cahier spécial des charges moyennant l'avis consultatif du Conseil consultatif des sports sur le projet.

Suite à l'avis reçu dudit Conseil, le Collège communal du 14 avril 2022 a approuvé le projet de cahier spécial des charges pour être au soumis à l'approbation du Conseil communal.

Le Conseil communal du 25 avril 2022 a approuvé le lancement de la procédure de concession. Celle-ci a donc été lancée le 6 mai 2022 avec une date limite de réception des offres fixée au 31 août 2022.

Lors de l'ouverture électronique des offres, il a été constaté qu'aucune offre n'avait été remise. Le Collège communal du 6 octobre 2022 a approuvé l'arrêt de la procédure moyennant modification du cahier des charges ainsi que le lancement d'une nouvelle procédure à soumettre au Conseil Communal. Le Conseil communal du 17 octobre 2022 a donc validé les conditions et le mode de passation de la nouvelle procédure de concession pour la construction et l'exploitation de 2 terrains de Padel. Cette nouvelle procédure a donc été lancée le 18 octobre 2022 avec une date ultime de remise des offres fixée au 20 janvier 2023.

Dans le cadre de cette nouvelle procédure, une seule offre a été reçue. Le Collège communal du 2 février 2023 a décidé de mettre en place un jury afin d'analyser l'unique offre reçue. Le jury d'analyse s'est réuni le 24 février 2023. Le Collège communal du 3 mars a approuvé le rapport d'analyse des offres du jury moyennant la transmission des documents manquants par le soumissionnaire. Le soumissionnaire a fait parvenir au service Travaux les documents manquants le 15 mars. Le Collège communal du 23 mars a désigné MM. Thomas RUELLE et Jimmy DEMORTIER comme concessionnaires de la concession de travaux relative à la construction et à l'exploitation de 2 terrains de Padel au Complexe sportif des Boscailles en raison de leur offre unique et intéressante. Le 8 mai, nous avons reçu le courrier du Service Public de Wallonie rendant pleinement exécutoire avec remarques la décision du Collège communal du 23 mars 2023.

En date du 23 août 2023, le concessionnaire nous a fait parvenir une demande sollicitant la délimitation du terrain de la concession jusqu'aux conduites le long de la voirie. Le Collège communal du 24 août 2023 a approuvé cette demande moyennant éventuelle servitude en sous-sol à inscrire dans le bail emphytéotique. Suite à cette approbation, un rendez-vous a été fixé le 5 septembre sur place entre les concessionnaires, la commune et un géomètre. Le 15 septembre 2023, le géomètre nous a fait parvenir une proposition de délimitation qui a été approuvé par le Collège communal du 21 septembre.

10. Marché public de service relatif à l'entretien des chaudières des différents bâtiments communaux

Afin de désigner une société qui sera en charge de l'entretien de l'ensemble des chaudières, des ventilations simple et double-flux des bâtiments communaux, un marché public de service a dû être lancé.

Le Collège communal du 27 octobre 2022 a approuvé le cahier spécial des charges, la liste des entreprises à consulter ainsi que la date d'envoi des invitations et de remise des offres, moyennant ajouts de sociétés supplémentaires à consulter et modification des pondérations des critères d'attribution.

Le Collège communal du 10 novembre 2022 a approuvé la nouvelle proposition de cahier spécial des charges. Le Conseil communal a, quant à lui, validé le mode de passation et les conditions du marché lors de sa séance du 14 novembre.

Les invitations à soumissionner ont été envoyées le 16 novembre pour une clôture des offres au 19 décembre.

A la date de clôture de l'appel d'offre, une seule société avait effectué la demande pour la visite obligatoire ; Denis Legrand. Le Collège communal du 22 décembre 2022 a désigné la société Denis Legrand comme adjudicataire du marché pour un montant total de 13.077,68€ tva par an en raison de son offre unique et intéressante. Nous avons reçu le courrier du Service Public de Wallonie le 23 janvier 2023 rendant pleinement exécutoire l'attribution du marché public relatif à l'entretien des chaudières des différents bâtiments communaux.

11. Marché public de fourniture relatif à l'acquisition d'une clôture pour le cimetière de Walhain-centre

Dans le cadre de l'agrandissement du cimetière de Walhain, il a été demandé au service Travaux de lancer un appel d'offre pour l'acquisition d'une clôture pour mettre du lierre, en remplacement de la haie existante. 4 sociétés ont remis offres ; Hacobois, Coden, Leboutte et Draye. Le Collège communal du 24 août 2023 a désigné la société Coden comme adjudicataire du marché pour un montant total de 2.610,22€ tva en raison de son prix le plus bas. La réception de la marchandise a eu lieu au mois de septembre et l'installation est prévue en novembre 2023.

12. Marché public de travaux relatif à l'entretien du revêtement hydrocarboné des rues Chèvequeue et Centre – Phase I et Phase II

Le Collège communal du 9 juin 2022 a attribué au Bureau d'étude C²Project le marché public de services relatif à une assistance technique ponctuelle. En novembre 2022, le Collège sollicite le bureau d'étude pour la réalisation de l'entretien de la rue Chèvequeue. Le Collège communal du 6 janvier 2023 valide l'entretien en deux phases et le mesurage des zones via à un géomètre. Le 21 février 2023, le bureau d'étude nous fait parvenir un projet de cahier des charges et une estimation sur base du mesurage du géomètre. Le Collège communal du 2 mars 2023 a approuvé l'estimation définitive ainsi que le phasage des travaux.

Phase I :

Le Collège communal du 9 mars 2023 approuve le projet de cahier des charges ainsi que les dates de publication du marché et de réception de offres pour être soumis au Conseil communal. Le Conseil communal du 27 mars a approuvé les conditions et le mode de passation du marché de travaux relatif à l'entretien de la rue Chèvequeue. Cette phase I concerne le tronçon de la Rue Chèvequeue (à partir du coussin berlinois) jusqu'à la rue Chapelle Sainte-Anne. La procédure de marché public a donc été lancée le 28 mars avec une date d'ouverture des offres fixée au 18 avril. Le 26 avril, la société C²Project nous a fait parvenir son rapport d'analyse des offres. Le Collège communal du 4 mai a attribué le marché de travaux relatif à l'entretien du revêtement hydrocarboné des rues Chèvequeue et du Centre à la société Socogetra pour un montant total de 189.736,25€ tva en raison de son prix le plus bas. Le 3 juillet nous avons reçu le courrier du Service Public de Wallonie rendant pleinement exécutoire l'attribution du marché public. Le 10 août s'est tenu une réunion entre le service Travaux, le bureau d'études et la société Socogetra. Lors de cette réunion, la société a indiqué qu'elle ne pouvait pas débiter les travaux pour le 21 août comme indiqué dans l'ordre de commencer. Le 21 août, la société Socogetra nous a fait parvenir une demande de statage. Le Collège communal du 24 août a approuvé la demande de statage suspendant ainsi le chantier du 22 août au 15 avril 2024. Le chantier débutera donc en avril 2024 conformément à la réunion de coordination.

Phase II :

Le Collège communal du 24 août 2023 approuve le projet de cahier des charges ainsi que les dates de publication du marché et de réception des offres pour être soumis au Conseil communal. Le Conseil communal du 4 septembre a approuvé les conditions et le mode de passation du marché de travaux relatif à la phase II

de l'entretien du revêtement hydrocarboné de la rue Chèvequeue. Cette phase concerne le tronçon depuis la N4 jusqu'au coussin berlinois. La procédure de marché public a donc été lancée le 6 septembre avec une date limite d'introduction des offres fixée au 28 septembre. Le 12 octobre, le bureau C²Project nous a fait parvenir une demande de justification des prix pour l'ensemble des soumissionnaires ayant remis offre. Le Collège communal du 19 octobre a approuvé l'envoi des demandes de justification de prix. En attente de l'analyse du bureau d'étude relative à la demande de justificatif des prix. Dès clôture de cette phase, le Collège communal pourra attribuer le marché et fixer la date de début des travaux.

13. Marché public de services relatif au contrôle des installations électriques et de la cabine haute-tension, des engins de levage, des aires de jeux, des installations d'alerte/ alarme incendie, de l'étanchéité/ conformité des installations gaz et mazout par un organisme agréé

Le précédent marché étant arrivé à son terme, nous avons dû relancer une nouvelle procédure de marché public. Ce marché est divisé en plusieurs lots :

- Lot 1 : Contrôle des installations électriques et de la cabine haute-tension
- Lot 2 : Contrôle des engins de levage (ascenseurs et grues mobiles)
- Lot 3 : Contrôle des aires de jeux
- Lot 4 : Contrôle des installations d'alerte/ alarme incendie
- Lot 5 : Contrôle d'étanchéité des cuves à mazout
- Lot 6 : Contrôle d'étanchéité des installations gaz

Le Collège communal du 12 janvier 2023 a approuvé le projet de cahier spécial des charges, la liste des entreprises à consulter ainsi que la date d'envoi des invitations à soumissionner et de remise des offres. Le Conseil communal du 30 janvier a lui approuvé les conditions et le mode de passation du marché. 3 offres ont été réceptionnées, dont une uniquement pour le lot 3.

Le Collège communal du 13 avril a désigné la société Procontrol comme adjudicataire du marché pour un montant total de 43.403,31€ t vac en raison de ses prix les plus bas. Ce marché a été conclu pour une période de 4 ans.

14. Marché public de travaux relatif aux raccordements particuliers à l'égout et d'extensions du réseau d'égouts sur le domaine public

Le précédent marché arrivant à son terme, une nouvelle procédure de marché public devait être lancée. Lors du Collège communal du 27 octobre 2022, le service Travaux a soumis un point afin d'aborder la problématique des raccordements égouts avec ce dernier ainsi que les services urbanisme, Environnement et Finances. Plusieurs éléments ont été mis en avant par les services Travaux et Finances afin de ne pas relancer le marché. Le Collège a décidé de reporter ce point pour préparation d'un cahier spécial des charges tenant compte des remarques formulées lors du Collège du 27 octobre 2022.

Suite au report du point, le service Travaux a pris contact avec le bureau d'études C²Project afin de recevoir une estimation de prix concernant la rédaction du cahier des charges demandés. Le Collège communal du 17 novembre 2022 a approuvé l'estimation proposée par C²Project. Le service Travaux a demandé à C²Project de réaliser un cahier des charges reprenant 4 mètres ou 4 divisions (une division par longueur de raccordement).

Le Collège communal du 16 mars 2023 a approuvé le projet de cahier des charges, le projet d'avis de marché ainsi que les dates de publication du marché et de réception des offres. Le Conseil communal du 27 mars a lui approuvé les conditions et le mode de passation du marché. Le marché public a donc été lancé le 28 mars pour une clôture au 20 avril.

Le Collège communal du 4 mai a désigné la société Entreprises générales Masset adjudicataire du marché de travaux relatif à la réalisation de raccordements particuliers à l'égout et d'extensions du réseau d'égout sur le

domaine public, pour un montant d'offre contrôlée de 544.501,46€ htva, soit 658.846,77€ 21% tva comprise en raison de son offre unique.

Un courrier du Service Public de Wallonie du 17 juillet rendait pleinement exécutoire avec remarques la délibération du Collège communal du 4 mai 2023.

15. Marché public de services relatif à la location et l'entretien de vêtements professionnels pour le personnel ouvrier et auxiliaire

Le précédent marché étant arrivé à son terme, le service Technique s'est occupé de relancer la procédure.

Le Collège communal du 1^{er} décembre 2022 a approuvé la liste des sociétés à consulter ainsi que la date d'envoi des invitations et de réception des offres. Le Conseil communal du 19 décembre 2022 a approuvé les conditions et le mode de passation du marché. Les invitations ont donc été envoyées le 20 décembre 2022, pour une clôture des offres au 1^{er} février 2023. 2 sociétés ont remis offre ; Depairon et CWS.

Le Collège communal du 16 février 2023 a désigné la société DEPAIRON comme adjudicataire du marché public de services relatif à la location et à l'entretien de vêtements professionnels, pour un montant total d'offre contrôlée de 31.527,99€ htva ou 38.148,87€ tvac, pour une durée de 48 mois et toutes les options comprises (hormis l'option relative à l'acquisition de pulls haute visibilité pour les saisonniers), en raison de son offre la plus intéressante du point de vue rapport qualité/ prix

Actions subsidiées par la Province du Brabant wallon

Comme chaque année, au mois de février, le Collège Provincial du Brabant wallon lance la publication des appels à projets provinciaux pour l'année à venir. Dans ce cadre, le Collège Communal a décidé de rentrer plusieurs dossiers :

Marché de fourniture relatif à l'acquisition d'un tractopelle

En décembre 2022, la Province du Brabant Wallon a lancé un appel à projet relatif à des travaux et/ou à l'acquisition de matériel visant à remédier à la problématique des coulées de boue. Lors de la séance du Collège communal du 5 janvier 2023, un point relatif à l'acquisition d'un tractopelle a été soumis dans le cadre de cet appel à projets. L'achat d'un tractopelle permettra d'intervenir après les coulées de boue, dans le curage des ravines et des cours d'eau ainsi que dans l'installation et l'entretien des fascines. Estimation de cette acquisition estimée à 165.000€ avec un plafond de subsides à 20.000€. Ce point a été reporté par le Collège communal parce qu'en attente d'un retour de la commune de Mont-Saint-Guibert suite à la possibilité d'acheter le tractopelle que la Commune mettait en vente.

La Province du Brabant Wallon a confirmé par ailleurs qu'il était possible d'introduire une demande de subsides même pour l'acquisition d'un tractopelle d'occasion. Par conséquent, un nouveau point a été soumis au Collège communal du 9 mars 2023 dans ce sens et qui a été approuvé. Le dossier de demande de subsides a été envoyé à la Province le 26 avril 2023. Réception de l'arrêté d'octroi de la Province le 18 septembre 2023. Le Collège du 21 septembre 2023 a approuvé cet arrêté moyennant proposition de critères d'acquisition en vue d'autoriser un achat sur des sites internet d'enchère.

Marché de travaux relatif au remplacement des éclairages des terrains de foot du FC Walhain et du FC Tourinnois

Suite à la réception de l'avis d'appel à projets de la Province du Brabant Wallon dans le cadre d'investissements écoresponsables, le Collège communal du 23 février 2023 a demandé la préparation d'un dossier de candidature. Les travaux envisagés étaient ;

- Installations de panneaux photovoltaïques à l'école de Walhain et de Tourinnes
- Remplacement des éclairages des terrains de foot de Walhain et de Tourinnes par des éclairages LED
- Remplacement de chaudière à la salle Jadinon ou au Local des Scouts de Nil
- Installation de thermostats intelligents dans les implantations scolaires.

Afin de compléter le dossier de candidature, le service Travaux a demandé au Collège d'établir un ordre de priorité dans les différents travaux demandés. Le Collège du 23 mars 2023 a décidé de reporter ce point pour s'assurer qu'un ordre de priorité dans les travaux était obligatoire pour la Province. Après quoi, en sa séance du 6 avril 2023 il a approuvé l'introduction d'un dossier de candidature portant sur l'installation de panneaux photovoltaïques aux écoles de Walhain et de Tourinnes et le remplacement des éclairages des terrains de football de Walhain (sans remplacement des mâts) et de Tourinnes-Saint-Lambert.

Un cahier des charges a été réalisé par le service et approuvé par le Collège du 6 juillet 2023 ainsi que la date d'envoi des invitations et la date de réception des offres. Le Conseil communal du 24 juillet a validé les conditions et le mode de passation du marché. Les invitations ont donc été envoyées le 26 juillet pour une réception le 1^{er} septembre 2023. Une seule société a remis offre ; Wauthier CTP. Le Collège communal du 7 septembre 2023 a décidé de reporter l'attribution de l'offre pour poursuivre la procédure de négociation sur le prix proposé. Il a finalement attribué le marché à la société WAUTHIER CTP pour un montant de 116.996,69€ t vac (hors option et hors renouvellement de licence) en raison de son offre unique et intéressante, le 21 septembre 2023.

A ce jour, nous sommes toujours en attente d'un retour de la Tutelle générale d'annulation.

Le marché relatif à l'installation des panneaux photovoltaïques est quant à lui géré par le service Energie.

Marché public de travaux relatif au placement d'une passerelle métallique à l'école de Walhain centre

Suite à la réception de l'avis d'appel à projets de la Province du Brabant wallon dans le cadre de travaux et/ou acquisitions de matériel visant à l'accessibilité aux services publics des personnes atteintes d'un handicap, la commune de Walhain a décidé de rentrer un projet pour le placement d'une passerelle métallique à l'école de Walhain centre (également dans le cadre des travaux subsidiés par la Fédération Wallonie Bruxelles pour la création de 50 places supplémentaires).

Le Collège communal du 5 janvier 2023 a approuvé le formulaire d'introduction d'une demande de subsides complétés par le service Travaux. Le 16 janvier 2023, le service Travaux a fait parvenir à la Province du Brabant Wallon le dossier de demande de subsides. Lors de l'envoi de ce dossier, le devis estimatif des travaux était manquant. Celui-ci a été envoyé en date du 31 janvier 2023.

La Province du Brabant Wallon a informé le 11 mai 2023 par courriel que le projet n'a pas pu être retenu, le dossier pour les aménagements PMR de la Place Saint-Vincent étant prolongé jusqu'au 31 octobre 2024.

Marchés publics de travaux et de fournitures relatifs à la mise en conformité de la crèche Les P'tits Loups

Dans le cadre de l'appel à projet de la Province du Brabant Wallon pour la mise en conformité aux normes ONE, aux prescriptions du rapport du service incendie et/ou au rapport écrit de contrôle de l'AFSCA des milieux d'accueil de la petite enfance, le service a rentré une demande de subventionnement.

Le Collège communal du 27 avril 2023 a approuvé le formulaire d'introduction de demande de subventionnement qui a été transmis à la Province le 28 avril. A ce jour, nous sommes toujours en attente d'un retour de la Province.

Afin de remettre en conformité la crèche, et dans l'attente du subside, divers petits marchés ont été lancés :

- Acquisition d'éclairage de secours : La société LIGHTELEC a remporté le petit marché de fourniture pour un montant de 517,30€ t vac et pour un montant de 522,76€ t vac. Les éclairages ont été installés.
- Acquisition de coffrets de sécurité : la société LECOT a remporté le petit marché de fourniture pour un montant de 675,76€ t vac.
- Acquisition de portes RF et manchon RF : la société MENUISERIE DSR a été désignée adjudicataire du marché de travaux relatif à l'installation de portes RF pour un montant de 1.076,96€ t vac en raison de son

prix le plus bas. Les travaux sont prévus en novembre 2023. La société DENIS LEGRAND a remporté le marché relatif à l'acquisition de manchons RF pour un montant de 574,75€ tva.

- Installation d'une alarme incendie : la société VLV a été désignée adjudicataire du marché pour un montant de 13.042,83€ tva en raison de son prix le plus bas pour un système sans fil.

Actions subsidiées par le Service Public de Wallonie

Plan d'investissement 2019-2021

Suite à une dépêche émanant du Service public de Wallonie du 15 octobre 2018 exposant les lignes directrices du fonds d'investissement 2019-2021, le Service Travaux a proposé un plan d'investissement fixant des priorités bien arrêtées. En respectant ces priorités, la Commune a obtenu un subside de 451.428,66 € en vue de réfectionner des voiries communales.

Suite à la réunion en septembre 2018 entre la Commune et l'Intercommunale du Brabant Wallon, le Collège a décidé d'inclure dans le plan d'investissement l'installation d'une station de relevage à la rue des Hayettes. Cet aménagement fera l'objet d'un dossier exclusif géré par l'Intercommunale du Brabant Wallon.

Le Collège, en séance du 30 janvier 2019 détermine le choix des voiries concernées, le type de réfection, leurs priorités et leurs années d'inscription dans le cadre de ce PIC (Plan d'Investissement Communal). Un avis favorable est remis par la SPGE le 1^{er} mars sur les investissements relatifs à l'égouttage prioritaire.

Le 17 avril 2019, le Service public de Wallonie envoyait un nouveau courrier reprenant de nouvelles priorités à prendre en compte dans le cadre de ce PIC.

Le 29 avril 2019, le plan d'investissement proposé par le Service Travaux est approuvé par le Conseil communal avec une réalisation en 2 phases. Les rues concernées sont les rues des Ourdons, du Préa, des Trois Tilleuls et de Libersart pour Tourinnes ; Mogreto et Grand Rue pour Perbais ; les rues des Hayettes et du Weya pour Nil-St-Vincent.

Le 17 mai 2019, le plan d'investissement est transmis au Service public de Wallonie et est approuvé le 26 juin avec un subside de 451.428, 66€.

Le 21 juin 2019 est reçu un subside complémentaire « redistribution de l'inexécuté » pour bonne gestion d'un montant de 15.557,06 € portant le subside de notre plan d'investissement 2019-2021 à 466.985,72 €.

PIC - PHASE I

Sur base de la décision du Conseil communal le 23 septembre 2019, le dossier projet de la phase I a été transmis au Service public de Wallonie le 11 octobre. Le délai d'analyse étant de 40 jours le dossier a été approuvé le 25 novembre. Les travaux projetés de cette phase consistent principalement en un raclage en épaisseur variable suivant la situation existante (résultat des sondages) et le remplacement du revêtement asphaltique.

Cependant, des travaux complémentaires pour répondre aux exigences de la circulaire sont également envisagés dans les rues suivantes :

- Rue des Ourdons : aménagement des trottoirs, de la placette et réalisation de passages piétons ;
- Rue du Préa : création d'une zone de croisement, asphaltage et organisation du parking de délestage ;
- Grand' Rue : sécurisation de la sortie de la piste cyclable et réalisation des zones de stationnement existantes pour la partie haute (entre la N4 et l'école).

Le 26 juin 2019, le Collège valide le phasage du dossier, la réunion plénière s'est tenue le 28 juin 2019 et le 12 août 2019 la réception du projet. Le 28 août 2019, le Collège approuvait le projet ainsi que le cahier spécial des

charges, les conditions et le mode de passation ont été approuvés par le Conseil du 23 septembre 2019. Le dossier a été transmis au Service Public de Wallonie le 11 octobre 2019.

Suite à l'accord daté du 9 avril 2020 du Service Public de Wallonie sur la procédure de marché public de travaux et sur le projet, l'avis de marché a pu être publié au bulletin des adjudications le 12 décembre 2019 pour être attribué par le Collège le 2 mars 2020 à la société COLAS SUD pour un montant de 536.894,42 € t vac. Les travaux ont débuté le 2 juin 2020 pour une durée de 70 jours ouvrables. Les travaux se sont terminés en novembre 2020. Le montant global des travaux est fixé à 487.230,73€ t vac, révisions comprises avec un solde du délai d'exécution à 6 jours ouvrables. Après la procédure des essais à postériori, la réception provisoire a eu lieu le 20 septembre 2021. Les remarques ont été levées pour le 20 octobre 2021. Le décompte final des travaux a été envoyé au Service Public de Wallonie le 29 octobre 2021.

PIC -PHASE II

Sur base de la décision du Conseil communal du 18 mai 2020, le dossier projet de la phase II a été transmis au Service public de Wallonie le 3 juin 2020. Le délai d'analyse étant de 40 jours le dossier a été approuvé par le SPW le 7 juillet 2020.

Les travaux projetés de cette phase consistent principalement en un raclage en épaisseur variable suivant la situation existante (résultat des sondages) et le remplacement du revêtement asphaltique.

Cependant, des travaux complémentaires pour répondre aux exigences de la circulaire sont également envisagés dans les rues suivantes :

- Rue de Libersart : aménagement d'un berlinois de manière définitive
- Rue des Trois Tilleuls : remplacement de 80 mètres linéaires d'égouts endommagés et placement de chambres de visite
- Rue des Hayettes/Weya : remplacement de zones de coffre de voirie. Ce dossier sera complété de la pose de la station de relevage.

Le 28 septembre 2020, le Collège approuvait le projet corrigé (envoyé par le bureau d'étude en date du 16 septembre 2020) accompagné de son avis de marché et de son rapport de qualité des terres (marché de service séparé). L'avis de marché a pu être publié au bulletin des adjudications le 05 octobre 2020 pour une remise des offres fixée au 6 novembre 2020. Sur base de l'analyse Digiflow et de la vérification des prix, des demandes de justificatifs ont été envoyées aux soumissionnaires.

Le 14 décembre 2020 le Collège communal a attribué la phase II à la société TRBA pour un montant total de 476.492,64€ t vac. Les travaux ont débuté le 26 avril 2021 par la rue des Trois Tilleuls. La société TRBA a fait une demande afin de stater les travaux en date du 13 octobre 2021. Le Collège a approuvé cette demande moyennant communication des dates du marquage au sol dans les 3 rues concernées. Dans les 3 jours ouvrables restants à la société TRBA, celle-ci devait prévoir une journée pour la pose du caniveau dans la rue des Hayettes (réalisée le 22 octobre 2021), une journée pour le marquage routier des trois rues et une journée pour la pose de l'enduit (en attente de meilleures conditions météorologiques).

Le 18 octobre 2021, la société TRBA sollicite la prise de possession anticipative à la réception provisoire. Cette visite technique a donc été réalisée le 08 novembre. En attente de la procédure des essais à postériori fixée au 7 décembre 2021 avant de réceptionner les travaux. La réception provisoire a eu lieu le 14 octobre 2022. Le décompte final des travaux a été envoyé au Service Public Wallonie en date du 23 décembre 2022.

Plan d'investissement 2022-2024

Suite à une dépêche émanant du Service public de Wallonie du 31 janvier 2022 exposant les lignes directrices du fonds d'investissement 2022-2024, le Service Travaux a proposé un plan d'investissement fixant des priorités bien

arrêtées. L'enveloppe subside s'élève à 471.180,42 € (pour la partie PIC) en vue de réfectionner des voiries communales.

En date du 20 janvier 2022, le Collège communal valide le choix des voiries concernées par le PIC 2022-2024 :

- Rue de la Culée : remplacement des 325m² de dalle de béton du côté rue du Joncquoy par un revêtement identique au reste de la rue, avec une remise à niveau et/ou un remplacement ponctuel des éléments linéaires (bordures, avaloirs, trapillons, filets d'eau, ...) pour se terminer avec le rabotage du revêtement existant en vue de la pose de deux couches de revêtement hydrocarboné.
- Rue d'Aurimont : les travaux seront relativement similaires à ceux réalisés rue de la Culée avec le remplacement du revêtement hydrocarboné.
- Rue du Trichon : les travaux concerneront le tronçon reliant la rue du Trichon (partie bétonnée) à la rue Saint-Vincent. Suite à l'endoscopie réalisée au moment de l'auscultation du réseau routier, les travaux débiteront par la réhabilitation (depuis le carrefour avec la Place Saint-Vincent sur une longueur de 200 mètres) de l'égout existant. Cette rue étant reprise dans le cadre du projet commun PIMACI, un marquage routier spécifique sera installé après pose du revêtement hydrocarboné pour rendre la rue cyclable. Le revêtement hydrocarboné sera quant à lui remplacé sur la totalité du tronçon avec la pose d'une couche de base accompagnée d'une couche de roulage.
- Rue de Sart : il est envisagé une réfection totale de la voirie comprenant la démolition des éléments linéaires, des fondations et du revêtement en dalle de béton. Le revêtement existant sera donc remplacé par un revêtement hydrocarboné qui sera accompagné de nouveaux éléments linéaires (bordures, filets d'eau, avaloirs, trapillons, ...). Nous profiterons des travaux pour indurer les zones d'évitement et réaliser un trottoir en revêtement hydrocarboné qui permettra de relier la rue de la Station à la rue du Bois de Buis dans le cadre du dossier conjoint PIMACI.

Les travaux des 3 premières rues seront effectués dans le cadre de la phase I, en fonction de la procédure de marché public de travaux, ceux-ci devraient donc se réaliser en 2024. Ceux de la rue de Sart concerne la, phase II et débiteront probablement en 2025 au même titre que la rue du Warichet dans le cadre du PIMACI

En date du 21 janvier 2022, le service travaux a effectué une demande auprès de l'InBW afin de réaliser une endoscopie des rues de Sart, Aurimont et Culée, la rue du Trichon ayant été analysée en 2021.

En parallèle de cette programmation du PIC, le Gouvernement Wallon a débloqué des moyens budgétaires en faveur de la mobilité active et de l'intermodalité. Ce droit de tirage nommé « plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité » (PIMACI) sera conjoint au PIC 2022-2024 de manière à mieux combiner les besoins de réfection de voiries et les besoins de mobilités au sein des communes.

En date du 24 février 2022, nous recevons les priorités de la SPGE :

- Travaux d'égouttage situés dans les zones prioritaires (zones de baignade, zones de protection de captage, demandes de résolution de points noirs, cas de force majeure, ...)
- Travaux d'égouttage situés dans les masses d'eau dont le mauvais état est dû, en tout ou en partie, à l'assainissement collectif
- Travaux d'égouttage coordonnés avec la réalisation actuelle ou future de station d'épuration et/ou de collecteur
- Travaux de réhabilitation/ reconstruction d'égouts existants
- Travaux en opportunité avec d'autres travaux.

Le Collège en sa séance du 31 mars 2022 a validé les projets, les fiches individuelles et la fiche récapitulative du PIC 2022-2024. Le 14 avril 2022, le Collège, sur base du rapport du service mobilité, décide de maintenir le trottoir Rue de Sart et de supprimer celui de la rue du Trichon.

Le PIC 2022-2024 ayant été validé par le Conseil communal du 30 mai 2022, suite à l'avis favorable du 22 juin 2022 émanant de la SPGE, le dossier a été envoyé le 05 juillet 2023 au service public de Wallonie via le guichet des pouvoirs locaux.

Le 23 février 2023 est reçu un subside complémentaire « redistribution de l'inexécuté » pour bonne gestion du PIC précédent d'un montant de 23.364,71 € portant le subside de notre plan d'investissement 2022-2024 à 494.545,13 € pour la partie du PIC.

Marché de service

Le 27 avril 2021, le marché public de services en vue de désigner le bureau d'études en charge du projet du PIC 2022-2024 a été lancé. Le Collège communal du 31 mai a attribué le marché de service au bureau d'études C²Project. Ce marché n'est pas soumis à Tutelle étant donné que son montant est inférieur à 31.000€ htva.

Le 19 juillet, le Service Public de Wallonie a rendu pleinement exécutoire la décision du Collège du 31 mai 2021.

Phase I

Le Collège communal du 30 mars 2023 a attribué le marché relatif au RQT de la phase I à la société EFI GLOBAL. Le RQT a été réalisé en date du 25 avril 2023 et le rapport a été transmis au bureau d'étude le 28 avril 2023. En date du 15 mai 2023, le bureau d'études nous a fait parvenir un projet de cahier des charges. Ce dernier a été approuvé par le Conseil communal en sa séance du 30 mai 2023.

Le 14 juin 2023, le dossier est envoyé sur le Guichet des Pouvoirs Locaux. Le 09 août 2023, nous réceptionnons un courrier du SPW nous transmettant leurs remarques sur le dossier envoyé. Ce courrier est également transmis au bureau d'études à la même date. Le 15 septembre 2023, le bureau d'études nous fait parvenir le cahier des charges adapté suite aux remarques du SPW. Le 02 octobre 2023, nous réceptionnons la version définitive du cahier des charges corrigé suivant les remarques de l'InBW. Lors de sa séance du 05 octobre 2023, le Collège valide le projet de cahier des charges moyennant publication de l'avis de marché en date du 06 octobre 2023, pour une ouverture des offres prévue le 09 novembre 2023. Le Conseil communal avait quant à lui validé les conditions et le mode de passation lors de sa séance du 30 mai 2023.

Phase II

Le Collège communal du 4 mai 2023 a attribué le marché relatif au RQT de la phase II à la société EFI GLOBAL. Le RQT a été réalisé en date du 07 juillet 2023 et le rapport a été transmis au bureau d'étude le 31 juillet 2023. A ce jour l'avant-projet de la rue de Sart est clôturé pour être envoyé au SPW, cependant la phase II concerne les deux rues, les projets doivent donc avancer en parallèle. A présent nous attendons que le service mobilité finalise avec le bureau d'étude l'avant-projet de la rue du Warichet afin d'avancer sur la rue de Sart.

Actions subsidiées par le Service Public de Wallonie – Cellule Infrasports

Désignation auteur de projet pour rénovation et extension du Complexe Sportif de Walhain

Marché de service

Les missions de l'auteur de projet sont les suivantes :

- Réalisation d'un plan d'agencement et d'organisation du site des Boscailles. Ce plan est un schéma idéal des implantations sportives sur le site des Boscailles à long terme.
- Etude et accompagnement de la rénovation du Complexe existant, en tenant compte des normes PEB applicables.
- Etude et accompagnement de l'extension de la salle existante et de la création d'une salle multisports modulable.

Le Collège communal du 3 mai 2021 a approuvé la proposition de cahier des charges et le Conseil communal a validé le mode de passation en sa séance du 31 mai.

Le 21 juin, le service Technique a proposé au Collège la version définitive du cahier spécial des charges ainsi qu'une proposition de dates pour la remise des offres. Le Collège communal a approuvé la publication de l'avis de marché, celui-ci a été publié le 25 juin et la remise des offres a été fixée au 2 septembre.

Un premier rapport d'analyse des offres reçues a été soumis au Collège communal le 9 septembre. Celui-ci a été approuvé moyennant la planification d'une première réunion du jury d'analyse du marché.

Le Collège communal du 16 septembre a désigné les 6 membres du jury d'analyse. La première réunion du jury d'analyse s'est tenue le 20 octobre.

Une réunion a été organisée le 24 novembre avec le service Technique, le Bourgmestre et la Cellule Infrasports pour recevoir un avis consultatif sur les différents projets reçus.

La 2^e réunion du jury d'analyse a eu lieu le 26 novembre.

En date du 14 décembre 2021, la totalité des cotations des membres du jury d'analyse a été reçue. Par conséquent, lors de sa séance du 23 décembre 2021, le Collège communal a désigné le Bureau AAM, sc SPRL comme adjudicataire du marché public de services relatif à la désignation d'un auteur de projet en vue de la rénovation et de l'extension du Complexe sportif de Walhain en raison de son offre économiquement la plus avantageuse sur base du meilleur rapport qualité/prix.

Dans le cadre des infrastructures partagées un formulaire de candidature a été introduit le 1er avril 2022 sur le Guichet des pouvoirs locaux afin de bénéficier du subsidés Infrasports plus important (70%). Ce dossier ayant été jugé recevable mais n'ayant pas abouti faute de budget (enveloppe fermée), en date du 3 août 2022, un nouveau dossier de candidature a été déposé dans le cadre cette fois d'une demande de subside classique (max 60%

Réception le 25 août 2022 d'un avis de recevabilité favorable du SPW concernant le dossier. Il a donc été demandé au Bureau AAUM de préparer un pré avant-projet. Ce pré avant-projet a été présenté lors d'une réunion entre le SPW, la Commune et le bureau d'architecte en date du 13 octobre 2022.

Suite à la réunion du 13 octobre 2022, une visite a été planifiée au centre sportif de Natoye afin de visualiser le système en polycarbonate proposé par l'architecte dans son projet, sur lequel le SPW émet des réserves. Une première réunion de présentation de l'avant-projet s'est tenue le 10 janvier 2023. Suite à cette réunion, il a été décidé de présenter l'avant-projet aux différents clubs sportifs occupant le Complexe. Suivant cette réunion, il a été demandé à l'architecte d'adapter le projet. Le 29 mars 2023, une nouvelle réunion a eu lieu avec le SPW afin de valider l'avant-projet avant la réunion plénière. Sur base de la réunion du 29 mars 2023, l'avant-projet a été soumis une première fois au Conseil communal du 24 avril 2023, l'avant-projet initial s'élevait à 3.630.033,08 € tvac

La réunion plénière a eu lieu le 02 mai 2023. Lors de cette réunion et suivant le Collège communal du 11 mai 2023, il a été demandé à l'architecte d'adapter l'estimation du projet, de fournir un plan relatif au rapport de Qualité des Terres et de présenter l'avant-projet au service incendie. Lors de sa séance du 01 juin 2023, le Collège communal a approuvé l'avant-projet proposé par l'architecte afin d'envoyer celui-ci sur le Guichet des Pouvoirs Locaux. Le projet ayant été modifié suivant les remarques émises lors de la réunion plénière, celui-ci a dû être à nouveau soumis au Conseil communal lors de sa séance du 24 juillet 2023 avec une estimation de 4.044.721,09 € tvac.

Un nouveau dossier a donc été soumis sur le Guichet des Pouvoirs locaux en date du 03 août 2023. Le 08 août 2023, nous avons reçu un courrier du SPW nous confirmant que notre dossier était complet. La proposition d'accord de principe de subvention sera transmise au Ministre après analyse du dossier.

En date du 23 octobre 2023, nous avons reçu l'accord de principe sur avant-projet de la part du SPW fixant le montant maximum du subside à 2.286.900 € Nous venons donc de communiquer cette information à l'architecte en vue d'établir un projet et de réaliser un planning prévisionnel du dossier.

Action subsidiée par la Fédération Wallonie Bruxelles

Réaménagement du bâtiment de la direction à l'Ecole de Walhain-centre

Marché de service

Pour répondre à la circulaire relative à l'appel à projets 2020 pour la création de nouvelles classes dans les zones ou parties de zones en tension démographique, le service Travaux a préparé un dossier pour l'aménagement de deux nouvelles classes dans l'école de Walhain.

Le montant estimé de ces travaux s'élève à 750.000 € htva. Ceux-ci comprennent l'aménagement de 2 nouvelles classes au 1er étage du bâtiment direction et l'aménagement d'un bureau de direction, de son secrétariat et d'une salle polyvalente dans le grenier de l'ancien bâtiment. Ces travaux seront accompagnés d'une passerelle reliant l'espace direction au bâtiment primaires pour profiter de l'ascenseur en vue d'améliorer l'accessibilité aux PMR et du remplacement de la toiture du bâtiment Direction et de son isolation.

Le dossier rentré en mars 2020 a été retenu par la Fédération dans les dossiers éligibles (courrier du 23 novembre 2020), fixant un subside d'un montant de 567.669,42 € pour la création de 50 places supplémentaires.

Le 21 janvier 2021, réception d'un accord de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la norme physique permettant de lancer la procédure de marché public de service.

Le Collège communal du 8 mars a approuvé la liste des soumissionnaires ainsi que le projet de cahier spécial des charges pour ensuite être validé par le Conseil communal du 29 mars.

Le Collège communal du 7 juin a attribué le marché de service au bureau VLA Architecture.

Réception de la décision de la tutelle le 9 août rendant pleinement exécutoire la décision du Collège communal d'attribution du marché de service à VLA Architecture.

Marché de travaux

Plusieurs réunions ont été réalisées entre l'architecte, le service travaux, la Direction des écoles communales et le pouvoir subsidiant, celles-ci ont permis de rentrer l'avant-projet validé par le Collège communal du 25 novembre.

Lors de sa séance du 18 août 2022 le Collège communal a approuvé le projet de cahier spécial des charges ainsi que le projet d'avis de marché afin que ceux-ci soient soumis à l'approbation du Conseil. Le marché public de travaux a donc été approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 12 septembre 2022.

La date limite d'introduction des offres était fixée au 25 octobre 2022. Aucune société n'ayant pris de rendez-vous pour la visite obligatoire, le service travaux a proposé au Collège communal de prolonger le délai de réception des offres. Lors de sa séance du 20 octobre 2022, le Collège communal a décidé de faire publier un avis rectificatif avec prolongation du délai de dépôt des offres au 24 novembre 2022.

Une seule offre a été reçue suite à la prolongation du délai ; l'offre de la société CRC. En date du 05 décembre 2022, le bureau VLA Architecture nous a fait parvenir une demande de justification des prix, validée par le Collège communal en sa séance du 08 décembre 2022. Le 26 décembre, nous recevons le rapport d'analyse des offres de VLA Architecture. Le 11 janvier 2023 s'est tenue une réunion entre l'architecte, la société CRC et le pouvoir subsidiant afin de dégager des pistes d'économies. Suite à cette réunion, le Collège communal en sa séance du 19 janvier a décidé d'attribuer le marché à l'unique soumissionnaire moyennant demande de prolongation de fin de chantier au pouvoir subsidiant. Lors de sa séance du 26 janvier 2023, le Collège communal a désigné la société

CREER RENOVER CONSTRUIRE comme adjudicataire du marché de travaux pour un montant total de 965.317,29€ tva (6%) et option retenue relative aux ardoises amiantées du poste 03.24.1y.

En date du 3 mars 2023, nous recevons un courrier du SPW rendant pleinement exécutoire la décision du Collège communal du 26 janvier. Le 06 mars 2023, le service Travaux a transmis au Pouvoir Subsidiant le courrier du SPW rendant cette décision pleinement exécutoire, en leur demandant de revenir vers nous concernant la demande de prolongation ainsi que de nous communiquer une date prévisionnelle pour la réception de la promesse ferme de subside. Le 07 mars, nous avons reçu un courrier de la Fédération Wallonie Bruxelles marquant son accord pour la prolongation du délai pour la mise à disposition des nouvelles places à créer. La date de fin des travaux est donc fixée au plus tard à la rentrée de septembre 2024.

Ne recevant pas de nouvelle de la Fédération Wallonie Bruxelles concernant la promesse ferme de subside, le service Travaux a envoyé à la société adjudicatrice CRC un courrier sollicitant la prolongation du délai de validité de leur offre en date du 06 octobre 2023. Le 09 octobre 2023, la société CRC nous confirmait la prolongation du délai de validité de son offre pour 180 jours supplémentaires. Le 13 octobre 2023, nous avons reçu un courrier de la Fédération Wallonie Bruxelles communiquant l'octroi d'accord ferme sur adjudication dans le cadre des travaux d'aménagement et de réorganisation du bâtiment Direction de l'école de Walhain centre pour 50 places supplémentaires et fixant le montant du subside à 567.669,42 €. Le 13 octobre, le service Travaux a pris contact avec Mme Deschuyver (CFWB) qui confirme que nous pouvons notifier le marché à CRC. Le Collège du 27 octobre 2023 a pris pour information le courrier de la Fédération Wallonie Bruxelles communiquant l'octroi d'accord ferme sur adjudication. Un courrier de notification d'attribution a été envoyé le 20 octobre 2023 à la société CRC. La réunion de coordination entre le service technique, la directrice de l'école, l'échevine concernée et la société a été planifiée pour le 07 novembre 2023. Les travaux devront normalement débuter dans le premier semestre de 2024 pour une durée de 180 jours ouvrables.

Charroi automobile

Véhicule et type	Immatriculation	Mise en circulation	Carburant	Première mise en circulation	Affectation	Kilométrage ou heures 08 novembre
Camion balayeur Volvo 2.632K	1-FRH-504	01/10/2013	Diesel	01/10/2013	Nettoyage, balayage, désherbage.	51.863,3 km 6940 heures
Autobus BMC	BRV 901	23/03/2010	Diesel	04/01/2010	Transport scolaire + festivité.	159.416 km
Camion MAN	1-XUK-882	2020	Diesel	27/05/2020	Voirie + espaces verts + bâtiment + cimetière.	28.328,8 km
Opel Corsa	1CGX 163		Essence	22/11/2011	Service technique garde	88.045 Km
Mercedes Sprinter	863 BUI	30/06/2010	Diesel	30/06/2010	Espaces verts	152.318 km
Dacia Dokker (voirie)	1-VJR-412	2018	Diesel	2018	Bâtiments	36.848 km
Opel Vivaro (Espaces verts)	1BQE169	02/08/2011	Diesel	02/08/2011	Voirie + magasinier.	95.484 km
Renault Kangoo (Visiocom)	1 KKN 412	Juin 2015	Diesel		Service bâtiments	64.863 km
Dacia Dokker (espaces verts)	1 RRK 197	13/02/2017	Diesel	2017	Voirie	44.209 km
Mini pelle Waker Neuson	«	«	Diesel	2017	Voirie + bâtiment + cimetière	1.617,2 heures
Remorque de la mini pelle	QAY D 586	15/09/2017		2017	Voirie + bâtiment + cimetière	
Remorque basculante	QAE T 813	11/02/1992			Voirie	Remorque basculante
Remorque tribenne (tracteur)	“	01/07/1980	«		Voirie	
Tracteur Ford 7700 (sécateur)	EPP595	24/11/1980	Diesel	1980	Sécateur/ élagage	504 heures
Tracteur Same Aurora 45 (foot)	BBE036	05/07/1996	Diesel	1979	Espaces verts + foot	3.529 heures
Tracteur Same Lazer 110 DT	SEP975	04/11/1999	Diesel	1999	Fauchage + broyage + salage + déneigement.	1.246 heures
Tracteur Newholland-T6030 (fauchage)	992AKI	12/05/2009	Diesel	idem	Fauchage + broyage + déneigement.	10.984 heures
Tracteur Newholland T 6070	1 RGP 248	27/03/2007			Broyage + salage + déneigement.	9.026 heures
Compresseur	QBQ 826		Diesel			1.873 heures (compteur bloqué)
Tracteur tondeuse ISEKI SG 17	«	«	Diesel	«	Espaces verts	Pas de compteur
Tracteur tondeuse ISEKI SGR 22	«	«	Diesel	«	Complexe sportif	Compteur bloqué
Tracteur tondeuse ISEKI SGX 326 mulching/ ramassage.	1-BZB-770		Diesel	2019		521,5 heures
Tracteur tondeuse Toro Wheel Horse 22F-5			Essence	2013	Espaces verts + cimetières	910 heures
Tracteur tondeuse Ferris ISX2200 52 »/132 cm				Juillet 2022	Tondeuse	724 heures
Tracteur tondeuse Ferris ISX600 44 »/112cm				Juillet 2022	Tondeuse	1.024 heures
Bison Agria (machine porte-outils)			Essence	2016	Service Espaces verts	275,3 heures

Véhicule et type	Immatriculation	Mise en circulation	Carburant	Première mise en circulation	Affectation	Kilométrage ou heures 08 novembre
Tondeuse Snapper (foot)			Essence	2014	Espaces verts	pas de compteur
Tondeuse Kubota B1400			Essence	2017	Espaces verts	/
Groupe électrogène Promac (vert, maison communale)			Essence	2014	Service voirie + délestage maison communale	19 heures
Groupe électrogène (bleu école Walhain)			Essence	2014	Service voirie + délestage école de Walhain	86 heures
Glutton (aspirateur urbain)						99 heures (plus de batterie)
Remorque voirie	1-VJR-412	2022		2022	Equipe voirie	
Remorque Espaces Verts	1-BBK-197	2022		2022	Espaces verts petites machines	
Véhicule électrique	1-YUL-161	18 décembre 2020		27 mars 2019	Personnel communal et citoyens	17.126 km
Peugeot Dokker Voirie	1 – XRP – 230		Diesel	Avril 2020	Voirie	23.536 km
Toyota Auris	1-XMN-517		Diesel		Agent constatateur	103.169 km

Frais de Fonctionnement

	Au	Véhicules (entretien, réparations)	Carburant (essence, diesels)	Maintenance extraordinaire Charroi automobile (depuis 2021)
2004		44.271,26 €	18.940,55 €	
2005		56.265,26 €	26.329,73 €	
2006		86.997,33 €	26.763,61 €	
2007		85.341,84 €	24.196,74 €	
2008		70.961,00 €	28.230,66 €	
2009		65.819,00 €	28.718,90 €	
2010		65.571,13 €	38.010,78 €	
2011		46.911,32 €	36.421,12 €	
2012		56.877,17 €	42.739,35 €	
2013	13/11/2013	68.504,52 €	44.837,26 €	
2014	31/12/2014	60.985,67 €	48.000,00 €	
2015	08/12/2015	71.179,70 €	38.825,50 €	
2016	31/10/2016	71.227,32 €	27.754,43 €	
2017	25/10/2017	72.162,07 €	32.817,64 €	
2018	20/11/2018	84.210,42 €	34.135,22 €	
2019	30/11/2019	50.635,57 €	35.398,39 €	
2020	11/12/2020	61.547,74 €	24.310,42 €	
2021	30/11/2021	70.121,47 €	39.021,64 €	
2022	30/11/2022	42.585,77 €	50.179,93 €	33.132,98 €
2023	30/11/2023	47.249,22 €	44.982,81 €	32.655,10 €

ENVIRONNEMENT

Composition du Service

1 éco-conseillère.

Agenda 21

Mise en œuvre multidisciplinaire de projets dans la perspective du développement durable.

Elaboration du rapport annuel d'activité 2021 du PCDR/Agenda 21 local, approuvé par le Conseil communal du 27 mars 2023.

Gestion administrative des collectes des déchets

L'année 2023 est la seconde année d'habitation des citoyens au règlement de taxe incluant une taxe forfaitaire et une taxe variable grâce au système de collecte des déchets ménagers résiduels en conteneurs à puce ou en sacs dérogatoires. Ce système encourage le tri des déchets et la diminution de production de déchets.

L'actuel marché arrivant à échéance au 31 mars 2021, un nouveau marché de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte a été lancé avec l'inBW dans le cadre de la convention qui nous lie. Plusieurs échanges et appels d'offre ont été menés pour gérer l'augmentation des coûts de collecte et de traitement des déchets avec le moins d'impact financier possible sur les citoyens.

Attentifs aux besoins des citoyens, nous avons demandé à l'inBW s'il était possible d'offrir aux Walhinois la possibilité de recourir à des conteneurs pour les déchets organiques sans qu'elle ne soit obligatoire. C'est en cours d'élaboration. De même, étant donné que la collecte ne sera plus hebdomadaire mais bimensuelle, nous négocions l'acquisition d'un Point d'Apport Volontaire pour les déchets organiques.

Pour continuer à fournir un service de qualité et pour obtenir de bons résultats quant à la réduction du volume de déchets résiduels collectés, nous fournissons un important travail de suivi auprès des citoyens pour :

- L'accompagnement dans les procédures pour les nouveaux citoyens et les déménagements sur le territoire
- L'accompagnement de nouvelles entreprises installant leur siège à Walhain
- Assurer la communication et répondre aux citoyens par mail et par téléphone, en particulier pour les demandes de changement de volume et de changement de titulaire
- Le suivi des conteneurs 1100 litres et des serrures pour les bâtiments communaux mis à disposition du CPAS, crèches, centres sportifs et club de foot, et des diverses associations ayant une convention avec la Commune
- Accompagnement des citoyens pour le suivi des puces, l'enrôlement, le tri de déchets. Etc.

1. Collecte des papiers et cartons

Les citoyens disposent de plusieurs formules pour la collecte de leurs déchets papiers/cartons : soit rassemblés dans un carton ou ficelés, soit déposés dans des conteneur 240L standardisés (uniquement disponible pour les rues collectées en camion), soit déposés au recyparc.

2. Collecte des encombrants et des réutilisables

Les citoyens peuvent faire appel à 2 collecteurs aux finalités différentes :

Collecte gratuite par la Ressourcerie Restor si présence d'objets réutilisables représentant au moins 25 % du volume par rapport au solde d'encombrants et le tout au rez-de-Chaussée. Participation aux frais si les techniciens doivent prendre des objets à l'étage. Maximum de 3 m³/ménage/trimestre.

Collecte par l'inBW avec participation financière du citoyen, la Commune payant le solde. Tout ce qui peut être réinsérer dans les filières de recyclage l'est. Une grande partie des enlèvements à domicile par l'inBW est déposée au recyparc dans les conteneurs adéquats : machine à laver, frigo,

3. Collecte des sapins de Noël :

Le 16 janvier et les 3 jours suivants à plusieurs ouvriers, pour un volume équivalant à 9 camions.

4. Collecte amiante-ciment

Avec les sacs de l'inBW vendus au guichet du service Population : information au public des questions de sécurité et communication des entreprises agréées pour les quantités importantes, suivi du stock de sacs ad hoc et du registre.

5. Collecte des textiles

Gestion du réseau communal de conteneurs à textiles, reconduction des conventions liant la Commune aux divers opérateurs (Terre, Petits Riens et Caritas) et communication du suivi à la tutelle.

6. Collecte des déchets verts

Gestion des collectes à domicile, à la demande, pour les déchets de tontes de pelouse et de branchages avec un suivi et une évaluation.

7. Gestion des demandes de primes à l'achat de broyeurs de végétaux et de systèmes de compostage

Encouragement au broyage et au compostage avec proposition d'une prime à l'achat d'un broyeur et d'un système de compostage individuel (à l'extérieur ou à l'intérieur) et communication relative aux formations au compostage.

Cette année, 2 primes ont été octroyées pour l'acquisition de broyeurs et 2 primes pour un système de compostage.

Déchets verts : communications diverses aux riverains, suivi du réseau des guides composteurs de Walhain et des jardins partagés Potawal ; gestion des demandes des citoyens en termes de conseils.

Relais des diverses campagnes de l'inBW pour les parcs à conteneurs (Collecte de vélos, livres, jouets ..., nouvel espace « Récup' » dans les recyparcs de Perwez et de Chaumont-Gistoux) auprès du service de Communication pour diffusion et des citoyens appelant le service de l'Environnement.

8. Collaboration avec l'intercommunale iinBW

- Suivi administratif des demandes et problématiques liées au département Déchets de l'inBW, commande des divers types de sacs (ordures ménagères, PMC, amiante)
- Relais vers l'inBW des problèmes de collecte en porte-à-porte (ordures ménagères, papier-carton, P+MC)
- Commande des sacs d'ordures ménagères organiques et sacs de dérogation, sacs pour les P+MC, sacs pour l'amiante
- Rédaction du courrier et des documents joints à l'enrôlement 2023 de la taxe déchets, calcul des frais propres à Walhain
- Réponse par mail et par téléphone aux questions des riverains relatives à l'enrôlement 2023 de la taxe déchets
- Déchets communaux : suivi administratif et mise à disposition de conteneurs spécifiques complémentaires dans les bâtiments communaux pour la collecte et le traitement de boues de curage et balayures de voirie, adaptation à la réglementation (conteneurs étanches pour les boues d'avaloirs) ; gestion des huiles usagées, des conteneurs d'encombrants, des petits produits chimiques et déchets dangereux
- Suivi des dépôts clandestins signalés : suivi assuré par l'agent constatateur, contacts avec la Police, coordination avec le Service Travaux pour l'évacuation et si possible la poursuite du contrevenant

- Contacts avec les communes voisines et avec la Région pour dépôts clandestins limitrophes
- Contacts avec la commune voisine de Mont-Saint-Guibert pour coordonner l'entretien de la voirie à limite de territoire
- Contacts avec les communes voisines de la même Zone de police Orne-Thyle pour coordonner les règlements communaux
- Encodage des données communales pour le Département des Sols et Déchets du Service Public de Wallonie : statistiques des déchets ménagers pour 2023, coût-vérité réel pour 2022, coût-vérité budget 2024
- Déclaration de la taxe FEDEM (tonnage des divers déchets)
- Contribution au règlement de taxe annuel pour les déchets ménagers.

9. Participation active à la campagne pour la Consigne des Canettes

La Commune de Walhain soutient le projet de consigne des canettes dans un format classique comme pour les bouteilles ; elle réfute l'alternative de consigne numérique proposée par la Grande distribution via l'asbl Fost Plus. Membre de l'Alliance pour la consigne des Canettes, Walhain a écrit aux trois ministres de l'Environnement pour motiver les revendications de la campagne : avoir un effet positif sur la propreté publique, ne pas porter atteinte à la vie privée de nos concitoyens, ne pas reporter les frais de gestion sur la Commune et les citoyens, ne pas augmenter les frais de collecte et garantir l'accès à tous.

10. Préparation du renouvellement du parc de poubelles publiques

Inventaire et évaluation de l'état et de l'usage des poubelles publiques. Marché publique pour l'acquisition de duos de poubelles pour le tri P+MC-Résiduels en espace public grâce à la subvention BeWaPP-RW « Tri-Out-of-Home »

Nature et espaces publics

- Poursuite de la gestion différenciée des espaces verts publics
- Plantation en espaces publics : aménagement mellifère d'un talus dans le cours de récréation de l'école de Tourinnes, rajeunissement des parterres du Jardin des Mariés à la Maison communale et du parking voisin, plantation d'une haie fleurie le long du RaVEL, plantation ornementale dans deux effets de porte (Walhain et Tourinnes), embellissement (fleurs annuelles) de la Maison communale et de divers parterres fleuris, remplacement de buis fanés aux monuments aux morts, plantation d'une haie à la Grange des six Heures (Nil-Saint-Martin) pour protéger la terrasse de la voirie, replantation de la haie sollicitée par les citoyens de Tourinnes-Saint-Lambert (ancienne cure), suivi de la refourniture du parterre ornemental face à la maison communale endommagé par le chantier Proximus,...
- Collaboration avec les citoyens de Walhain en Transition (TWiST), pour la 4^{ème} année consécutive, aboutissant à la plantation de 120 mètres de haie en espace public lors de la Journée de l'arbre : 40 m de haie-fascine (double rang de plants serrés) pour limiter l'écoulement de boue dans le futur bassin d'orage à Perbais et 60 m de haie fleurie sur un autre côté de l'ancien site de captage.
- Préparation des plants pour la nouvelle clôture du cimetière de Walhain dans le cadre du réaménagement de ce dernier.
- Haie de compensation à l'éolien : recueil des plaintes, visite de contrôle avec l'agent du DNF et rencontre de délégués d'Alternative Green et NoveriaLux pour faire état du mauvais entretien des haies et du nombre à remplacer. Echange sur les mesures compensatoires en cours de négociation avec les exploitants agricoles.
- Encouragement des citoyens à planter par les conseils, par les conditions urbanistiques et par les distributions de plants à l'occasion de la Journée de l'arbre (25 novembre 2022) et à l'occasion de naissance d'un enfant dans les familles

- Fleurissement de la Commune :
Renforcement du fleurissement dans les entrées de villages (plus 1000 bulbes de narcisses hâtifs et tardifs supplémentaires) - fourniture des plantes vivaces complémentaires pour les jardinières et les parterres - acquisition de plants de bruyères pour les monuments aux morts
- Entretien des tilleuls de la Drève de Chèvequeue (Mögreto) : suite du marché public d'analyse sanitaire des 284 tilleuls, compte-rendu des résultats de l'analyse, accompagnement du collège pour la sélection de l'option garantissant le mieux la sécurité des usagers et limitant le coût. Communication aux différentes étapes du processus (pendant et après l'analyse, ...) via le bulletin communal, le site Internet, la TV locale, FB etc.
- Travail de collaboration avec l'agent du DNF (département Nature et Forêt de la RW) : infractions et avis pour abattage et plantation, pour remblais dans le cours d'eau, pour curage du Nil illicite, ...
- Gestion du réseau de jardinières de dévoiement : acquisition de plants pour regarnir plusieurs jardinières, accompagnement du suivi de la localisation des jardinières de dévoiement en fonction de la mobilité
- Aide au citoyen en demande d'informations variées de première ligne : haies, arbres et arbres palissés, lutte contre les plantes invasives, lutte contre les nuisibles, nettoyage et entretien des cours d'eau, entretien des chemins et des abords de voirie, primes communales, règlements communaux... Lors d'infraction : suivi assuré par l'agent constatateur
- Dératisation : 2 campagnes annuelles (avril et octobre) de dératisation des espaces publics avec une campagne complémentaire en août pour deux sites problématiques : le pont de Spèche et aux abords du Nil près de la Rue Margot. Chaque campagne comporte la pose de piège et/ou de poison suivie de 2 visites de contrôle à 15 jours d'intervalle. Application du marché-cadre pour les citoyens, lesquels font appel eux-mêmes et paient eux-mêmes le traitement par une société de dératisation
- Piégeage des rats musqués par la Région wallonne : rue de Spèche, rue Bourgmestre Gillisquet et rue des trois tilleuls. Suivi de ces pièges.
- Participation à l'Opération "Marathon de la Propreté 2023" de Be WaPP du 16 au 20 octobre 2023 : les trois écoles communales et la Zone de Police Orne-Thyle ont réalisé ensemble plusieurs actions (3/école, soit 6 durant la semaine), nos ouvriers et l'agent constatateur y ont participé également en effectuant des contrôles sévères.
Chaque école à son tour a accueilli un agent de quartier venu témoigner de son expérience de travail relative aux déchets sauvages et aux dépôts clandestins lors d'un atelier animé par les enseignants sur l'impact de ces déchets. Les agents de quartier ont encadré les deux autres actions dans chacune des écoles :
Sensibilisation des parents à la sortie de l'école sur les déchets sauvages et distribution de poubelle de voiture, de cendrier portatif, distributeur portatif de sacs à crotte de chien ou de faux PV et de félicitations ;
Ramassage des déchets sauvages aux alentours de l'école ou dans la cour de récréation selon l'âge.
Au terme de ces actions, les enfants ont reçu une latte de bois avec la durée de vie des déchets et des crayons offerts par BeWaPP.
- Opération Grand Nettoyage de Printemps Be Wapp (Wallonie Plus Propre) du 23 au 26 mars 2023 : 19 équipes : une entreprise walhinoise, des familles, des amis, des voisins et 7 copains de classe primaire avec leurs familles. Ensemble, ils ont collecté 33 sacs blancs et 38 sacs bleus et de nombreux dépôts clandestins.
- Projet régulier « Wallonie Plus Propre » avec l'opération « Ambassadeur de propreté : 21 équipes de Walhinois qui s'engagent à entretenir de façon régulière un espace public près de chez eux (voirie ou ruisseau). Avec BeWaPP, nous avons réalisé une bêche de sensibilisation propre à Walhain.
- Journée de l'arbre le 25 novembre : distribution de 400 petits fruitiers et de 144 arbres, grâce au financement BiodiverCité de la Région Wallonne. Les membres de PotaWal, de TWiST-Walhain en Transition, une Ambassadrice de la Propreté étaient présents pour informer et sensibiliser les visiteurs. De plus, TWiST a proposé une bourse aux

graines et une déléguée de « Yes We Plant » était présente pour répondre aux questions des citoyens sur cette aide régionale.

- Distribution de pêcheurs à l'école de Walhain le 25 novembre pour les 26 Walhinois inscrits à cette opération et nés entre le 30 juin 2023. Cette année, afin d'éviter de devoir planter en espace public, nous avons demandé aux parents de s'inscrire pour recevoir l'arbre pour leur enfant, ce qui a permis de commander le nombre ad hoc en temps opportun.
- Plantation de 220 mètres de haies réparties en deux sites, grâce au soutien de la Province du Brabant Wallon par la fourniture des 200 plants : 120 m de haie-fascine (double rang serré), 80 m + 20 m de haie simple fleurie
- Suivi des guides composteurs : mise en lien des riverains demandeurs de conseils avec les guides composteurs de Walhain
- Collaboration avec l'asbl Faune & Biotopes pour l'implantation de haies en territoire de chasse : relance.
- Développement de projets en vue de réalisations subventionnées et suivi administratif et technique :

Au niveau de la Région Wallonne : BiodiverCité (réalisation de BCté 2022, candidature à BCité 2023 et préparation de BCité 2024 avec l'accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie pour impliquer les citoyens dans la sélection de projet à soumettre), Haie. Mise en œuvre du projet Hirondelles : enquête auprès de citoyens pour répertorier la population d'hirondelles, localiser les sites à développer et les personnes favorables à accueillir des nids supplémentaires, Rencontre et mise en place d'un Groupe de Travail de citoyens et contacts avec Natagora et la Ligue Royale Belge de Protection des Oiseaux.

Au niveau de la Province du Brabant Wallon : Maillage écologique : création de haies, prospection d'autres actions (ripisylve, marres).

- Préparation de la mise à jour de la liste des arbres et haies remarquables : visite des arbres indiqués par les citoyens.
- Fauchage tardif sur cinq sites totalisant plus de 3700 m².
- Soutien aux écoles et aux associations pour les actions favorables à la biodiversité et à la sensibilisation : chemin au Naturel, dossiers d'animation, mise en lien avec des partenaires... Sensibilisation des citoyens par nos médias communaux et la TV locale.

Gestion régulière des cours d'eau

- Contrat de Rivière Dyle-Gette : lien avec l'asbl CRDG, bilan du programme d'actions 2022, suivi du Plan 2023-2025, suivi des infractions le long des cours d'eau, relais de la campagne « Ici, commence la mer » et de posts FB, sensibilisation ciblée vis-à-vis des citoyens concernés par la neutralisation d'anciennes cuves à mazout et le remplacement des cuves défectueuses.
- Participation pour la 3^e année consécutive à la Campagne « Ici, commence la mer », campagne de sensibilisation à la propreté des cours d'eau qui commence dans les évacuations domestiques et les avaloires.
- Cours d'eau non navigables : visite annuelle le 3 octobre avec l'agent de la cellule hydrographique de la Province, suivi administratif des problèmes et des infractions le long des cours d'eau
- Curage du Ry du Préa, côté amont, et du Hain aux alentours du hangar communal pour ôter les alluvions venues de la partie sous-voutement du fait du curage précédent (appel du vide).
- Gestion concrète des cours d'eau et ravines non classés : suivi annuel
- Gestion des plantes invasives : recensement, arrachage.
- Réparation de la tête de pont sur le Hain à hauteur du Chemin de l'herbe.

- Communications aux citoyens relatives aux pollutions des cours d'eau et aux risques potentiels des citernes âgées de plus de 20 ans
- Mise en place du réseau d'égouttage dans le cadre du PASH 2022-2027 (Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique) : collaboration avec deux cellules de l'inBW pour les plans de projet des STEP (Stations d'Épuration) et des collecteurs.

Inondations

Cette année 2023 se caractérise par les études de faisabilité et d'avant-projet de rétentions d'eau que nous confions à des prestataires externes désignés par marché public :

- a) Poursuite des analyses de quatre sites complexes par le bureau d'études mandaté dans le cadre de notre convention avec la Province relative au marché-cadre de lutte contre les inondations : Perbais (Cruchenère), Spèche, Nil Pierreux (Alvaux) et Saint-Paul. La DaFoR et le SPW-PGRI, ainsi que la Province, sont consultés aux différentes étapes de chacun des projets ;
- b) Analyse du bassin hydrographique du site du Carmel pour connaître les potentiels de rétention et les éventuelles conditions à mentionner lors de permis d'urbanisme dans cette zone ;
- c) Analyse de cinq sites potentiels pour Zone d'Immersion Temporaire repérés dans l'analyse hydraulique de la Province. Marché public lancé sur fonds propres (car absence de marché-cadre provincial). Au terme de cette étude de faisabilité, la Commune pourra envisager la réalisation d'une ou plusieurs ZIT pour protéger son territoire et l'aval.

Sécurisation et analyse de stabilité du pont du Chemin dit de la Commune (près du hangar communal) endommagé à la suite des inondations de juillet 2021. Préparation de la réparation.

L'installation de fascines tarde du fait de la non-disponibilité du prestataire externe. La fascine refusée par un exploitant sera installée sur propriété publique, suite au bornage du terrain.

Nous sommes en dialogue régulier avec les services spécialisés de la Province (cellule hydrologique) et de la Région Wallonne (GISER et DAFOR) pour l'analyse critique des rapports du bureau d'étude et pour nos aménagements.

Les réalisations sont encodées dans le logiciel du Plan P.A.R.I.S.

Le groupe de travail « Lutte contre les inondations » constitué des membres du Collège, du Chef de division technique, de l'Eco conseillère et de deux membres du Conseil communal (invités) se réunit en fonction des rapports à analyser et des réalisations en cours.

Plusieurs actions auprès de citoyens ont cours à divers niveaux :

La commune est particulièrement attentive aux demandes de permis d'urbanisme pour éviter les imperméabilisations excessives ou créer une noue afin de protéger les auteurs de projets qui ne sont pas toujours conscients des menaces sur leur terrain. Elle veille aussi aux demandes de permis et de régularisation qui provoquent des détournements d'axes de ruissellement, aggravant la situation des fonds inférieurs et/ou supérieurs.

La prime à l'acquisition de moyens de prévention d'inondation de l'habitation et celle relative à l'implantation de bandes enherbées ont été à nouveau sollicitées en 2023.

Le Service de l'Environnement contacte les agriculteurs exploitant à Walhain pour leur demander l'assolement prévu afin de pouvoir repérer les lieux qui peuvent potentiellement poser un problème lors des pluies de printemps en 2024 et pour discuter avec eux des mesures qui peuvent être prises pour limiter les ruissellements possibles.

Nos réalisations visent essentiellement les phases de Prévention et de Préparation.

Elles sont consignées, avec les mesures de réparation entreprises, dans un dossier qui a été communiqué au Fond des Calamités pour contribution financière de la Région Wallonne suite à la reconnaissance de calamité publique des pluies subies en juillet 2021 à Walhain.

Agriculture

Le Comité de constat de dégât aux cultures le 25 août 2023 suite au passage d'orage avec grêle.

Communication d'informations diverses destinées aux agriculteurs concernant les formations organisées par le Centre Provincial de l'Agriculture et de la Ruralité (CPAR)

Traitement des 7 demandes de prime communale pour bandes enherbées, assimilées ou de miscanthus : visite de terrain pour nouvelle prime, suivi administratifs pour les autres.

Rencontres avec les agriculteurs pour l'installation d'aménagements limitant les ruissellements : fascine, haie, bande enherbée ou similaire.

Suivi de demandes spécifiques des agriculteurs : taille de haies ou d'égagage d'arbres pour le passage de charroi agricole, communication aux riverains pour faciliter les rapports de voisinage, dialogue avec agriculteur et agriculteurs-chasseurs

Visite de contrôle de la plantation de haies de réparation (10.000 m) et suivi avec le responsable du maintien de ces haies.

Suivi des travaux de curage en espace agricole (Ry du Préa amont).

Alimentation – sécurité alimentaire – consommation durable – bien-être animal

1. Stérilisation des chats errants :

Suivi de la subvention pour la stérilisation des chats errants, des demandes de stérilisation, d'emprunt de cage pour piégeage. Deux vétérinaires sont agréées par la commune dans le cadre de cette campagne soutenue par la Région Wallonne : Nathalie CASSART et Camille CLAEYS.

Plus de 40 chats errants stérilisés en 2023.

2. Déclaration de détention d'un animal de compagnie :

Mise en œuvre de l'application du nouveau décret wallon et suivi des Extraits du fichier central de détention d'animal de compagnie

3. Demande d'autorisation et déclaration d'abattage de porcs à domicile : 1 seule demande.

Végétalisation des cimetières

Mise en œuvre de la végétalisation du cimetière de Nil-Saint-Vincent.

Préparation du chantier de réfection du cimetière de Walhain (nouvelle partie).

Enquêtes publiques :

- Enquête publique : Clôture de l'enquête sur le 3° plan PGDH 2022-2027
- Enquête publique – Stratégie Biodiversité 360

GESTION DES INFRACTIONS ENVIRONNEMENTALES ET URBANISTIQUES

Composition du Service

1 agent constatateur en charge de la gestion des plaintes et des infractions environnementales.

Fort de deux années de terrain et d'expérience et de formation, l'agent a décidé cette année de mettre la priorité sur l'optimisation des actions et la mise en place de procédures claires et objectives à pouvoir répéter sur l'ensemble du territoire. Citons par exemple la mise en place du canevas et de la procédure générale pour les infractions liées à l'arrêt et au stationnement. Plus globalement, comme les années précédentes, le travail s'est réparti majoritairement entre :

- Poursuite des infractions et lancement des procédures pour des infractions urbanistiques
- Dépôts sauvages
- Pollutions
- Vandalisme
- Atteintes aux cours d'eau : travail en collaboration avec « Le Contrat rivière Dyle Gette » : passage à deux reprises dans tous les cours d'eau de la commune et relevé des infractions.
- Juillet et août a été l'occasion de multiplier comme chaque année à cette période les constats d'infractions concernant les entretiens des propriétés, principalement la végétation débordant sur le domaine public.
- Identification d'un réel problème concernant les logements illégaux sur le territoire communal : celui-ci demandera l'élaboration d'une procédure pour constater, suivre et régulariser ces infractions en collaboration avec le service urbanisme, population et la police locale.

Formation : en environnement par l'Union des Villes et des Communes de Wallonie

Cette formation est à l'initiative de la Ministre Tellier suite à la réforme du code de l'environnement.

ENERGIE

Composition du Service

1 conseiller énergie qui a démissionné en décembre 2022

1 Coordinatrice POLLEC depuis le 2 octobre 2023

Le conseiller énergie a quitté ses fonctions en décembre 2022, son poste n'a pas été remplacé. En revanche, suite à l'obtention d'un subside régional, une coordinatrice POLLEC a été engagée à 4/5^{ème} temps à partir du 1^{er} octobre 2023 en vue de mettre en œuvre le PAEDC, dont 6 fiche-actions prioritaires ont été définies :

1. La réduction des inondations par ruissellement en quatre sites majeurs pour protéger les habitations (Perbais, Alvaux, Saint-Paul et Spêche),
2. La restauration de la biodiversité pour la résilience territoriale,
3. La définition de nouvelles dispositions réglementaires communales relatives à l'énergie et à la gestion des inondations dans l'octroi des permis d'urbanisme,
4. L'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans le mix électrique walhinois,
5. Analyser la pertinence d'installer une unité de biométhanisation sur le territoire communal & la création de réseaux de chaleur biomasse et
6. L'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux.

Le Patrimoine communal et du CPAS

1. Rénovation énergétique exemplaire (label A) de 2 logements sociaux du CPAS

Dans le cadre du subside POLLEC 2020 : Investissement, suivi et finalisation de la rénovation des 2 logements. La certification PEB des bâtiments reste encore à finaliser ainsi que la réalisation d'un rapport final à encoder sur le Guichet des Pouvoirs Locaux (pour le 24/06/2024 au plus tard).

2. Modernisation de l'éclairage public : Phase 2, 3 et 4 du projet E-Lumin dans le cadre de l'AGW du 14 septembre 2017

Pour rappel, le projet E-Lumin organise le passage de l'éclairage public au led en 10 phases annuelles entre 2020 et 2029. Walhain était avant le lancement d'E-Lumin la commune du Brabant wallon disposant du plus de luminaire led (35 %). Suite à la mise en œuvre de la phase 1 en 2021, c'est désormais 48 % de l'éclairage public qui est passé au led. En 2022, le Collège a mené une large réflexion, avec consultation publique, sur l'opportunité de réduire l'emprise de l'éclairage public l'amenant à opter pour une posture médiane qui vise l'exploration de l'opportunité d'appliquer une extinction de nuit avec le maintien des points lumineux jugés nécessaires à la sécurité.

Suite à cette réflexion, les phases 2, 3 et 4 ont pu être mises en œuvre tout au long de l'année. A noter que des points lumineux ont également été supprimés sur base de l'avis du DNF

3. Obligation réglementaire d'affichage de certificat PEB bâtiment public pour 11 bâtiments (Performance énergétique des bâtiments)

Les premiers certificats PEB bâtiments publics ont été affichés à chaque bâtiment concerné fin 2021- début 2022 en vue de porter à la connaissance de la population les consommations des bâtiments publics qu'ils fréquentent. L'objectif poursuivi est de consigner les consommations successives, d'apprécier année après année les améliorations, de montrer un pouvoir public exemplaire en matière énergétique vis-à-vis de sa population.

L'actualisation annuelle n'ayant pu être réalisée suite au départ du conseiller en énergie, celle-ci doit encore être réalisée fin 2023-début 2024.

Sensibilisation de la population et du personnel communal

1. Voiture électrique partagée avec borne de recharge dédiée sur le parking devant la maison commune et école de Walhain

2. Une borne de recharge électrique ouverte à tous sur un emplacement de parking de l'école de Walhain (à côté de la borne pour le véhicule partagé)

Pour rappel, une borne de rechargement électrique de 22-11 kW de puissance ouverte à tous a été déployée sur un emplacement dédié, marqué et signalisé du parking de l'école de Walhain, place communale. Elle est ouverte au public depuis fin avril 2021.

Le service énergie d'abord puis le service mobilité est la personne ressource pour l'InBW dans le cadre du plan régional de bornes électriques pour voitures. L'objectif de l'InBW est de développer une cartographie, proposer un accompagnement au développement et au suivi du développement de bornes de recharge électrique. Il vise le déploiement de 356 bornes sur le territoire provincial. Il est prévu 5 ou 6 bornes sur le territoire walhainois.

Service d'accompagnement des ménages à la rénovation énergétique du bâti privé sur 3 ans

Pour rappel : Walhain, Chastre et Mont-Saint-Guibert collaborent pour proposer à leur population un service d'accompagnement des ménages à la rénovation énergétique du bâti privé. Les principales missions sont les suivantes :

1. Réaliser la mise en place d' un groupement d' entreprises spécialisés en rénovation énergétiques : réalisé au début du projet, celui-ci est en constante évolution et a été mis à jour pour cette deuxième année de l'opération ;
2. Élaborer des campagnes de mobilisation du citoyen pour l' inviter à être accompagné dans ses projets de rénovation énergétique de son habitation
3. Accompagner individuellement le citoyen dans ses projets de rénovation énergétique jusqu' à la réalisation des travaux ;

Pour assurer le suivi de ce projet, 2 réunions du comité de pilotage réunissant le prestataire Corenove ainsi qu'un élu et un agent par Commune se sont tenues les 10 mars et 22 septembre 2023. Un rapport annuel de la deuxième année d'accompagnement a été réalisé par le prestataire.

Pour cette deuxième année, les campagnes de mobilisation ont été organisées en 2 temps : trois séances en automne (une par commune – le 08 novembre 2022) et trois séances au printemps (1 par commune – le 13 avril 2023 pour Walhain). Ces six réunions ont attiré environ 105 personnes qui se sont présentées aux réunions. Suite à cette campagne de mobilisation, et tout au long de l' année 2, nous avons comptabilisé un total de 109 inscriptions supplémentaires (date arrêtée au 9 septembre 2023).

Le présent marché prend fin en septembre 2024, nous rentrons donc dans la troisième et dernière année de l'opération, tel que prévu dans le cahier des charges

Réponses aux questions des ménages en matière d'énergie ou de mobilité partagé

Les modes de contacts gérés par le conseiller énergie sont : le téléphone et 3 boîtes e-mail dont les 2 premières ont été créées cette année (autopartage@walhain.be, energie@walhain.be et la boîte nominative). La boîte autopartage@walhain.be est à présent gérée par l'agent Mobilité.

Missions relatives au Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)

Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)

1. Le PAEDC a été rédigé par l'I.C.E.D.D. (Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable) et validé au Conseil communal le 28/03/2022. Il est enregistré sur le site de la convention des maires pour lequel un rapportage doit être effectué deux ans après son lancement (soit pour le 20 avril 2024 au plus tard).
2. Un comité d'accompagnement s'est tenu le 11 octobre 2023 en présence du SPW, des coordinateurs communaux (dont l'agent pour Walhain) et supra-communaux. La nouvelle coordinatrice POLLEC a participé aux formations obligatoires : les 12/10 (introduction au PAEDC) et 05/12 (rénovation énergétique des bâtiments communaux), 07/12 (Outil POLLEC et Adapte ta commune) ainsi qu'au séminaire annuel le 07/11/2023 à Namur.
3. La dynamique participative, avec la création d'une équipe POLLEC interne communale ainsi qu'un Copil – Comité de pilotage, a été définie en 2022 mais celle-ci n'a jamais eu l'opportunité de se concrétiser. Elle doit donc être complètement relancée en 2024. Pour ce faire, une première rencontre avec le Conseil Consultatif de l'Environnement est prévue afin de présenter le PAEDC aux membres ainsi que les missions de la coordinatrice POLLEC.

Thermographie aérienne

Participation de l'agent du logement et de la coordinatrice POLLEC à la formation « thermographie aérienne » respectivement en septembre et novembre 2023. Les résultats de cette opération seront transmis aux citoyen·ne·s début 2024 selon des modalités qui sont encore à définir.

MOBILITE

Composition du service

1 agent mobilité a été engagé à temps plein le 11 septembre 2023 en remplacement d'un agent mobilité en poste jusqu'au 30 avril. Le temps du recrutement, le poste est resté vacant plus de 4 mois.

Au vu de la période vacante, les dossiers ont été quelque peu ralentis. Par ailleurs, la reprise des dossiers à l'arrivée de Julie Pire a nécessité un temps d'apprentissage et de formation. La fin de l'année 2023 a surtout été consacrée à remettre les différents projets initiés par l'agent du logement en route : règlements complémentaires de circulation routière, PIWACY, PIMACI, Plan Trottoir, etc.

Le travail de ce service est transversal. Les aménagements de voiries avec PIMACI & PIWACY, mais aussi les règlements complémentaires du code du roulage, les projets du Plan Trottoir, de même que l'entretien des sentiers, trottoirs, pistes cyclables... se fait en partenariat avec le Service Travaux. Le contrôle des obligations de trottoir se fait en partenariat avec l'Urbanisme, le Service Travaux et l'agent Constatateur. Le shift modal se travaille au sein du Service Environnement au complet (PAEDC) mais aussi avec l'Urbanisme (Schéma de développement communal Plan communal de développement rural), avec le Service communication pour promouvoir une mobilité plus verte ou encore avec le Service du Personnel concernant la mobilité des équipes communales (Administration, CPAS, écoles...). La mobilité scolaire, touristique et événementielle (avec le Service Animation et l'Office du Tourisme) n'a pas été oubliée.

A pied

Depuis le début de mandature, un « Plan Trottoir » est prévu sur l'entité. Doté d'un budget de 100.000 € par an, ce plan doit permettre dans cet ordre de priorité de sécuriser le réseau structurant piéton en créant des trottoirs manquants, élargissant les trottoirs trop faibles, réparant ceux en mauvais état.

Le marché a été attribué au bureau d'étude ICEDD qui à réaliser une étude analysant l'état actuel des trottoirs, proposant des tronçons à enjeux et chiffrant les travaux de réfection tout en priorisant ceux-ci. Nous avons pu compter à cette fin sur l'embryon de travail déjà réalisé par le Conseil Consultatif des Aînés et la Commission Mobilité.

Deux tronçons ont fait l'objet d'une étude plus approfondie pour une réalisation en 2024 : une partie de la rue du Centre et la rue Saint-Martin.

Le Plan d'Investissement en Mobilité Active Communale et Intermodalité (PIMACI) subsidie également des aménagements piétons et cyclables à hauteur de 80%. Il permet d'envisager la réfection complète de la rue du Warichet au profit des modes actifs et de réaliser un trottoir sur la rue de Sart.

Parallèlement, des raccordements de trottoirs vont être réalisés pour améliorer des cheminements piétons là où il ne manque que quelques mètres pour rejoindre deux trottoirs en bon état, en particulier sur les itinéraires des enfants se rendant à l'école.

Concernant les sentiers et les balades loisirs, la collaboration avec les groupes citoyens permet d'une part de maintenir les sentiers et la signalisation en bon état, d'autre part d'explorer les possibilités d'ouvrir de nouveaux sentiers afin d'améliorer les cheminements piétons. Les balades actions sont également relayées et soutenues par la commune à travers des publications régulières et le soutien dans les créations de circuits.

A vélo

La commune a été retenue pour le Plan Wallonie Cyclable 2.0 (PIWACY), ayant déjà participé au 1^{er} PIWACY. Plusieurs infrastructures étaient prévues dans ce cadre :

- Prolongation du RAVeL existant vers Baudacet en chemin cyclo-piéton et agricole – F99c : En cours de réalisation, fin des travaux prévue pour début 2024.
- Réparation de la piste cyclable et traversée vers le Bois Bono sur la Drève : en projet.
- Solution aux flaques dans les F99c : en projet.

- Sécurisation des traversées du RAVeL à la rue du Bois de Buis et au Chemin du Long Cerisier) : en projet.
- RAVeL Nil – N4 : projet abandonné.

L'actualisation de notre Bicycle Policy Audit (BYPAD) a défini pas moins de 28 actions pour favoriser le vélo sur la commune. Sur base de celles-ci, un Plan d'action a été réalisé et avalisé par le Conseil Communal. La première action a été de mettre à jour notre réseau structurant dans le cadre du Schéma de Développement Communal. L'objectif est de proposer des itinéraires continus de et vers les pôles au sein de la commune, mais également des liaisons vers les communes voisines et les axes structurants (principalement la N4 et la chaussée de Huy).

Diverses actions ont été menées pour sensibiliser à l'usage de la marche et du vélo dans les déplacements quotidiens : la fête des modes actifs le vélobus (pour lequel un subside a été demandé afin de pérenniser l'action), le prêt de vélos communaux gratuitement. Ces actions sont menées en partenariats avec les citoyens.

En transport en commun

L'Autorité Organisatrice du Transport (AOT) prévoit de redessiner tout le réseau dans le Brabant centre en démarrant le diagnostic à l'automne 2024 afin de déployer l'offre en 2027. Ce planning a malheureusement été repoussé de 6 mois par rapport au projet initial. La commune a fait remonter plusieurs préoccupations des citoyens au TEC.

Depuis le 19 avril 2022, la ligne Express E6 (Gembloux – Wavre, via la N4) circule toutes les heures avec même 2 bus par heure et par sens en heures de pointe. Les quais doivent encore être aménagés avec un abri bus et un parking vélo. Depuis la rentrée scolaire en septembre 2022, les bus 34, 30, E6 et 52 affichent complet en heure de pointe le matin.

En véhicule partagé

La commune dispose d'une voiture électrique partagée à Walhain via l'application Wibee. Beaucoup de promotion a été faite pour augmenter son utilisation au sein des services communaux et du CPAS. Cette application permet aussi de partager son véhicule personnel avec ces voisins. Une vingtaine de conducteurs ou de passagers intéressés à utiliser un véhicule partagé sont déjà inscrits sur le site. Il est prévu en 2024 d'explorer la possibilité d'installer deux voitures à partager supplémentaire dans les villages de Nil et de Tourinnes.

En voiture privée

Pour améliorer la sécurité routière, le Plan d'Investissement Communal (PIC) a permis de réfectionner des voiries. Des réflexions et actions sont également menées pour diminuer la vitesse des voitures, ce qui est un levier important pour améliorer la sécurité sur la route, le confort des riverains (tant au niveau de la sécurité que du bruit) et la convivialité des villages. Le stationnement sur la voie publique est aussi un sujet important qui pose souvent des problèmes aux riverains.

L'espace public pour tous, sécurisé et adéquat

Une grande partie du travail du conseil en mobilité consiste à écouter les citoyens dans leurs difficultés. Nombreux sont les habitants de la commune se plaignant de vitesse excessive ou de difficultés de stationnement. Les aménagements de l'espace public doivent prendre en compte les différents usagers en donnant priorité aux piétons, cyclistes, transports en commun et enfin véhicules individuels (principe STOP). Le sentiment de sécurité est important à prendre en compte dans l'aménagement des voiries, en particulier si on veut prendre en compte les usagers les plus faibles, les enfants ou les personnes à mobilité réduite. Il est intéressant également d'objectiver les différents ressentis avec des données objectives.

Acquisition de données

Données quantitatives : Au vu de la complexité des informations à prendre en compte dans l'aménagement routier, il est essentiel d'acquérir des données pour objectiver les vécus des habitants.

Dix caméras “Telraam” ont été acquises et placées à divers endroits du territoire. Avec ce système nous avons des données sur tous les types de déplacement, accessible à tous via www.telraam.net.

Les radars nous donnent également des données chiffrées, et enfin, des comptages vélos ont été réalisés.

Outre ces données, nous avons un analyseur de trafic qui peut être placé en fonction des besoins. Et enfin, nous allons avoir accès aux données BeMobile du SPW en décembre 2023.

Données qualitatives : L’élaboration du Plan trottoir, les enquêtes de mobilité, ainsi que les retours des habitants sont des données qualitatives non négligeables que nous prenons également en considération dans l’élaboration des projets de mobilité et d’aménagement de l’espace public.

ANIMATION

Composition du Service

1 Responsable du service

1 Assistante administrative, Responsable des Estivales de Walhain et du Tourisme

1 Responsable du service Entretien

Activités

- Inauguration de La Grange des Six Heures : 26 mars 2023
- Je cours pour ma forme : 6, 13, 20 et 27 mars – 3, 10, 17 et 24 avril – 1, 8, 15 et 22 mai 2023
Groupe 0-5 km : 9 participants - Groupe 5-10 km : 45 participants - Groupe 10-15 km : 9
- Midi des Aînés : 25 avril 2023
- Drink communal Perbais-Trentels : 17 mai 2023
- Les Estivales (Place aux Artistes) : du 2 juillet 2023 au 10 septembre 2023 :
- Fête nationale (Château) : 21 juillet 2023
- Notre -Dame de Paris : 14 juillet 2023
- Jacques Legrand : 4 août 2023
- Le Maître Chanteur : 12 août 2023
- Fêtes du 15 août 2023 (Perbais)
- F’Estivales de la Tour : 11 et 12 août 2023
- Commémorations du 15 août : 15 août 2023
- Été solidaire : du 17 au 31 août 2023
- Place aux Jeunes et Fête de la Jeunesse et du Sport : 2 septembre 2023
- Foire aux Potirons : 9 et 10 septembre 2023
- Je cours pour ma forme : 11,18 et 25 septembre – 2,9,16,23 et 30 octobre – 6,13,20 et 27 novembre 2023
Groupe 0-5 km : 12 participants - Groupe 5-10 km : 22 participants - Groupe 10-15 km : 11 participants
- Accueil des nouveaux habitants : 30 septembre 2023
- Inauguration du Chemin de la Mémoire : 12 octobre 2023
- Le Fil de l’Art (chemin d’artistes) : 14 et 15 octobre 2023
- Midi des Aînés : 17 octobre 2023
- Jubilaires : 20 octobre 2023

- Place aux Enfants : 21 octobre 2023
- Armistice : 11 novembre 2023
- Cérémonie des mérites sportifs et culturels pour les années 2022-2023 : 7 décembre 2023
- Marché de Noël des écoles communales : 15 décembre 2023

Les Estivales de Walhain en juillet, août et septembre

A l'instar de la Province du Brabant wallon, la Commune a réitéré l'organisation des Estivales dans le cadre de l'opération « Place aux Artistes » de la Province visant à soutenir, encourager le secteur culturel. Pour cela, elle a pu compter sur le soutien du Centre culturel du Brabant wallon, du concessionnaire du château et de l'Office du Tourisme.

- Environ 15 prestations artistiques ont eu lieu sur différents sites de la Commune (Château, Place Saint-Vincent à Nil-Saint-Vincent, Les Trois Fontaines, M'Pti Saint-Lambert, Tourinnes, Perbais) : chant, musique, théâtre, danse, contes, spectacle enfant....
- Plus de 50 artistes différents sans compter les équipes qui s'occupent du son, du montage, de la communication etc..

Ont été organisés et assurés par l'Office du Tourisme :

- Plusieurs visites guidées historiques et patrimoniales, jeu pour les enfants et les familles, activité sur l'histoire du 21 juillet, balade à vélo
- Balisage de balades
- Edition d'un livre sur le Walhain d'hier et d'aujourd'hui
- Exposition et conférence sur la migration de walhinois vers le Wisconsin
- Participation aux journées du patrimoine au moyen de trois balades différentes

Toutes les activités organisées ont été pensées pour toucher un public varié tant au niveau culturel qu'au niveau des tranches d'âges.

Sans oublier le gestionnaire du bar éphémère qui durant 2 longs week-ends a proposé des animations diverses pour tous, concerts, foodtrucks etc.

Tout cela est évidemment possible grâce aux différents partenariats mais aussi grâce à la participation et le soutien de nombreux opérateurs locaux.

Différentes réunions de débriefing ont eu lieu :

- Au niveau de l'Office du Tourisme
- Avec les riverains du site du château et le gestionnaire du bar éphémère
- Avec les riverains de la Place Saint-Vincent

Les différents partenaires actifs de ce projet sont :

- L'Office du Tourisme de Walhain
- Les Amis du Château de Walhain
- Le gestionnaire du bar éphémère
- L'Administration communale de Walhain
- Le Centre culturel BW
- Le P'ti Saint-Lambert : café culturel à Tourinnes-Saint-Lambert
- Les organisateurs de la Foire aux Potirons, des Fêtes de Perbais, du F'Estivales de la Tour

- Le site des Trois Fontaines
- L'église partagée de Nil-Saint-Vincent

SALLES COMMUNALES

Salles communales	Barème 1	Barème 2	Barème 3
Salle du Bia Bouquet	30 € / jour	10 € / heure	15 € / heure
Le Seuciau salle du rez	30 € / jour	10 € / heure	15 € / heure
Le Seuciau salle de l'étage	50 € / jour	10 € / heure	15 € / heure
Chalet du Tram	50 € / jour	10 € / heure	15 € / heure
Maison des Scouts	50 € / jour	10 € / heure	15 € / heure
Centre Emile Jadinon	50 € / jour	10 € / heure	15 € / heure
Espace Abbessse grande salle	50 € / jour	10 € / heure	15 € / heure
Espace Abbessse chaque petite salle	30 € / jour	10 € / heure	15 € / heure
Réfectoire de Perbais	100 € / jour	10 € / heure	15 € / heure
Réfectoire de Walhain	100 € / jour	10 € / heure	15 € / heure
Réfectoire de Tourinnes	100 € / jour	10 € / heure	15 € / heure
Grange des Six Heures salle du rez	100 € / jour	10 € / heure	15 € / heure
Grange des Six Heures salle de l'étage	50 € / jour	10 € / heure	15 € / heure
Salle des Cortils	150 € / jour	10 € / heure	15 € / heure
Les Boscailles salle de l'étage	150 € / jour	10 € / heure	15 € / heure
Les Boscailles salle et cuisine	250 € / jour	300 € / jour	400 € / jour
Les Boscailles bâtiment entier	500 € / jour	500 € / jour	600 € / jour
Forge de Perbais	300 € / jour	15 € / heure	400 € / jour
Salle du Fenil	350 € / jour	20 € / heure	450 € / jour

Salles louées selon 3 types de barèmes :

Barème 1 : Occupation payante pour les activités privées (fêtes familiales ou amicales sans droit d'entrée, ni vente)

Barème 2 : Occupation payante pour les activités culturelles ou sportives payantes

Barème 3 : Occupation payante pour les activités commerciales, lucratives ou autres

Occupation gratuite dans les cas suivants :

1. pour les associations reconnues par le Collège communal conformément au règlement applicable ou par le Conseil communal;
2. pour les activités philanthropiques ou d'information générale organisées par des personnes physiques domiciliées sur le territoire communal ou par des personnes morales qui y ont leur siège d'exploitation ;
3. pour les groupements politiques démocratiques ;
4. pour les réceptions de funérailles des agents du personnel des institutions visées à l'article 3, § 4, ou y ayant terminé leur carrière professionnelle, ainsi que celles des membres ou anciens membres du Collège communal ;
5. pour les réceptions de funérailles d'habitants de Walhain sollicitées par des familles en situation financière précaire, sur proposition du gestionnaire de leur dossier social..

JUMELAGES ET RELATIONS INTERNATIONALES

JUMELAGE

1. Trentels et Perbais

Organisation d'un drink le 17 mai 2023 en la salle de la Forge en l'honneur de la visite des amis français.

2. Lerrain et Lérinnes

Un groupe de Lerinois, les institutrices de Tourinnes et les membres du Collège se sont rendus officiellement à Lerrain les 5, 6 et 7 mai 2023. L'accueil fut chaleureux et convivial et de nombreux échanges se sont noués, particulièrement au niveau de l'enseignement :

Le 5 mai : accueil à l'école municipale de Lerrain. Pot d'accueil et rencontre avec le personnel enseignant de l'école de Lerrain avec nos institutrices tourinnoises.

Le 6 mai : visite d'une confiserie (fabrique de bonbons entièrement naturels) à Darney et du musée de la Préhistoire de Darney.

Le 7 mai : balade dans la forêt de Darney autour de vestiges mégalithiques.

RELATIONS INTERNATIONALES

Un règlement communal relatif à l'octroi d'une aide matérielle et/ou financière dans le cadre de la solidarité internationale a été approuvé au Conseil communal en sa séance du 25 juin 2020.

Un projet a été reçu par l'asbl Amitié Haute-Egypte-Belgique (AHEB) porté par son président, Nabil Azer Nessim, qui propose d'accueillir des enfants porteurs d'un handicap en leur apprenant à accroître leur autonomie tout en aidant les parents à accepter le handicap bien au-delà des difficultés matérielles.

Un autre projet a été reçu de l'Action Damien, porté par Vinciane Patigny, pour une demande de financement d'un projet de voyage solidaire au Sénégal des élèves du Collège Saint-Etienne de Court-Saint-Etienne avec Action Damien en juillet 2023.

Ces 2 projets seront présentés à la Commission ConnexionS le 5 décembre 2023 pour une demande d'avis et une évaluation des projets. Ils seront ensuite transmis pour analyse en séance de Collège communal.

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Composition du Service

- 1 Directrice des trois implantations scolaires (Walhain-centre, Tourinnes et Perbais)
- 1 Secrétaire des écoles

Population scolaire au 1^{er} octobre 2023

Classes	Walhain Centre		Tourinnes		Perbais	
	2022-2023	2023-2024	2022-2023	2023-2024	2022-2023	2023-2024
Total maternelles	60	68	41	39	29	27
1 ^{ère} primaire	22	19	11	17	7	10
2 ^{ème} primaire	17	18	11	10	10	8
3 ^{ème} primaire	28	19	10	12	7	11
4 ^{ème} primaire	20	24	13	12	12	9
5 ^{ème} primaire	22	18	4	13	8	11
6 ^{ème} primaire	22	19	10	4	5	6
Total primaires	129	117	59	68	49	55

Organigramme de l'enseignement communal

Situation dans les écoles au 1^{er} janvier 2023

6 Professeurs définitifs

5 Professeurs en congé

6 Professeurs temporaires prioritaires

18 Professeurs spéciaux

Situation dans les écoles au 1^{er} septembre 2023

13 Professeurs définitifs

6 Professeurs en congé

9 Professeurs temporaires prioritaires

11 Professeurs spéciaux

5 Professeurs temporaires

Commission Paritaire Locale (CoPaLoc)

L'Arrêté du 13 septembre 1995 du Gouvernement de la Communauté française relatif à la création, à la composition et aux attributions des Commissions paritaires locales dans l'enseignement officiel subventionné, impose aux Pouvoirs Organisateurs (P.O.) la mise sur pied d'une telle commission. Celle-ci a été renouvelée par le Conseil communal, en sa séance du 7 janvier 2019 et est composée des membres suivants :

Composition

Membres du Pouvoir Organisateur	Isabelle VAN BAVEL	Echevine de l'Enseignement
	Agnès NAMUROIS	Présidente du CPAS
	Francine KEKENBOSCH	Conseillère communale
	Didier HAYET	Conseiller communal
	Carine ROSY	Conseillère communale
	Delphine BRICART	Directrice des écoles
Représentants syndicaux	Monique SIMON	C.G.S.P
	Emilie HANSENNE	C.S.C. (F.I.C.)
	Virginie CARO	C.S.C. (F.I.C.)
	Fabian DIELS	Conseiller S.L.F.P
Représentantes du corps professoral	Anne SERNEELS	Institutrice 1 ^{ère} maternelle - Walhain
	Mélanie DECALUWE	Institutrice 4 ^{ème} primaire - Walhain
	Laetitia RAYNAUD	Institutrice 3 ^{ème} et 4 ^{ème} primaires - Perbais
	Maité MEERT	Institutrice 1 ^{ère} maternelle - Perbais
Secrétariat		Secrétaire des écoles

Réunions : 10 mars, 27 juin, 20 septembre

Les thèmes abordés sont d'années en années assez semblables.

Il y a toujours les emplois vacants, les nominations et appels à candidature pour la priorité et la nomination avec établissement d'un ordre de priorité.

Le projet numérique et sa mise en place ont été aussi discutés.

Il y a aussi un appel à candidature pour les P de missions collectives

Conseil de Participation

Le décret de 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (décret « Missions ») prévoit qu'un conseil de participation soit créé dans tous les établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Communauté française (article 69). Le Conseil a été renouvelé par le Conseil communal, en sa séance du 7 janvier 2019 et est composée des membres suivants :

Composition

Membres de droit	Isabelle VAN BAVEL André LENGELE Agnès NAMUROIS Philippe MARTIN Ria BREYNE Delphine BRICART Bernadette VANDENBOSCH (suppléante) Nadia LEMAIRE (suppléante) Laurence SMETS (suppléante) Mélanie HAUBRUGE (suppléante) Francine KEKENBOSCH (suppléante) Valérie LIROUX (suppléante)	Présidente et échevine de l'Enseignement Conseiller communal Présidente du CPAS Conseiller communal Conseillère communale Directrice des écoles Conseillère communale Conseillère communale Conseillère communale Présidente du Conseil communal Conseillère communale Institutrice primaire
Membres élus et représentants du personnel enseignant et auxiliaire d'éducation	Maïté MEERT Laetitia RAYNAUD Nadia BRICART Cindy BUIS Adélaïde VIGNERON Virginie HAYNE Laurence VILAIN (suppléante) Isabelle BOULANGER (suppléante) Julie JANSSENS (suppléante) Nathalie PRIMONT (suppléante) Nathalie BOURNONVILLE (suppléante)	Institutrice primaire Institutrice primaire Institutrice primaire Accueillante Institutrice maternelle Accueillante Institutrice maternelle Institutrice primaire Institutrice primaire Accueillante Institutrice maternelle

Membres élus et représentants des parents ou	Sophie CORIN	
	Alexandre GLLARD	
	Stéphanie MOLHANT	

des personnes investies de l'autorité parentale	Aurélié BISTON	
	Renaud LENGELE	
	Nathalie DEVOS	
	Julie WILLAERT (suppléante)	
	Mélanie TOMBOY (suppléante)	
Anne-Sophie JANDRAIN (suppléante)		
Julie MILLAN (suppléante)		

Réunions : les 25 mai et 25 octobre

Thèmes abordés et les préoccupations du Conseil pour cette année :

- Projet de développement numérique dans les écoles
- Aménagement des espaces de récréation dans les implantations scolaires
- Organisation classes de neige 2022
- Présentation de la répartition des professeurs dans les classes septembre et octobre
- Etat des lieux sur les projets de l'année 21-22 (en cours et à venir)

ACCUEIL TEMPS LIBRE (ATL) – EXTRASCOLAIRE

Composition du Service

- 1 Coordinatrice ATL
- 1 Responsable des accueillantes
- 1 Coordinateur des plaines communales

Un Programme de Coordination Locale pour l'Enfance

Il s'élabore dans le cadre d'une convention entre l'Office de la Naissance et de l'Enfance ONE et une Administration communale candidate. Il a pour but d'articuler tous les pôles de l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans pendant leurs temps libres. Ces pôles sont :

- L'accueil des enfants avant et après les cours, les mercredis après-midi, les congés et vacances scolaires ;
- L'ensemble des acteurs de cet accueil extrascolaire dans les écoles, associations sportives, culturelles et éducatives et autres accueils multidimensionnels.

C'est ce qu'on appelle « l'Accueil Temps Libre » (ATL).

Le but du programme CLE est de coordonner toutes ces possibilités d'accueil pour permettre l'offre la plus large et la plus diversifiée, tant en matière d'horaires et de lieux que de types d'activités.

La Commune de Walhain s'inscrit dans cette dynamique depuis 14 ans et l'Accueil Temps Libre s'y est bien développé.

La coordination ATL, grâce à la collaboration active de sa Commission Communale de l'Accueil, travaille à la mise en place d'une politique cohérente et dynamique pour les 2,5-12 ans.

Le programme CLE (2021 -2026) est décliné chaque année en un « Plan d'Action » qui établit les objectifs prioritaires et les actions concrètes à mener pour les atteindre au mieux. Le plan 2022 – 2023 a été réalisé en partie.

Le plan 2023-2024 a été travaillé lors de la Commission communale de l'Accueil du 13 juin 2023 et présenté au Conseil communal du 24 juillet 2023.

Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire est spécifique à chaque école et est géré par la Commune. Le projet respecte les normes de l'ONE et vise avant tout à offrir un accueil de qualité qui dépasse la notion de « garderie »

Ecole Walhain	5 jours/semaine	Tous les jours de 7h à 8h30 et de 15h15 à 18h Le mercredi de 12h15 à 18h
Ecole de Perbais	5 jours/semaine	Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 7h à 8h30 et de 15h15 à 18h Mercredi de 12h00 à 13h45 (centralisé à Walhain à partir de 14h00)
Ecole de Tourinnes	5 jours/semaine	Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 7h à 8h30 et de 15h15 à 18h Mercredi de 12h00 à 14h00 (centralisé à Walhain à partir de 14h00)

Déroulement de la garderie du mercredi :

- Se fait uniquement à l'école de Walhain-centre (à partir de 14h pour les écoles de Tourinnes et Perbais).
- De 12h15 à 14h00 : repas suivi d'activités autonomes encadrées et temps libre. Les enfants de maternelle sont accueillis de manière identique aux autres jours de la semaine avec possibilité de faire une sieste.
- De 12h15 à 13h45 : les enfants des écoles de Tourinnes et de Perbais mangent sur leur implantation et prennent ensuite le bus scolaire vers Walhain.
- De 14h30 à 16h00 : des activités sont proposées aux enfants en fonction du nombre et de l'âge des enfants ainsi que de la météo.
- De 16h à 18h : activités libres (jeux de société, dessins, jeux d'extérieur, etc.)

Les accueillantes :

- Ecole de Walhain-centre
Maternelles : 3 accueillantes
Primaires : 2 accueillantes + 1 volontaire
Repas du midi : 2 accueillantes
- Ecole de Perbais
Maternelles : 2 accueillantes
Primaires : 2 accueillantes
Repas du midi : 1 accueillante
- Ecole de Tourinnes
Maternelles : 2 accueillantes
Primaires : 2 accueillantes + 1 volontaire
Repas du midi : 1 accueillante

Les accueillantes doivent avoir suivi une formation de base obligatoire de 100h. En 2022-2023, elles ont choisi des formations continues dans différents domaines : santé et sécurité, animations ludiques, créativité, retour réflexif sur la fonction d'accueillante, ils ont aussi suivi une formation de 3 jours sur « La communication non violente » et avec la croix rouge, la réanimation pédiatrique.

Durant l'année 2023 -2024, les accueillantes s'inscrivent également de façon individuelle en fonction de leur besoin et de leur choix. Cette année les formations sont basées sur tout ce qui concerne le harcèlement.

Partenariat :

L'extrascolaire des écoles communales est étoffé grâce aux partenariats avec l'ASBL « la CARBAZOLE », le Centre de formation sportive (CFS), les Ateliers du jeu d'échecs, le Centre de Langues CLL, l'ASBL « CREASOI » et l'ASBL « ET CLAIRE ET VOUS », le CCBW (atelier Cirque).

La Commission Communale de l'Accueil

Son objectif est de réunir les opérateurs locaux, de renforcer progressivement leurs actions et de coordonner au maximum l'offre d'accueil. Le but est de maintenir, augmenter et améliorer encore la qualité de l'accueil en apportant des réponses aux demandes croissantes des parents pour concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle.

La CCA est constituée de 5 composantes (3 membres effectifs et 3 suppléants par composante) :

- Des représentants du Conseil communal ;
- Des représentants des établissements scolaires ;
- Des représentants des personnes qui confient leurs enfants ;
- Des représentants des opérateurs de l'accueil agréés par l'ONE ;
- Des représentants des associations et opérateurs d'accueil agréés par une fédération ou organisation (reconnue par la FWB) autre que l'ONE.

Effectif/Suppléant	Nom, Prénom	Structure représentée
1 : LA COMMUNE		
EFF	Isabelle VAN BAVEL	Présidente
SUP	Mélanie HAUBRUGE	Conseillère communale
EFF	Nadia LEMAIRE	Conseillère communale
SUP	Francine KEKENBOSCH	Conseillère communale
SUP	Agnès NAMUROIS	Présidente du CPAS
2 : LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES		
SUP	Anne PETRONIN	Ecole de Nil
EFF	Stéphanie DEVILLE	Ecole de Walhain
SUP	Brigitte MASSET	Ecole de Walhain
EFF	Anne CHARMANT - SERNEELS	Ecole de Walhain
SUP	Sébastien BERGIERS	Ecole de Walhain
EFF	Hélène PONCELET	Ecole de NIL
3 : LES ASSOCIATIONS DE PARENTS OU ORGANISATIONS D'EDUCATION PERMANENTES		
EFF	Fanny VAN LIERDE	Education Permanente
SUP	Alberte DALEMONT - GIGOT	Education permanente
EFF	Serge OCTAVE	AP
EFF	Aurélié BISTON	AP
SUP	Emma ANGULIN	AP
4 : LES OPERATEURS D'ACCUEIL en lien direct avec l'ONE		
EFF	Virginie HAYNE	Accueillante Extrascolaire
SUP	Mariel FRANCOIS	Accueillante Extrascolaire
SUP	Anne GILLES	La Carbazole
EFF	Brigitte MASSAUX	Accueillante Extrascolaire

5 : LES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES		
EFF	Yolande ORTS	Les Exploracoeurs
EFF	Cyril BARRAS	Le CFS
PERSONNES SIEGEANT AVEC VOIX CONSULTATIVE		
	Priscilla de HENNIN	Coordinatrice ATL
	Boussad BENCHABA	Province du Brabant Wallon
	David TUYISHIME	Coordinateur des Plaines
	Patricia LOVENS	Province du Brabant Wallon
	Nathalie POELAERT	Province du Brabant Wallon
	Valérie LIBERT	Coordinatrice de l'accueil à l'ONE
PERSONNES INVITEES PAR LA CCA		
		ONE

2 réunions de la Commission Communale de l'Accueil (CCA) ont été organisées les 28 mars 23 et 3 octobre 23.

Rapport d'activités :

Le rapport d'activité de l'ATL en 2022 – 2023 a été rédigé et présenté au conseil communal le 24 juillet 2023. Le programme a été réalisé en partie. Ce qui n'a pas été effectué a été remis dans le programme de l'année 2023 -2024.

Les Plaines de vacances communales

Les plaines sont ouvertes pour les enfants de 2,5 à 12 ans durant les congés scolaires.

- Congé de détente : ?
- Congé de printemps : du 26 février au 8 mars pour un total de 19 enfants de 2.5 à 5 ans en moyenne par jour et 14 enfants de 6 à 12 ans en moyenne par jour.
- Juillet : du 04 au 08 – du 11 au 15 – du 18 au 22 pour un total de 16 enfants de 2,5 à 5 ans en moyenne par jour et de 29 enfants de 6 à 12 ans en moyenne par jour.
- Août : du 08 au 12 – du 15 au 19 – du 17 au 21 pour un total de 22 enfants de 2,5 à 5 ans en moyenne par jour et de 32 enfants de 6 à 12 ans en moyenne par jour.
- Congé d'automne : du 23 octobre au 3 novembre pour un total de 21 enfants de 2,5 à 5 ans en moyenne par jour et de 14 enfants de 6 à 12 ans en moyenne par jour.
- Animateurs : prise en charge par la Commune pour les trois-quarts du coût de la formation des jeunes qui souhaiteraient acquérir le brevet d'animateur reconnu par la Communauté française. La Commune n'a octroyé, jusqu'à présent, aucune de ces primes.
- Agrément "Centres de vacances" : renouvelé du 01/07/2022 au 30/06/2025.

Brochure annuelle « Activités pour les enfants de 2,5 à 12 ans »

Il avait été décidé d'éditer et de distribuer la brochure tous les 2 ans. Durant l'année 2022 -2023, une réflexion a été faite sur le format à utiliser et les informations pertinentes à y inclure. Elle sera rédigée durant l'année 2023 -2024. Elle est toujours disponible sur le site de la commune et également visible grâce au QR code. Elle donne une information complète sur l'offre d'activités dont les enfants peuvent bénéficier dans la Commune de Walhain : activités sportives, culturelles et éducatives durant l'année, centre de vacances, stages, mouvements de jeunesse, etc.

Les associations offrant des activités « mono-thématique » et les accueils « multidimensionnels » y sont répertoriés.

Nous rajouterons dans la prochaine édition l'atelier Créasoi et l'atelier « Et Claire et Vous ». Elle sera mise à jour au fur et à mesure de l'année.

Par ailleurs, le CLL centre de langues à Louvain-la-Neuve, dispense des cours d'anglais, le lundi, durant le temps extrascolaire à l'école de Tourinnes et le jeudi à l'école de Walhain. Un cours à Perbais a également été lancé mais n'a pas remporté assez de succès pour pouvoir ouvrir le cours (4 personnes intéressées).

ACTION SOCIALE

Centre Public d'Action Sociale

Le rapport d'activités du CPAS est disponible sur demande (010/65.89.33).

La contribution financière de la Commune pour le Centre Public d'Aide sociale dans l'exercice de ses missions et de ses services :

Année	Contribution	Contribution exceptionnelle	Contribution Plan Cohésion Sociale
2015	913.428,08 €		
2016	913.428,08 €		
2017	897.292,48 €		
2018	948.474,25 €		
2019	1.030.751,48 €		
2020	1.176.268,66 €		
2021	1.231.018,66 €	96.000 €	4.000 €
2022	1.276.482,64 €	0 €	10.029,60 €
2023	1.342.781 €	0 €	11.861,24 €

La Crèche communale « Le Petit Favia »

Conseil d'Administration :

Anne-Françoise DESIRANT-MARCHAND (Présidente), Andrée MOUREAU-DELAUNOIS (Administratrice déléguée et trésorière), Aurélie BISTON (Vice-présidente), Agnès NAMUROIS et Fanny VANLIERDE (Secrétaire)

Réunions : 8 février, 29 mars, 22 mai, 21 juin, 20 septembre, 8 novembre

Assemblée générale :

Agnès NAMUROIS (Présidente), Yves BAUWENS, Larissa BEELEN, Aurélie BISTON, Delphine BOUSMAN-ART, Bénédicte DELVILLE-GRANDGAGNAGE, Marcelle MONCOUSIN, Andrée MOUREAU-DELAUNOIS, Isabelle VAN BAVEL-DE COCQ, Fanny VANLIERDE (membres du Conseil communal), Eveline BALDEWIJNS-SAPART, Anne-Françoise DESIRANT-MARCHAND, Francine KEKENBOSCH-VANLIERDE, Catherine LECHIEN, Elise ROBERT, Carine ROSY, Jean-Luc GILOT, Nicolas ART (membres du Conseil de l'Action Sociale)

Réunion : 21 juin

Personnel :

- 1 Assistante sociale et Directrice (21h/semaine)
- 1 Travailleur psycho-médico-social (17h/semaine)
- 2 Puéricultrices ½ temps
- 1 Auxiliaire de l'enfance (temps plein)
- 1 Assistante en psychologie (temps plein)
- 1 Puéricultrice, ½ temps Maribel communal et ½ temps remplacement Frère A
- 1 Puéricultrice temps plein en remplacement de Camille Leys
- 1 Puéricultrice, ½ temps CDD
- 1 Educatrice, temps plein. Ecartement prophylactique 11/07/2023
- 1 Puéricultrice, temps plein, en article 60. Fin de contrat mai 2023
- 1 Puéricultrice temps plein. Absente depuis mars 2023
- 1 Puéricultrice, ½ temps, en congé maladie depuis le 30 juin 2021
- 1 Personnel entretien (21h/semaine) sous contrat communal

Les puéricultrices travaillent selon le projet pédagogique élaboré collégialement. Ce projet continue à s'étoffer au travers d'échanges variés sur les pratiques professionnelles, de formations et de réflexions menées en équipe, lors des réunions mensuelles.

Le 3 octobre, grâce à un subside de l'APEF (L'Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation), l'équipe a participé au Colloque de la FILE (Fédération des initiatives locales pour l'enfance) « Eveil créatif et plaisir en crèche ».

Le 24 avril a été organisée une journée pédagogique qui a permis à l'équipe de participer à un atelier ONE ayant pour thème ; la motricité et le développement de l'enfant.

En octobre 2023, nous avons accueilli une stagiaire puéricultrice de l'ITP Court Saint Etienne.

La candidature de la crèche a été retenue par l'ONE, pour le projet d'extension, dans le cadre du plan Cigogne +5200. Tout au long de l'année 2023, nous avons travaillé à la mise en place du projet de construction et le permis a été délivré en octobre 2023

Chiffres et statistiques pour la période du 1er décembre 2022 au 30 novembre 2023

- La capacité d'accueil est de 18 places à temps plein.
- 34 enfants ont fréquenté le milieu d'accueil.
- 8 enfants à temps plein et 26 enfants à temps partiel.
- La crèche a ouvert ses portes : 227 journées.
- 3.452 journées d'accueil (journées complètes et demi-journées).
- Taux d'occupation réel s'élève à 84.48 % (avec certificat et justificatif : 99.78 %).
- La participation financière journalière moyenne est de 21.09 €.
- Le montant total facturé aux parents s'élève à 70.934.76 €.

Une consultation ONE mensuelle est mise en place, avec la collaboration du Docteur Pauline TICHOUX.

Direction : 010/65.38.30 - Champ du Favia, 6 à 1457 Walhain

La Maison d'Enfants « Les P'tits Loups »

1 Infirmière pédiatrique, Directrice et volante dans les sections (temps plein)

Section des petits

2 Puéricultrices (temps plein)

1 Puéricultrice (mi-temps)

Section des grands

1 Puéricultrice (mi-temps)

1 Puéricultrice (temps partiel)

1 Puéricultrice (temps plein), contrat de remplacement

Techniciennes de surface

1 Temps plein, mobile au sein des 10 maison d'enfants de l'Asbl

1 Mi-temps, mobile au sein de l'Asbl

Les puéricultrices continuent à se former tout au long de leur carrière. Elles suivent des cycles de formation prodigués par des organismes spécialisés dans différents domaines qui touchent la petite enfance comme :

- Développer le sens de l'observation
- Sensibilisation à l'art de conter
- Se former aux outils d'éducation à la santé donnés par l'Office National de l'Enfance
- Se former aux outils de repère et de limite sur le thème de « faut-il punir ou sanctionner ? »
- Suivre la formation « Le Kamishibai des petits »
- Suivre une formation incendie donnée par Afirst
- Suivre des conférences « Matinales de l'Enfance »

Elles répartissent leurs jours de formation de telle manière que l'accueil des enfants aux « P'tits Loups » ne s'en ressent pas.

Activités :

En date du 1er octobre 2023 :

Capacité d'accueil de 24 places à temps plein dont

- 18 enfants à temps plein
- 6 enfants à temps partiel

Horaire d'ouverture : de 7h à 18h30

Direction : 010/65.90.47 – lesptitsloups@crfe.be

Champ du Favia, 2 à 1457 Walhain

Agence Locale pour l'Emploi

Conseil d'Administration

MM. Alain WAFFLARD (Président) ; Matthieu STAS de RICHELLE ; Geoffroy CASSART ; Vincianne GILARD (secrétaire) ; Didier HAYET; Francine KEKENBOSCH.

Le CA de l'ALE comporte également 6 membres du CNT (organisations patronales et syndicales)

Collaboratrice ALE : 0483/133 712

Statistiques

Données de base	Au 30 novembre 2023
Personnes entrant dans les conditions ALE*	91 (48H 43F)
Personnes qui sont effectivement actives en ALE	6

* Personnes de moins de 45 ans : demandeurs d'emploi depuis 12 mois ou plus.

* Personnes de plus de 45 ans : demandeurs d'emploi depuis 6 mois ou plus.

Utilisateurs de l'ALE - types de prestations effectuées

Activités	Au 30 novembre 2023
Toutes activités confondues	27
Entretien du jardin	22
Enfants et malades	0
Formalités administratives	0
Réparations et entretien/garde et soins aux animaux	13
Autorités locales	1
Enseignement	2
ASBL	2

Formations

Le Conseil souhaite favorisée les demandes individuelles, afin d'adhérer au mieux aux besoins des travailleurs. Cette optique, néanmoins, ne rencontre pas de succès.

Une formation portant sur la « Diversité dans les lieux d'accueil » à destination des accueillantes extrascolaires de la commune a été organisée fin novembre, afin d'augmenter les compétences des équipes et d'encourager leur professionnalisation.

Personne de contact : 0483/133 712 ou ale@walhain.be

Dans les bâtiments de l'Administration communale, Place communale 1

Permanences : la collaboratrice ALE reçoit les usagers sur rendez-vous uniquement.

Permanence téléphonique les LU, MA et JE de 9h à 16h au 0483 133 712.

WALHAIN, le 30 novembre 2023.

Par Ordonnance :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Christophe LEGAST

Xavier DUBOIS